

L'abbaye chef d'ordre de Grandmont

Bilan des recherches archéologiques 2013-2019²⁷⁷

I. Un site de promontoire aménagé en terrasses

Le monastère a été installé sur un promontoire allongé du nord au sud, formé par une vallée sèche à l'ouest et une vallée drainée à l'est et au sud, dans laquelle a été aménagée toute une série d'étangs communiquant entre eux. Assez élevé et large au niveau du bourg actuel (au nord), ce promontoire se rétrécit et s'abaisse vers sa pointe sud. C'est ce niveau que les frères ont commencé à aménager dès leur arrivée. Toutefois, l'établissement de la vaste plate-forme a été progressif et s'est poursuivi jusqu'en plein XVIII^e siècle.

1. L'organisation spatiale du complexe monastique

Aménagé sur le promontoire granitique, le monastère occupe un rectangle orienté nord-sud avec une excroissance au sud-est, soit une superficie d'environ 1,30 ha (**fig. 2**). Cette esplanade anthropisée, à peu près plane, est surplombée sur un côté (au nord) et surplombe sur les trois autres côtés.

Au nord, la terrasse dite de l'Angleterre domine l'espace monastique de 2 m environ et est limitée, au nord, par des constructions mitoyennes, la plupart anciennes, appartenant au bourg monastique. Trois murs de direction nord-sud, probablement anciens, séparent le haut de la terrasse en quatre parties. Nous sommes en dehors de l'enclos abbatial, dans l'espace villageois.

A l'est, l'esplanade monastique surplombe l'étang des Chambres de plus de 9 m, par le biais de la terrasse orientale. Un espace de circulation, d'une largeur de 19 m environ, sépare le pied de la terrasse de la berge de l'étang. On y trouve des aménagements hydrauliques.

Au sud, le monastère surplombe de 3 m un espace non construit (jardins), d'une superficie d'environ 0,15 ha, limité au sud par un mur de terrasse. Une voie, probablement ancienne, longe le pied de cette terrasse et des habitations (dont une au moins du début du XVII^e siècle), appartenant au bourg monastique, sont implantées au sud de la voie.

A l'ouest, l'esplanade monastique domine de 4 à 5 m l'espace économique, lui-même étagé et séparé en deux grandes parties par un mur de direction est-ouest visiblement ancien. La superficie totale de cet espace, limité à l'ouest par un mur de clôture et de terrasse, avoisine 0,40 ha.

²⁷⁷ Ont contribué à cette étude sous la direction de Julie Colaye, d'Erwan Nivez et de Philippe Racinet : Carla Barco, Sarah Claire, Lou De Poorter, Magali Giuge, Martine Larigauderie-Beijaud, Sandrine Paradis-Grenouillet, Brigitte Véquaud, Bernard Bernaben, Marc Bompaire, Lenny Boquet, Philippe Campagne, Patrice Conte, Thomas Creissen, Jean-Pierre Floch, Damien Fouqué, Pierre Gillon, Aurélien Gnat, Claude-Henri Jurion, André Larigauderie, Jean-Michel Mechling, Jean-Marc Popineau, Nicolas Portet et Arnaud Ybert.

Cette organisation reflète à la fois la volonté de bien identifier matériellement les espaces, typique au Moyen Age, et la nécessité de composer avec un relief originellement accidenté grâce à l'étagement de ces mêmes espaces.

2. Le mur de terrasse nord

Le mur de la terrasse dite de l'Angleterre (**fig. 3**), d'orientation ouest-est et reconstruit récemment sur ses extrémités, est bâti avec des granites micro et macrogrenus, sous la forme de pierres taillées en grand ou moyen appareils et de moellons. Les réemplois sont assez fréquents : des claveaux, un linteau, des tores...

Le nombre d'assises conservées varie de 6 à 8 mais le niveau de sol diffère beaucoup en raison de la présence de talus qui viennent, par endroits, renforcer le pied du mur. De petites pierres et des terres cuites architecturales règlent les assises. On note des traces de mortier sur certaines portions.

La terrasse mesure 49,14 m de long pour une hauteur moyenne de 2,25 m. Vers le centre de sa longueur, deux coups de sabre délimitent un espace de 25,46 m de long. Ils sont associés à deux chaînages d'angle qui marquent un retour à angle droit. Il pourrait s'agir des vestiges du bras nord du transept de l'église du XVIII^e siècle.

Du côté intérieur, deux vestiges de structures construites en palier s'alignent au-devant de la terrasse. Le premier correspond à la couverture d'une canalisation (**fig. 4**) maçonnée (h. 0,50 m ; l. 0,90 m), composée de deux assises avec au moins un réemploi, l'assise supérieure étant couverte de pierres plates. A son extrémité orientale est accolé un abreuvoir monolithique en granite, de 1 x 1,70 m, profond de 0,50 m avec des parois de 0,15 m. Il est relié à la canalisation par un orifice de 0,20 m de large. Le second vestige pourrait correspondre à un bâtiment (**fig. 5**). Placé à 3,50 m au sud de la terrasse, ce mur est une construction plus ou moins régulière de quatre assises de petits et moyens moellons sans trace apparente de mortier (L. 30 m, l. 0,50 m, h. 1,20 m). Dans son prolongement ouest, un autre mur présente une construction moins bien conservée mais également composée de quatre assises irrégulières de petits et de moyens moellons sans trace apparente de mortier. Long de 14 m et large de 0,60 m, il possède un retour d'angle vers le sud d'une longueur de 3,20 m.

3. La terrasse orientale et ses abords

Cette imposante terrasse (**fig. 6**) marque un changement d'orientation vers le nord, pour rejoindre la terrasse de l'Angleterre où se trouve un départ de mur vers le sud, composé de trois assises visibles et long de 1,60 m. Un sondage a permis de vérifier la continuité du mur de terrasse orientale à travers

la parcelle 190, laquelle correspond à un cône de rejet de matériaux issus de la démolition de l'église du XVIII^e siècle (**fig. 7**).

C'est un mur de 6 m de hauteur moyenne sur environ 100 m de longueur, formant soutènement entre la plate-forme, en partie artificielle, de l'abbaye et l'étang des Chambres. Les deux sections, séparées par un large secteur éboulé, ont été étudiées.

Au sud, le mur parfaitement réglé, probablement très épais ou doublé par un blocage de pierraille formant drainage, comporte une partie inférieure verticale dont la hauteur exacte est inconnue (1,30 m visible, probablement 3 m enterrés²⁷⁸), puis six séries de deux à trois assises de hauteurs variables (0,66 à 0,90 m) séparées par des retraits de 5 à 7 cm (**fig. 8**). Les joints horizontaux sont épais de 6 à 8 mm. Les parements présentent un fruit d'environ 2 cm. La qualité de la construction indique un travail professionnel.

L'homogénéité de l'appareillage de la partie centrale et les bouleversements qui l'entourent font penser que cette section sud est la plus ancienne. La présence, dans les parties hautes, de quatre assises d'un pied de hauteur doit nous placer avant le milieu du XIX^e siècle. L'absence de joints verticaux et horizontaux implique que le mur a été construit de manière à ce que toutes les pierres de parement s'imbriquent les unes avec les autres. Quand ce n'est pas le cas, ce sont les pierres de comblement qui assurent la fonction de liant. Notons quelques blocs présentant des trous de levage et des raccords indiquant des remontages après effondrement.

Deux ruptures indiquent la présence de reprises. Du côté sud, l'absence de ressaut correspondant parfaitement à l'endroit de rupture confirme l'hypothèse que cette partie n'est pas contemporaine de son ensemble et qu'il y a eu une reconstruction, suite à une destruction importante. On peut supposer que ce remaniement sommaire du mur est la conséquence de l'installation du chemin de Mallessard à Grandmont, ce qui daterait cette reprise du XIX^e siècle. Du côté nord, la seconde rupture implique aussi un remaniement. La différence apparente dans le mode de construction (changement d'appareillage, ressaut à chaque assise et traitement moins soigné) indique clairement qu'il s'agit, à cet endroit, d'une reprise du mur initial. Cette section du mur n'est pas alignée avec la partie centrale.

Au droit de l'église abbatiale, la section nord correspond à une avancée formant un ensemble cohérent et présentant une maçonnerie en décrochement vers l'est par rapport au reste de la terrasse orientale, avec un fruit important. Ce « contrefort » monumental est structuré par six ressauts visibles assez saillants formant gradins ; il est construit avec des blocs de granite aux angles émoussés,

²⁷⁸ On peut avoir une idée de la hauteur de la partie du mur qui est sous terre car l'équilibre des murs de soutènement nécessite une butée pour l'équilibre des forces et une semelle pour éviter le déversement. On peut envisager une construction en gradins du côté interne.

appareillés en assises irrégulières avec des joints très épais, sans aucun liant. On peut noter l'absence de réemplois. L'ensemble vient s'appuyer sur la terrasse proprement dite (absence d'harpage des pierres) et épouse même son ventre (**fig. 9**). Etabli après coup, dans l'alignement de l'église médiévale, il a pu jouer un rôle de renfort de la terrasse²⁷⁹. L'assise sommitale est constituée de blocs verticaux, indiquant la présence passée d'un parapet.

Un sondage (**fig. 10**) a permis de retrouver un ressaut supplémentaire complet et encore deux assises d'un ressaut inférieur. Ces ressauts étaient recouverts, sur 1,15 m environ, d'un éboulis de terre, de sable granitique, de débris de mortier et de pierres dont certaines taillées²⁸⁰. Dessous, le niveau induré sableux et la fine couche limoneuse (3 cm) sus-jacente pourraient correspondre au niveau de circulation au pied de la terrasse et à de la vase accumulée à sa surface, qu'on peut aisément interpréter comme une conséquence de la variation du niveau d'eau de l'étang situé juste en contrebas.

Cette maçonnerie correspond donc à un rechemisage complet, à cet endroit, du mur de terrasse et paraît clairement destinée, par l'ampleur de la construction, à venir renforcer sa structure. Ce glacis, assez fortement incliné, vient directement reposer sur le mur de terrasse primitif, sans aucun harpage, sauf pour la dernière assise au sommet (**fig. 8**). C'est le poids de cette nouvelle maçonnerie qui vient contenir tout risque d'éboulement du mur de terrasse. Il semble bien que ce renfort ait été destiné à stabiliser le dernier terrassement de la partie orientale de la plate-forme, lors de la campagne de reconstruction du complexe monastique dans le second tiers du XVIII^e siècle. Ce serait donc, en l'absence de tout élément datant, le seul indice chronologique pour la construction de cette structure.

Le flanc est du promontoire a connu différentes phases d'aménagement en terrasses, en fonction de l'évolution de l'espace construit du monastère, en l'occurrence du chevet de l'église (**fig. 11**).

Dans un premier temps, le chevet fonctionne avec un remblai d'exhaussement (deux monnaies du XII^e siècle), qui vient recouvrir ses fondations. Ce remblai est alors contenu à l'est par un mur de terrasse qui surplombe d'environ 4 m les berges de l'étang. Dans un second temps, tout le secteur est remblayé sur environ 3 m, peut-être à cause d'un événement particulier (tremblement de terre ?) ayant déstabilisé la construction (trois monnaies de la fin XVI^e-XVII^e siècle). Cette opération s'est accompagnée d'un élargissement de la terrasse, soutenue par un mur plus haut. Lors de l'arasement du chevet médiéval après 1732, on a nivelé le terrain jusqu'à la terrasse orientale. Les abords immédiats du nouveau bâtiment monastique nord-sud ont peut-être été pavés et le reste de l'espace

²⁷⁹ Jusqu'à plastification du sol, la poussée d'un contrefort sur un mur de soutènement a une forme triangulaire. C'est-à-dire que la poussée répartie est proportionnelle à la hauteur du mur. Si un mur de soutènement est surélevé pour supporter une recharge de terre, la poussée en partie basse est grandement accrue. Cela peut justifier la construction d'un renfort dans la partie faible. Il est à noter que l'église, reposant sur la roche, n'exerce aucun effort sur le mur de terrasse.

laissé en jardin, offrant un panorama sur l'étang des Chambres depuis la terrasse orientale équipée d'un parapet et renforcée, peut-être à cette occasion, par le « glacis-contrefort ».

La terrasse domine l'étang des Chambres qui, en période normale, ne devait pas venir baigner son pied ; une zone émergée, de circulation ou d'exploitation, se développait donc entre la berge construite et le mur de terrasse. La berge de l'étang est une belle construction à pan coupé, associée au sud à un bassin appareillé, en limite de la chaussée-digue menant aux Barrys (**fig. 2**). Ce dernier pourrait être le déversoir de la canalisation repérée dans la partie sud de l'espace monastique²⁸¹.

Dans ce même secteur, la petite parcelle n° 606 pourrait correspondre à l'emplacement d'un « moine » de vidange servant à la régulation du niveau de l'eau et surtout à l'évacuation des crues (**fig. 12**). Les principales qualités de ce dispositif sont les suivantes : évacuation des eaux mal oxygénées du fond de l'étang ; contrôle du niveau de l'étang avec le rajout ou l'enlèvement de planches intermédiaires. Ce dispositif nécessite la construction d'un ouvrage d'art maçonné et étanche, prolongé d'une canalisation d'évacuation vers l'aval de la digue. En outre, il doit être accessible quel que soit le niveau de l'étang. A Grandmont, l'étang des Chambres pouvait être vidé par l'amont, par exemple pour la récupération des poissons ; en revanche, seule la présence de ce dispositif était en mesure de réguler son niveau.

Du côté nord, un ouvrage (**fig. 2 et 13**) a été repéré sur environ 60 m, depuis son extrémité présumée, non loin du mur de terrasse orientale, jusqu'à son origine perceptible au droit d'un mur grossièrement appareillé, perpendiculaire au vallon, dans le prolongement de la terrasse dite de « l'Angleterre ». Il est, sur une vingtaine de mètres, constitué d'un mur en moellons de granite en petit et moyen appareil non jointoyés, d'une hauteur variant de 1,20 à 1,70 m. La première assise est posée sur une préparation de sable et de cailloux. L'espace entre le mur et le talus, d'une largeur comprise entre 0,80 et 1,20 m, est rempli de pierres. Le mur contient au moins quatre éléments en réemploi. L'aménagement se poursuit sur une quarantaine de mètres par un simple talus à 45°, chemisé par un amoncellement de pierres. Trois hypothèses, compatibles entre elles, sont envisageables : un ouvrage de soutènement de la berge de l'étang ; un marche-pied pour longer l'étang ; un aqueduc pour amener l'eau dérivée du ruisseau alimentant l'étang jusqu'au secteur situé au pied du mur de terrasse.

Cette dernière hypothèse semble être accréditée par la présence de sable et de gravier, matériaux habituellement trouvés au fond des canaux gravitaires, désignés localement sous le nom de « levades ». En outre, les archives attestent l'existence d'un besoin d'eau à un niveau supérieur à celui de la surface de l'étang. Le rapport Naurissart évoque des « réservoirs de poisson qui sont au long du

²⁸⁰ Ce remblai d'éboulis contenait 9 tessons du XVI^e siècle.

²⁸¹ Voir ci-après.

mur de terrasse ». Le procès-verbal d'estimation de l'étang des Chambres²⁸², du 24 février 1791, mentionne « un petit moulin à une seule meule construit dans ledit étang, lequel servoit à moudre le grain de la communauté, mais ne pouvoit mouvoir que dans la plus haute crue des eaux ».

4. La jonction des terrasses est et sud

Le mur de jonction (**fig. 14**) est construit avec des pierres rectangulaires, d'un module relativement uniforme. Avec une moyenne de 0,30 m, les assises sont plus hautes que celles de la terrasse sud. Les joints sont peu épais (1 à 2 cm).

La partie nord possède un ventre dû à la poussée des terres, qui expliquerait la mise en place d'un contrefort à une époque certainement antérieure à l'abandon de l'abbaye. Ce contrefort mesure 3,25 m de haut et ne soutient que la partie inférieure du mur.

Rien dans la structure de ce mur ne permet d'en déduire la présence d'une porte ou d'un espace de circulation au-delà du contrefort au nord, là où passe actuellement la route descendant aux Barrys.

5. Le mur de terrasse sud

Ce mur (**fig. 15**), d'une longueur de 83 m pour une hauteur variant de 2 à 4,50 m, présente une grande disparité, essentiellement due à de nombreuses réparations²⁸³. Il est longé par le chemin vicinal qui contourne l'enclos de l'abbaye (**fig. 16**). Ce mur, souvent monté sans mortier, est composé de parties assez diverses dans leur appareillage et la dimension des blocs employés. Certains sont d'une taille assez spectaculaire (jusqu'à 1 x 0,42 m). L'épaisseur est parfois surprenante (jusqu'à 1,60 m) mais, le plus souvent, bien plus faible. Les interstices entre les pierres sont comblés par de nombreux éclats de calage. En plusieurs endroits où le mur s'est effondré, on peut aussi remarquer qu'il est traversé par les boutisses parpaignes qui s'ancrent dans le promontoire.

Ce mur présente une semelle de gros blocs bien calés, ancrée dans le sol meuble et reposant sur une couche de cailloux bien tassée. Cette semelle forme un empattement de largeur supérieure à celle du mur et ce, de façon à empêcher son basculement. Etabli au fur et à mesure que monte le mur, un drain est constitué de cailloutis et de pierrailles impropres à la confection des fondations, tassés à l'arrière du parement. Le drain, par son effet de filtration, participe non seulement à la cohésion de l'ensemble de l'ouvrage mais aussi à la stabilité de ce dernier.

²⁸² AD Haute-Vienne 1Q321.

²⁸³ Ces reprises témoignent de multiples effondrements en période humide où les terres gorgées d'eau exercent une forte poussée.

Le mur de terrasse peut être divisé en trois sections principales, délimitées par deux chaînages (UC 10 et 40) qui correspondent aux pierres disposées en boutisse des murs de refend situés perpendiculairement en arrière.

La section I, qui correspond à un arc de renfort (UC 1) encadré par deux chaînages (UC 6 et 10), se présente plutôt comme un mur de clôture. L'existence de l'arc à cet endroit peut témoigner d'une ouverture. L'ensemble des UC 1, 7, 8 et 9 marqueraient les aménagements de l'ancien passage et l'UC 4, le comblement après abandon.

La section II correspond à la terrasse où étaient situés les jardins de l'abbaye. Elle présente de très nombreux remontages et réparations, plus ou moins bien réalisés. L'entretien aléatoire depuis l'abandon du site semble bien avoir fait disparaître toute trace du mur originel. Seuls deux chaînages (UC 2 et 26), qui appartiennent à une structure ancienne plus élaborée et qui sont associés aux parements résiduels UC 20 et 25²⁸⁴, peuvent témoigner d'un état moderne.

La section III s'apparente à une seconde terrasse située à une altitude plus haute. Le chaînage UC 40 correspond très probablement aux pierres disposées en boutisse du mur de refend qui délimite ces deux espaces de terrasse. Associé au parement résiduel UC 39, ce chaînage serait donc contemporain de la construction du mur de refend et donc de l'aménagement des terrasses situées au nord.

Au-dessus de la terrasse, le terrain présente deux niveaux séparés par un mur de petite terrasse (h. 0,50 à 1,20 m ; l. 0,40 m), de direction nord-sud. Branché sur la terrasse sud, il a été repéré sur 4 m et dispose d'assises irrégulières de pierres sèches, parfois émoussées, de moyen calibre. Il possède un retour vers l'ouest, composé d'assises régulières de moyens et de gros blocs, sans trace apparente de mortier mais avec des pierres de calage (h. 1,80 m) (**fig. 17**).

Au niveau supérieur et dans la pointe sud-est, la parcelle 168 contient les vestiges d'une canalisation de pierres, de direction est-ouest, reliant certainement le bâtiment monastique sud à l'écluse de l'étang des Chambres et destinée probablement à l'évacuation des eaux pluviales (**fig. 18**). C'est une construction irrégulière avec une à deux assises de pierres de moyen et de gros calibre, visible sur une longueur de 15 m et encore repérable en micro-topographie vers le nord ; au sud, elle est coupée par la route.

Dans le cadre de la restauration du mur de terrasse, deux sondages archéologiques ont été réalisés : le premier à l'est avec une exploration, interne et externe ; le second à l'ouest avec une exploration interne (**fig. 19**).

²⁸⁴ On peut estimer que ce sont d'anciens parements restaurés. D'ailleurs, les remontages contemporains UC 27 et 29 ont tendance à installer le nouveau parement légèrement en arrière de l'ancien encore en place afin d'améliorer la retenue des terres en amont et lui garantir une meilleure solidité.

Le sondage oriental (**fig. 20 et 21**) a permis de déterminer l'épaisseur du mur de terrasse à cet endroit (1,50 m). Le parement interne, composé de moellons équarris de bonne taille, est mieux appareillé que le parement externe. L'espace compris entre les deux parements est rempli d'un blocage de pierres. Lors de sa construction (**fig. 22**), le mur de terrasse est directement posé sur le sol géologique, sans tranchée de fondation. Vers l'extérieur, on aménage un niveau de circulation qui pourrait être mis en relation avec la partie médiévale de la bâtisse en ruine, située en vis-à-vis. Un premier rehaussement du chemin longeant la terrasse peut être contemporain de la construction de la partie nord de la bâtisse, à la fin du XVII^e siècle. Enfin, un second rehaussement du chemin provoque la surélévation du seuil de la porte d'entrée de ladite bâtisse. Lors de ces deux opérations, le pied de terrasse est remblayé d'autant.

Sur la terrasse, une terre de jardin, de provenance extérieure (fond du vallon ?), reposait sur un remblai hétérogène de terre brune comportant des moellons, des fragments de tuile, quelques tessons de céramique et des ossements animaux. Une couche peu épaisse de terre noire végétale séparait ce premier remblai d'un second, de terre brun clair, contenant quelques tessons de céramique, des ossements animaux et quelques éléments métalliques. Creusée dans ce second remblai et scellée par la couche noire, une canalisation de pierres sèches avec dalles de couverture aboutit, vers le sud, au mur de terrasse, sur lequel elle était branchée (**fig. 23**). Il s'agit certainement d'une évacuation des eaux pluviales.

Le sondage occidental (**fig. 24**) a permis de constater une organisation stratigraphique identique. Sous la couche de terre végétale de surface, un remblai hétérogène de terre brune comportait des fragments de tuile, quelques tessons de céramique, quelques éléments métalliques et un double tournois de Louis XIII (1638). Séparé par une fine couche de terre noire végétale, un remblai plus homogène est constitué de terre brune plus claire. Le parement interne du mur est bien appareillé à partir et sous le niveau de la terre noire, ce qui laisse penser qu'il a toujours été protégé par le second remblai. En revanche, au-dessus de ce niveau, le parement a été visiblement repris et des pierres manquent, ce qui laisse supposer que cette partie supérieure se trouvait à l'air libre avant le dépôt du premier remblai.

Ces éléments et la concordance stratigraphique des deux sondages permettent de proposer une hypothèse d'évolution pour cette partie de l'enclos monastique. Dans un premier temps (XVII^e-XVIII^e siècle), le mur de terrasse sud dispose d'un parapet sommital, d'une hauteur d'un mètre environ, avec un sol plus bas qu'aujourd'hui composé en surface de terre végétale (jardin à la française ?). Lors de l'abandon de l'abbaye, le manque d'entretien provoque la détérioration du parapet du côté interne, des pierres se détachent. Dans un second temps (XIX^e siècle), toute la zone est remblayée jusqu'au niveau du sommet du parement et on dépose une nouvelle couche de terre végétale. Ce secteur est alors utilisé à des fins agricoles.

Le mode de stabilisation des terres diffère radicalement à l'est et au sud. Si la terrasse orientale est soutenue par un mur de parement continu du niveau de circulation de la plate-forme au bas de la vallée, la partie sud a privilégié une succession de petites terrasses réparties en gradins (**fig. 25**). Cette dernière solution a permis de mettre en place un espace de circulation le long du mur et d'installer, en contrebas de la première terrasse, des habitations dont les fondations se confondent avec les parements de la terrasse inférieure, participant ainsi au renfort de la structure. Cette façon de diviser le mur en parements étagés permet un entretien plus facile des pierres et une meilleure répartition de la pression des terres.

6. Le mur ouest

Ce mur d'enclos et de semi-terrasse (**fig. 26**), d'une hauteur moyenne de 2,50 m et d'une longueur de 40 m, est composé de moellons de moyen et de gros calibre formant des assises irrégulières, avec quelques remplois moulurés. Il a conservé en partie son couronnement en dos d'âne, dont l'ancienneté pose encore question.

Sa partie sud a été relevée en interne et en externe (**fig. 27**). Etabli sur un terrain en pente nord-sud, le long du chemin de contournement du monastère qui surplombe le versant occidental du promontoire, se dresse un mur d'enclos de 1 m d'épaisseur à cet endroit. L'extrémité méridionale s'incurve doucement vers l'est avant de laisser place à un petit amas de pierres formant l'angle sud-ouest de l'enclos monastique.

Son parement interne se compose de 9 à 10 assises s'étendant sur une longueur de 8,50 m et une hauteur moyenne de 2 m. La partie supérieure est mal construite alors que les cinq assises sous-jacentes sont régulières. Un ressaut, visible au niveau de l'assise inférieure, marque le début de la fondation du mur. On note quelques réemplois (par leur forme et leur taille), dont un bloc avec la lettre « R » gravée. Vers le nord, le mur s'est effondré. La présence de ciment témoigne de travaux de restauration récents.

Le parement externe est composé de huit assises visibles, le reste étant masqué par un petit glacis de terre. Le mur est construit en moyen appareil de granit, dont les blocs les plus imposants sont disposés en partie basse. La disposition des blocs est plutôt régulière, sauf dans la partie nord où ils ne suivent plus les assises. Un mortier de terre²⁸⁵ équilibre la construction, complété par du ciment à l'extrémité septentrionale et vers la rangée de pierres couronnant le mur. Des pierres de calage sont présentes dans les joints du mur. Deux blocs, l'un en assise inférieure vers le sud et l'autre au niveau

²⁸⁵ Il pourrait aussi s'agir d'un mortier d'origine complètement érodé par l'eau.

de la cinquième assise en partant du bas vers le nord, présentent un trou de petite taille avec des traces de rouille. Deux autres pierres pourraient être des claveaux réemployés²⁸⁶.

Avertissement

Pour l'ensemble des analyses archéologiques de l'église et des bâtiments monastiques, nous renvoyons systématiquement le lecteur à trois plans de base : le relevé topo-archéologique de l'enclos abbatial (**fig. 28**), l'état de fouille I-2019 (**fig. 29**) et l'état de fouille II-2019 (**fig. 30**).

II. L'église médiévale et moderne

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Pardoux de la Garde évoque de manière assez précise l'abbaye de Grandmont et surtout son église²⁸⁷. Nous ne retiendrons que les éléments qui ne prêtent à aucune interprétation (**fig. 31**). Les bâtiments de l'abbaye sont voûtés et construits avec des gros blocs de « grison » bien taillés ; sont mentionnés l'église, le cloître, la salle du chapitre, la sacristie, le revestiaire, le réfectoire et des salles basses. La voûte de l'église ne s'appuie sur aucun pilier, hormis les quatre se trouvant aux angles du grand autel, qui soutiennent donc la voûte de l'abside par l'intermédiaire de 32 arcs. Le chœur régulier, pour les frères clercs, dispose de 100 sièges placés contre les deux murs gouttereaux, 25 hauts et 25 bas de chaque côté. Le chœur séculier, dans la nef, dispose également de stalles placées de la même manière, pour les frères laïcs. L'église est éclairée par 22 fenêtres ouvertes à travers les murs gouttereaux et par 5 baies placées au niveau de l'abside. Deux chapelles voûtées encadrent l'église : au nord, la chapelle Saint-Pierre qui sert de revestiaire ; au sud, la chapelle Saint-Etienne dédiée à saint Jean-Baptiste.

A la fouille, cette église se présente comme un long vaisseau peu large, sans transept saillant, qui débute par une façade épaulée par deux contreforts et qui se termine par un chevet en hémicycle (**fig. 2014-67**). La largeur interne de la nef, en fondation, est de 8,30 m ; si on accepte une épaisseur moyenne de 2 m pour les deux murs gouttereaux, l'emprise totale est de 12,30 m. La longueur de l'édifice est de 67,40 m.

1. Façade et partie occidentale de la nef

Le massif occidental (**fig. 32**) est composé d'un mur de façade aveugle encadré par deux larges contreforts (5,10 m) latéraux chaînés à lui. Il n'y a pas de portail, l'entrée dans l'église se faisant sur le côté. Cette façade mesure 6,90 m de long sur 4,50 m de haut. On dénombre 13 assises, principalement

²⁸⁶ Il faudrait voir si les réemplois sont pris dans le même mortier que les assises basses de la façade.

²⁸⁷ AD Haute-Vienne, I Sem 81, f° 121-126.

en grand appareil pour la partie basse, en moellons et réemplois pour la partie haute. Les ressauts présents sur la face ouest des deux contreforts sont à la même altitude et ont le même profil. Les faces internes sont de même facture, tant par le nombre d'assises, que par les dimensions et les modules des pierres.

Cet ensemble présente donc une structuration de son parement assez homogène. Si la partie supérieure des murs montre des reprises importantes, la partie inférieure, composée de pierres de taille correctement assisées, correspond à un état ancien de la construction.

L'extrémité de la nef était l'endroit réservé à l'entrée des séculiers, par la porte dite des fidèles. La façade occidentale étant aveugle, cette entrée traverse le mur gouttereau de la nef, du côté opposé au cloître, donc au nord à Grandmont.

Pardoux de la Garde signale deux autels à l'ouest de l'église : celui du sud dédié à sainte Catherine mais appelé de saint Sébastien à cause de la présence de ses reliques ; celui du nord dédié à saint Martial apôtre mais appelé de saint Fiacre pour la même raison.

2. La « nef » : le chœur des clercs et le chœur des laïcs

Les descriptions de Pardoux permettent de reconstituer la succession des tombeaux et des stalles, à la condition de préciser exactement le sens du terme « chœur ». Pour un moine tel que lui, c'est l'emplacement réservé aux clercs, séparés des laïcs par la clôture. Il devient ainsi possible de placer les cent stalles des religieux, vingt-cinq hautes et vingt cinq basses de chaque côté d'un couloir central, dans la partie orientale de la nef. Le tombeau de Guillaume Pellicier, premier abbé de Grandmont, indique l'emplacement où siégeaient les abbés, à l'entrée du chœur, c'est-à-dire à l'endroit où les frères pénétraient dans l'église par la porte donnant sur le cloître. Séparant les chœurs des religieux et des laïcs, au niveau de cette porte du cloître, un grand Christ en croix s'élevait à plusieurs mètres de hauteur. Le « chœur » des laïcs s'étendait ensuite vers l'ouest et devait avoir une longueur double puisqu'il comptait deux fois plus de stalles²⁸⁸. La succession des deux chœurs en enfilade et leur développement important expliquent mieux que toute autre raison les dimensions exceptionnelles de l'église de Grandmont²⁸⁹.

²⁸⁸ A l'époque de Levesque, vers 1640, un grand nombre de ces stalles du chœur des laïcs et peut-être aussi du chœur des clercs, avait disparu puisqu'il n'en compte plus que 216 en tout.

²⁸⁹ La nef de l'abbatiale de Tiron-Gardais dans le Perche, chef d'un ordre religieux contemporain et de spiritualité comparable, présente une longueur de 64 m dans l'œuvre, pour une largeur de 12 m. En Limousin, l'église du prieuré de l'Artige, consacrée en 1198, chef d'un ordre plus modeste mais issu d'une démarche spirituelle comparable à Grandmont, est longue de 46 m pour un peu plus de 10 m de large.

Le mur gouttereau nord a une épaisseur moyenne de 2 m. Son parement interne, vertical, est appareillé avec de petits blocs irréguliers, probablement recouverts d'enduit peint. Le parement externe, composé de blocs plus gros, dispose d'au moins trois ressauts, certainement pour améliorer la stabilité de l'édifice²⁹⁰. De part et d'autre du mur de galerie du XVIII^e siècle qui vient le recouper, le mur gouttereau a un appareillage différent dans la qualité et l'agencement des maçonneries (**fig. 33**), dû à une ou plusieurs réfections de la section occidentale. Dans cette section, les fondations (**fig. 34**) descendent dans une fosse anthropique antérieure sur une hauteur maximale de 7 assises (1,75 m).

A l'extérieur du mur gouttereau nord, trois structures construites (**fig. 35**) viennent se placer à sa perpendiculaire. La plus à l'ouest²⁹¹, harpée à la fondation du mur, pourrait correspondre à un contrebutement originel. La plus à l'est, avec au moins un réemploi médiéval et placée à quelques décimètres de la fondation du mur mais non harpée avec elle, pourrait correspondre à un contrebutement établi a posteriori et témoigner des réparations effectuées dans cette partie de l'église au XVII^e siècle, d'après les textes²⁹². En revanche, la structure du centre, qui présente des ressauts du côté ouest, semble bien recoupée par les fondations du mur, ce qui indiquerait son antériorité.

Le mur gouttereau sud est construit plus haut que celui du nord (563,28 m contre 562,62 m), probablement à cause de la présence de la galerie de cloître et des bâtiments monastiques qui offrent un contrebutement efficace²⁹³. De part et d'autre du mur de galerie du XVIII^e siècle, certainement implantés à l'emplacement d'une porte donnant sur le chœur des clercs, deux vestiges de ce mur ont été préservés et comportent des réemplois.

A l'est, la portion de mur, établie à travers le substrat granitique, présente un ressaut de fondation du côté interne et une assise inférieure décalée (**fig. 36**).

A l'ouest (**fig. 37**), les deux assises de surface ont conservé leurs deux parements, avec un blocage entre les deux. Le parement externe est composé de gros blocs de granite bien taillés alors que le parement interne est appareillé avec des blocs plus petits et moins réguliers²⁹⁴. Ce vestige est implanté dans deux anciennes fosses parallèles. La fosse sud correspond à une sépulture bien déterminée (n°

²⁹⁰ La résistance du granite est parfois dix fois supérieure à celle du béton ; il n'y aucune chance, même avec des fondations étroites et des charges concentrées, de voir apparaître le moindre tassement.

²⁹¹ Structure nord-sud bien parementée.

²⁹² Habituellement attribués aux restaurations de l'abbé Barny autour de 1643, ces contreforts étaient en fait l'œuvre de consolidations successives et présentaient des épaisseurs très variables.

²⁹³ Il convient toutefois de ne pas trop se focaliser les questions de contrebutement. L'église de Grandmont est construite avec des matériaux très durs sur un substrat encore plus dur, elle est étroite et peu haute. Le dévers des murs que constate Naurissart est dû, selon lui, à des décisions catastrophiques prises par les abbés antérieurs qui ont changé le système d'évacuation des eaux pluviales. Le mortier se désagrègeant rapidement dans l'eau, les maçonneries ont pu perdre alors toute cohésion. Quand les murs sont sains, le contrebutement d'une église comme Grandmont ne pose aucun problème (note d'Arnaud Ybert).

30) et recoupée par la tranchée de fondation du mur. A cet endroit, les fondations marquent trois ressauts, sur une profondeur d'un mètre par rapport au dernier niveau de sol du cloître.

Plus à l'ouest de ce vestige, le mur a été entièrement démonté ; seule subsiste la retaille du substrat (**fig. 38**), sur une bande large de 2,48 m. Dans ce secteur, le mur gouttereau sud de l'église reposait donc directement sur le substrat granitique, sans aucune fondation, alors qu'une zone arénique est présente sur environ 12 m de long. L'idée d'édifier un mur sans fondation reposant sur une semelle naturelle de roche arénisée, substratum constitué par une formation géologique altérée friable, de cohérence médiocre et offrant une très faible résistance à la compression, est « farfelue »²⁹⁵. Il ne paraît pas davantage crédible qu'un substrat granitique, possédant au moment de la construction une cohérence suffisante et qui a été maintenu hors de l'influence des eaux météoriques, ait pu se dégrader en un temps aussi court²⁹⁶. Le contrebutement efficace offert par les bâtiments monastiques et la forte épaisseur du mur sont, pour l'instant, les seules explications à cette anomalie.

Dans cette partie, la présence d'un vestige de sol dallé à l'emplacement du mur gouttereau sud témoigne de l'existence d'une porte, d'une largeur estimée de 2,40 m (**fig. 39**). La présence de dalles funéraires au milieu de la galerie de cloître à cet endroit ainsi qu'une fosse à sépultures sous l'hypothétique seuil du côté de la nef²⁹⁷ viennent renforcer cette hypothèse, confortée par la présence d'un accès vers la cour du cloître dans son prolongement.

Une seconde communication entre l'église et le cloître a été supposée à une quinzaine de mètres à l'est, dans l'angle nord-est du cloître. Cet accès, par son emplacement au contact de la nef et du chœur, semble davantage correspondre au schéma habituel de l'organisation spatiale monastique (la fameuse « porte des frères », expression récente). Les deux portes, distantes d'une quinzaine de mètres, ne sont donc peut-être pas contemporaines... à moins qu'il n'y ait deux accès à l'église du chef d'ordre : une porte pour les clercs et une autre pour les frères lais !

²⁹⁴ Ce dernier était probablement recouvert d'un enduit peint, dont nous avons retrouvé certains fragments : enduit blanc ou beige avec bandes rouges, enduit beige avec bandes rouges et vertes, enduit beige avec bandes blanches et enduit beige sans bande.

²⁹⁵ Selon l'expression du géologue Jean-Pierre Floc'h. Toutefois, la couche va se tasser au fur et à mesure du montage du mur. Elle n'est pas très épaisse, les frottements entre grains sont importants et les charges très faibles. Ce n'est pas un sol à problème. On peut se demander, en revanche, pourquoi les bâtisseurs n'ont pris la peine de vider la zone arénisée (commentaire d'Arnaud Ybert).

²⁹⁶ Il n'y a pas de nappe souterraine mais un réseau de fracturations dans lesquelles circulent de l'eau venant de l'infiltration des pluies. Un massif granitique ne fonctionne pas comme les aquifères des zones sédimentaires. En clair, en cas de fortes pluies, l'eau ne va pas remonter dans le sol mais les résurgences vont s'écouler plus fortement.

²⁹⁷ Le rocher a été creusé, à partir d'une faille naturelle, pour y placer trois sépultures, ce qui forme une vaste fosse sub-quadrangulaire. Son comblement supérieur contenait un petit blanc de Charles VII (1423-1426).

Une obole d'Angoulême en argent (fin X^e-milieu XIII^e siècle²⁹⁸) a été retrouvée dans une fine couche de nivellement du rocher (5 cm), présente de façon sporadique et liée à la construction ou à la réfection du sol de la nef. Au-dessus, un niveau de préparation de sol vient s'appuyer sur le premier ressaut interne du mur gouttereau nord.

Au centre de la nef, le sol est structuré en trois bandes inégales (**fig. 40**) : le long des deux murs gouttereaux, un pavement de terre cuite à l'emplacement probable des stalles ; au milieu, un dallage de pavés de granite, dont de rares vestiges étaient encore en place. Limités par deux petites tranchées qui devaient servir à fonder les stalles, les deux pavements latéraux de terre cuite ont une largeur d'environ 1,80 m. Sans décor mais recouverts d'une glaçure verte à marron très usée, les carreaux sont de taille différente et leur agencement, perpendiculaire à l'axe de la nef, ne forme pas de dessin particulier. Le pavage de dalles granitiques, large d'environ 4,70 m, se trouvait entre ces deux bandes, occupant ainsi le centre de la nef. Rythmé par des lignes horizontales nord-sud composées de dalles rectangulaires de tailles diverses, il s'organisait sous la forme de bandes obliques (nord-est/sud-ouest) formées par des dalles hexagonales.

On note quelques traces d'un unique sol antérieur. En effet, dans la mesure où le rocher naturel est irrégulier et très proche par endroits, il fallait décaper l'intégralité du sol existant pour en installer un nouveau, afin d'éviter une surélévation de la nef par rapport au chœur.

Dans le secteur de la porte occidentale du mur sud, les vestiges d'un dallage de granite, composé de dalles rectangulaires (0,42 x 0,32 m) de forte épaisseur (0,15 m)²⁹⁹, étaient collés contre le fantôme du mur gouttereau sud (**fig. 41**). Le dallage reposait sur une préparation de sol de 5 cm d'épaisseur, ayant servi à niveler le terrain granitique non dégradé à cet endroit. Un autre vestige de dallage a été retrouvé au droit du seuil de la porte, vers le centre de la nef, sur une longueur nord-sud de 2,20 m et une largeur de 0,90 m. Vers le nord, le niveau de préparation induré porte les empreintes d'une série de dalles démontées. Ces ensembles permettent de restituer le sol de cette partie de la nef, avec une bande de dalles rectangulaires le long du mur gouttereau, donc ouest-est, et des dalles hexagonales placées en biais par rapport à l'axe de la nef et rythmées par des bandes longitudinales de dalles rectangulaires, nord-sud. Cette disposition est celle retrouvée au centre de la nef. En revanche, le pavement latéral de terres cuites n'existe pas dans ce secteur, ce qui vient confirmer l'hypothèse selon laquelle ce type de pavement est associé à la présence des stalles. Ces dernières doivent s'interrompre à cause de la porte et, peut-être aussi, d'une position trop occidentale.

²⁹⁸ L'état de conservation assez correct et la masse de la pièce ne favorisent pas l'hypothèse d'une circulation prolongée de cette obole.

²⁹⁹ Un denier tournois imitant celui de Louis XIV (Dombes, Gaston, 1650-1653) a été retrouvé entre les dalles rectangulaires et un liard de France (1698) dans la préparation de sol.

Dans la nef, les sépultures sont toutes localisées au centre (**fig. 42**), à la fois pour des raisons symboliques (les « ancêtres » sont placés entre les rangées de frères installés sur les stalles, de chaque côté de la nef) et pratiques (éviter de démonter les stalles pour procéder à une inhumation). Certaines sont en pleine terre, d'autres construites avec des aménagements céphaliques. Les premières sont en général recoupées par les secondes, ce qui dénote plusieurs phases d'inhumation.

L'emplacement central des sépultures, dont l'une au moins remonte au XIII^e siècle, indique que l'emprise de la nef est restée la même durant une bonne partie de la période médiévale et moderne. Toutefois, la sépulture n° 25 est décalée vers le sud par rapport à l'axe des autres sépultures ; or, cette dernière est recoupée à la fois par la sépulture n° 24 et le sarcophage n° 7, lesquels sont bien placés dans l'axe médian.

3. Le chevet et le sanctuaire

Le chevet circulaire (**fig. 43**) est conservé sur plusieurs mètres. Sa largeur interne atteint 7,60 m ; l'épaisseur du mur est de 2,70 m. Si on considère que nous sommes en élévation à ce niveau, le sanctuaire aurait une largeur totale de 13 m. Il comporte deux niveaux : de puissantes fondations que nous considérons comme un premier état ; le mur en élévation qui constitue le second état. Il est accosté, au sud, par une chapelle latérale, identifiée comme celle de Saint-Etienne (**fig. 44**).

- L'aménagement du rocher et le premier état du chevet

Lors de la construction du chevet et de la chapelle latérale, au moment de la mise en place de la première terrasse, le rocher devait être visible en de nombreux endroits³⁰⁰, ce qui pourrait expliquer que les constructeurs aient eu une si bonne connaissance du substrat naturel, pour y implanter systématiquement leurs principaux édifices, malgré la forte pente du rebord (**fig. 45**). Le sol géologique a été pioché car les constructeurs ont dû retirer les parties les plus fragiles au moment de l'aménagement. Par endroits, ils ont même remplacé des blocs débités pour créer une assise stable ; c'est notamment le cas devant le mur est de la chapelle orientale. Ils ont aussi utilisé les fractures de la pierre, qui représentent des faiblesses exploitées par les tailleurs.

Une couche de terre organique (**fig. 46**), issue de la désagrégation des végétaux dont de nombreux vestiges subsistent, apparaît à environ 4 m du mur oriental de la chapelle latérale et recouvre la pente du rocher. Elle n'a donc pas été enlevée au niveau de la pente et fut directement recouverte par les remblais de la première terrasse.

Ces remblais sont en double pente, vers l'est et vers le nord, formant une sorte d'entonnoir, certainement pour s'adapter aux parois du rocher et à la présence d'une fracture naturelle qu'il fallait

combler. La semelle de fondation du chevet (état I) a été implantée en fonction de cette fracture du rocher (**fig. 47**)³⁰¹. Les remblais du premier terrassement ont été déposés depuis le sommet du versant, en couches hétérogènes contenant plus ou moins de sable ou d'argile, avec quelques strates plus charbonneuses. Aucun mobilier n'a été retrouvé dans ces remblais qui semblent avoir été déposés après la construction de la semelle de fondation, comme l'indique l'absence de toute tranchée. L'épaisseur de ce terrassement dépasse les quatre mètres près de la construction.

La semelle de fondation, débordante à la même altitude à l'intérieur comme à l'extérieur (560,80 m), possède 10 assises de blocs de granite plus ou moins équarris, sur une hauteur de 2,68 m (**fig. 48**). En surface, une épaisse couche de mortier permet d'asseoir le mur de chevet. En revanche, seul un mélange de terre et de sable granitique maintient les blocs entre eux. Cette fondation ne présente aucun réemploi, ce qui pourrait être un indice d'antériorité. L'assise inférieure repose sur le rocher en place par l'intermédiaire d'une épaisse couche de terre et de sable granitique.

Du côté sud, ces fondations sont associées à un contrefort arasé au même niveau, conservé sur une profondeur de 1 m (**fig. 49**). Large de 1,35 m, il dispose d'une semelle dépassant du côté sud (1,85 m). L'assise supérieure est composée de grosses pierres intercalées de plus petites, le tout maintenu par un mortier de terre. La seconde assise présente une surface plane constituée de trois grosses pierres rectangulaires, équarries et séparées de la semelle débordante du chevet par d'autres pierres plus petites et non taillées, dont l'une au moins est harpée à cette semelle. Elle repose sur une couche de mortier pulvérulent formant l'interface avec le rocher granitique en place. Le contrefort est implanté dans une sorte de cavité naturelle marquée par une pente inverse à celle du rebord de promontoire. Ce contrefort, tout comme les fondations du chevet, s'adapte à la forte pente du rocher, par l'intermédiaire d'un blocage devant et sous la maçonnerie, composé de blocs de granite non taillés. Il recoupe les couches noires les plus anciennes situées sur le sol géologique. Aucune trace de ce contrefort n'existe sur l'élévation actuelle du chevet, ce qui conforte notre hypothèse de deux états.

- Le chevet proprement dit

Ce mur de chevet est conservé sur huit assises en granite micro et macrogrenu, en grand appareil, pour une hauteur de 2,30 m. Ces assises bien réglées ne présentent aucune trace de reprise. On note de nombreuses boutisses placées de manière aléatoire ; ces corbeaux réemployés et placés volontairement³⁰² ont quasiment tous été bûchés au niveau du parement externe (**fig. 50**). Des pierres sculptées se trouvent également insérées dans les deux parements et dans l'oeuvre de la maçonnerie.

³⁰⁰ Le granite est utilisé partout sur le site (feldspaths blanchis), ce qui témoigne d'une longue exposition à l'air libre.

³⁰¹ La terre noire organique recouvre bien le rocher à cet endroit, ce qui implique le caractère naturel de la cavité.

³⁰² On a comblé, avec des pierres de calage, le vide créé par la différence de hauteur entre ces corbeaux et les moellons taillés.

On constate enfin un certain nombre de fissures, à travers deux ou trois assises parfois, ce qui pourrait dénoter d'un désordre architectural.

Les nombreux corbeaux placés dans les deux parements du chevet, d'une manière parfaitement aléatoire, pourraient très bien n'avoir d'autre fonction que celle de « boutisse », comme dans les maisons rurales traditionnelles de la région. Il y a, en effet, un réel intérêt pratique à intégrer, à intervalle plus ou moins régulier, dans le parement d'un mur, une pierre longue qui rejoint le remplissage, s'y intègre et assure ainsi une meilleure cohésion de la maçonnerie. Mais cette fonction peut être remplie par une pierre ne débordant pas du parement. Or, le bâtisseur a fait déborder ces pierres en boutisse et a utilisé uniquement des corbeaux en réemploi, d'ailleurs posés à l'envers ou de champ, laissant en saillie leur partie sculptée. S'il n'avait pas voulu les faire déborder, il les aurait taillés proprement au moment de leur mise en place. On peut donc penser que cette exposition est volontaire, peut-être dans un but de décoration. Ne peut-on pas, en effet, trouver qu'en dépit de leur pose irrégulière, l'ensemble constitué par ces corbeaux en boutisse présente un certain intérêt esthétique, en rompant la monotonie et l'austérité d'un chevet lisse et sans ornement³⁰³ ? Si cette hypothèse est la bonne, le bûchage de l'extrémité des corbeaux intervient dans un second temps.

En effet, lors du remblaiement partiel du chevet, un tassement optimal de la terre contre le mur de chevet a dû être recherché dans le but de conforter l'ouvrage. Dans ces conditions, les parties saillantes des corbeaux auraient pu avoir un effet contraire au but à atteindre³⁰⁴, à l'inverse des pierres en saillie du parement interne qui constituaient un moyen d'éviter le tassement. Cela pourrait expliquer le bûchage plutôt grossier et sommaire de l'extrémité des corbeaux pour limiter les obstacles au tassement des matériaux au plus près du chevet. Ce bûchage a d'ailleurs pu être réalisé postérieurement à ce premier remblaiement, à l'occasion du creusement de la tranchée d'« exploration » repérée à la périphérie du chevet, à moins que ce ne soit la raison d'être de ladite tranchée.

- Emmotement partiel et renforcement du chevet à l'époque moderne

Le chevet et les murs gouttereaux de la nef sont fondés à des niveaux différents (558,94 m contre 563,28 m et 562,62 m), en liaison avec la pente du substrat naturel qui plonge vers l'est. Les constructeurs ont, en effet, cherché la roche stable pour asseoir leur fondation. Cette dernière est, en effet, souvent recouverte d'une couche plus ou moins épaisse d'arène granitique qu'il faut dépasser ou purger.

³⁰³ Mais, alors, pourquoi y en-a-t-il aussi dans le parement interne qui n'était pas visible ?

³⁰⁴ Mais les corbeaux ne pourraient perturber un tassement que de manière très transitoire. Lorsqu'un sol reçoit des efforts verticaux, il a tendance à s'étaler. Les vides se remplissent rapidement.

Dans un premier temps (**fig. 11**), le chevet, qui fonctionne avec un niveau de cimetière, est visible à partir des fondations débordantes, tant dans son état ancien (détruit) que dans sa reconstruction (fin du Moyen Age ?). Dans un second temps (fin XVI^e-XVII^e siècle), tout le secteur est remblayé sur 3 m, peut-être à cause d'un événement particulier (tremblement de terre ?) ayant déstabilisé la construction.

Les désordres structuraux, visibles sur le parement externe du chevet, ont nécessité la mise en place de renforts. A environ 6,50 m au nord-est du chevet (**fig. 51**) est implanté un massif de maçonnerie bien construit avec de gros blocs granitiques en réemploi (largeur maximale : 2,35 m). La pente vers le nord de l'ensemble de la structure indique un tassement important. Ce massif correspond à la base sur laquelle s'élevait un arc-boutant de sauvegarde. L'orientation de l'ouvrage sur un rayon de l'abside et la distance renforcent l'efficacité de l'étalement. Le choix d'un arc plutôt qu'un contrefort peut permettre un meilleur appui et, peut-être aussi, la préservation de sépultures à l'arrière du chevet.

- *L'abside et le sanctuaire*

La partie sud de l'abside est bloquée par un puissant massif de maçonnerie d'une largeur maximale de 5,30 m, qui n'arrive pas jusqu'au parement nord (**fig. 52**). Bien que formant des assises relativement régulières avec des calages de terre cuite, les pierres qui constituent ce massif sont de gabarits très différents (parallélépipédique, cylindrique, cubique...) et toutes sont émoussées sur les bords et aux angles. On note quelques réemplois. Cette construction fonctionne comme un renfort lié à la volonté d'asseoir le chevet sur la roche dure, en forte pente vers l'est à cet endroit. Cette masse lourde était donc destinée à protéger l'ouvrage de la pression des terres de remblai. Le massif a été mis en place après la construction des fondations du chevet car certaines pierres sont taillées pour s'adapter aux pierres en bosselage.

Mais on a peut-être tort de dire qu'il vient bloquer le mur du chevet³⁰⁵ car on lui attribue ainsi une fonction bien spécifique, sans prendre en compte que sa présence était peut-être justifiée par celle de structures aujourd'hui disparues. Il ne faut pas oublier que le mur du chevet fait plus de 2,50 m d'épaisseur quand l'église ne mesure que 8 m de large et environ 20 m de haut jusqu'à la panne faîtière, soit 13 ou 14 m sous voûte. On n'a donc pas besoin d'un magnifique contrebutement si l'édifice est bien entretenu³⁰⁶. Pardoux et Naurissart disent que le maître-autel est entouré de quatre piliers portant la voûte du sanctuaire. On peut donc voir, dans le massif au contact du chevet, une fondation permettant de recevoir les quatre piliers et leur charge de même que le monumental autel.

³⁰⁵ Il y a 4 m de hauteur de terre et le chevet fait 2,70 m d'épaisseur soit presque comme un « blockhaus ». La poussée des terres ne va donc pas faire grand-chose à ce genre d'ouvrage, selon Arnaud Ybert.

³⁰⁶ N'oublions pas, non plus, que le terrain naturel en pente est compensé par des remblais de terrasse.

L'emploi d'un massif si imposant s'expliquerait par la nécessité de fournir un socle pour poser un emmarchement, de manière à surélever légèrement les parties orientales³⁰⁷.

La description de Pardoux autorise à restituer un sanctuaire voûté, un peu comme à Saint-Serge d'Angers, qui est assez caractéristique des décennies 1210-1240. On peut donc imaginer assez aisément un massif construit pour porter les quatre piliers dans la décennie 1230, date à laquelle Jean-René Gaborit place la réalisation du grand autel de Grandmont. L'hémicycle serait très légèrement plus ancien.

Depuis les travaux de Jean-René Gaborit, le « décrochement » élargissant le sanctuaire par rapport à la nef est unanimement considéré comme une singularité architecturale propre à l'ordre de Grandmont. Il peut être à angle vif ou pourvu d'une colonnette d'angle plus ou moins évoluée, il varie aussi en importance, passant de 19 cm à Aulnoy, près de Provins, à 62 cm à Villiers en Touraine. Le décrochement du chef d'ordre signalé par Naurissart n'est donc pas le plus ample, puisqu'il atteindrait seulement 41,50 cm de chaque côté, c'est-à-dire une valeur moyenne parmi les exemples recensés. Archéologiquement, le décalage entre l'alignement présumé de la partie nord du chevet et celui du mur gouttereau nord de la nef pourrait correspondre à ce décrochement, cohérent avec la différence entre les largeurs de la nef et du chevet (12,20 et 13 m, soit un écart total de 0,80 m), même s'il faut tenir compte de l'éventualité du démantèlement du parement interne, qui pourrait aussi masquer le décrochement. En fait, même si les liaisons stratigraphiques sont complètement détruites dans le secteur de contact entre l'abside et la nef, l'étude des orientations démontre que, s'il y a décrochement à Grandmont, il se trouve nécessairement du côté extérieur, l'abside débordant sur les murs gouttereaux de la nef.

L'inventaire de 1496 indique que le trésor des reliques était placé à l'intérieur d'une armoire située dans un mur à côté du grand autel, sans doute le mur nord du sanctuaire. La piscine se trouvait dans le mur sud du sanctuaire, comme le signale l'inventaire de 1666.

Le chevet et sa chapelle latérale sud débordaient de l'alignement du bâtiment oriental (**fig. 53**)³⁰⁸. Cette disposition est une constante de l'architecture grandmontaine et très fréquente dans les autres architectures monastiques. Pardoux de la Garde confirme indirectement qu'il en était bien ainsi car, si les sires de Razès ont pu être enterrés sous un arc logé dans l'abside, le premier du côté du sud, c'est que cette abside débordait forcément du bâtiment est.

³⁰⁷ Il est, en effet, extrêmement rare que le sanctuaire soit situé en-dessous du niveau de la nef.

³⁰⁸ Aucune trace d'accrochage n'a été retrouvée dans l'angle sud-est de la chapelle.

4. Les chapelles latérales

Pardoux de la Garde indique, au nord, la chapelle Saint-Pierre où se trouve le revestiaire et, au sud, la chapelle Saint-Etienne dans laquelle reposent les corps de plusieurs disciples et successeurs d'Etienne, et qui est devenue la sacristie à l'époque moderne lorsque la chapelle nord a été détruite. L'inventaire de 1666 et l'expertise de Naurissart mentionnent une chapelle au-dessus de la sacristie, le tout accolé au côté sud de l'église.

Le mur oriental de la chapelle sud (**fig. 53**), d'une épaisseur nécessairement supérieure à 2,36 m³⁰⁹ et très bien fondé sur le rocher, s'adosse au mur du chevet sans que les assises correspondent exactement entre elles. Construit avec des blocs de granite macrogrenu de différents modules liés par un mortier très blanc, avec quelques fragments de tuile pour le calage, ce « chevet » mesure 5,70 m de long pour une hauteur conservée de 2,71 m. Il comprend plusieurs réemplois mais aucun corbeau placé en boutisse.

Du côté interne, seul le fourrage (**fig. 54**) est conservé. On peut cependant observer, en limite sud du mur, un chaînage soigné. De ce côté, sa tranchée de fondation recoupe l'arène granitique en place (**fig. 55**).

Du côté externe, la base du mur est construite dans une étroite tranchée de fondation, creusée dans le substrat granitique (**fig. 56**). Elle est bloquée, sur environ 1 m de large, par de grosses pierres extraites directement du substrat, afin de maintenir l'équilibre de la construction située en rebord de la pente naturelle, laquelle est recouverte par des remblais de terre noire formant terrasse. Par le biais d'une fine couche de mortier, le mur repose sur le substrat géologique en épousant sa forme irrégulière, même si le rocher a été légèrement retaillé par endroits.

Le mur s'élève sur 11 assises plus ou moins régulières, d'une hauteur moyenne de 0,24 m, composées de blocs granitiques macro et microgrenus, de moyen et grand appareil. On trouve des calages assez nombreux, soit de petites pierres soit des tuiles.

Le mortier des assises inférieures est différent de celui des assises supérieures. Les coulures présentes au niveau des assises inférieures indiquent une construction contre une tranchée droite ; on retrouve ces coulures au niveau du contact avec le mur de chevet. Outre cette différence de mortier, les trois premières assises sont construites avec des blocs bien taillés et sans réemploi. Au contraire, les assises supérieures sont composées de blocs moins bien taillés avec au moins quatre réemplois. La partie basse du mur (les trois premières assises) est structurellement associée à la semelle de fondation

³⁰⁹ En effet, le parement interne a été démonté lors de la construction du mur oriental du grand bâtiment du XVIII^e siècle. Si on ajoute l'épaisseur dudit parement, on atteint une dimension sensiblement comparable à celle du chevet (2,90 m).

du chevet³¹⁰. La partie haute vient s'accoler à l'élévation du chevet en s'adaptant aux corbeaux en boutisse saillants (**fig. 57**). Deux légers coups de sabre dans la partie haute du mur rappellent les problèmes de stabilité de cette partie de la construction monastique ; des fissures ont également été constatées dans l'élévation du chevet.

L'appareillage plus régulier des trois premières assises, l'absence de réemploi ainsi que le contact avec les fondations du chevet pourraient témoigner d'un état ancien du mur. Il semble bien que les premières assises aient été mises en place en même temps que la fondation débordante du chevet alors que les assises supérieures ont été remontées postérieurement à la mise en place du dernier chevet, celui avec les boutisses débordantes.

La stratigraphie (**fig. 58**) montre que la reconstruction de la chapelle (à la fin du Moyen Age ?) a nécessité le creusement d'une tranchée de fondation qui a recoupé la terre de cimetière. Cette tranchée est scellée par des remblais d'époque moderne, eux-mêmes recoupés par une tranchée étroite, destinée peut-être à vérifier l'état de la structure, arasée lors des travaux de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Du côté ouest, à l'entrée de la chapelle, un chaînage de seuil (**fig. 59**), épais de 1,40 m et long de 3,20 m, assure la cohésion entre le mur gouttereau sud de l'église (ép. 2,50 m) et le pignon nord de l'aile orientale (ép. 1,60 m). D'une hauteur de 0,90 m, il dispose de trois assises reposant sur le rocher en place (**fig. 60**). L'assise inférieure, installée à travers l'arène granitique, est différente des deux assises supérieures et pourrait correspondre à un premier état de fonctionnement³¹¹.

Le chaînage (**fig. 61**) est solidement ancré au gouttereau sud de l'église, à un endroit où ce mur marque un petit retour vers le sud. Les fondations de ce dernier viennent s'appuyer sur le rocher en place, avec des blocs bien taillés et assisés dont un, au moins, est un réemploi. Si cet ensemble paraît solidement construit et liaisonné, le mur mitoyen de la chapelle et du bâtiment oriental est de construction plus désordonnée, comme le mur bahut de la galerie nord du cloître, qui se situe dans son exact prolongement occidental. L'assise supérieure vient couvrir la partie sud du chaînage et repose sur un blocage de pierres qui a comblé la fosse d'une sépulture (sépulture n° 14)³¹².

³¹⁰ A la jonction des deux constructions, un bloc de rocher a été volontairement laissé en place pour assurer la stabilité de l'ensemble.

³¹¹ Un ossement provenant de l'ossuaire n° 12 a été daté par radiocarbone : 1039-1210. L'os daté correspond à un tibia gauche, disposé dans l'alignement des os du pied pris dans la maçonnerie du chaînage du seuil de la chapelle latérale. Sa position est cohérente anatomiquement avec le pied, ce qui suggère qu'il est bien en place et appartient au dernier défunt inhumé dans la structure n° 12.

³¹² Un ossement provenant de cette sépulture a été daté : 1439-1626 (Max. 1439-1523 à 73% et 1573-1626 à 22,4%). Cette sépulture, en partie recoupée par le mur sud de la chapelle latérale au chevet, lequel est également, à cet endroit, la paroi nord de l'aile orientale du monastère, pourrait témoigner d'une implantation des bâtiments monastiques légèrement décalée vers le sud par rapport à la nouvelle construction, qui pourrait se situer à la fin du XV^e siècle.

Dans ce secteur de contact entre la chapelle, l'église (« porte des frères ») et le cloître, on constate une accumulation de sépultures (fig. 62). Cette accumulation s'expliquerait par les différents accès puisque les zones de passage sont toujours des lieux privilégiés d'inhumation.

Les chapelles latérales n'étaient peut-être pas si rares dans l'architecture grandmontaine mais elles se réduisent, pour ce qu'on en connaît, à quelques exemples : d'abord les trois grandes fondations d'Henri II à Tours (selon un plan qui s'avère peu vérifiable), Angers et Rouen, ensuite celle plus modeste de l'évêque de Lodève à Saint-Michel (Hérault), enfin deux des trois celles anglaises, Craswall et Alberbury.

5. L'élévation de l'église

Pardoux de la Garde et Naurissart s'accordent à distinguer « cinq grands vitraux » qui se trouvaient dans l'abside, parmi les 22 « vitres » (fig. 63). On peut supposer que ces verrières, qui développent un programme iconographique cohérent, étaient toutes les cinq contemporaines de la seule que l'on puisse dater avec quelque précision, celle du milieu, offerte par Hugues de Lusignan, mort en 1218. En effet, l'association de personnages de l'ancien et du nouveau testament convient bien au premier tiers du XIII^e siècle. Les renseignements sont plus maigres en ce qui concerne les 17 autres verrières. Elles sont moins « grandes » que celles du sanctuaire, moins longues mais sans doute aussi moins larges. Le fait qu'elles soient de « diverses couleurs à la mode ancienne » distingue les vitraux de Grandmont des grisailles cisterciennes. Le total de 22 fenêtres impliquerait une disposition interne à huit travées, compte tenu des choix faits pour l'emplacement des fenêtres : une à l'ouest, cinq dans l'abside, aucune dans le sanctuaire et donc seize sur les côtés de la nef.

Naurissart dit que les voûtes sont les mêmes dans l'abside, le chœur et la nef. Les nervures des ogives sont en pierres taillées et les voûtains en brique. Les voûtes reposent sur des corbeaux engagés dans les murs de la nef et de l'abside et, dans le chœur, sur quatre piliers qui sont autour du maître-autel. Les voûtes d'ogive sur la nef seraient au nombre de 5 sur une trame de 8,78 m, plus une voûte de 6,35 m au droit de l'entrée. Les voûtes au-dessus du sanctuaire reposent sur les *quatre piliers* portant en tête 8 arcs ; l'ensemble s'inscrivant dans un carré de 9,10 m de côté. La voûte de l'abside est décrite par Naurissart en cul-de-four. Ces trois voûtes, de type différent, ne peuvent se raccorder entre elles sans être séparées par un arc doubleau en solution de continuité.

Mais la zone centrale du chœur ayant été malheureusement entièrement excavée, il paraît impossible de savoir si ce que décrivent, en des termes vagues mais un peu différents, Pardoux de la Garde et Lévesque (Naurissart n'est guère plus clair), correspondrait à un *ciborium* ou à un système de

couvrement peu fréquent : la voûte d'un chevet semi-circulaire soutenue en son milieu par quatre colonnes.

La position des sépultures dans la galerie nord du cloître indique qu'il n'y avait pas de contreforts pour l'église adossés au gouttereau mais que les poussées devaient être reprises par des arcs jusqu'aux contreforts situés dans le cloître contre la façade de la galerie.

Jean-René Gaborit a émis l'hypothèse que le chevet de Grandmont pouvait avoir été couvert d'une voûte sur un modèle développé dans les premières expériences angevines³¹³. Outre le mécénat plantagenêt, plusieurs éléments architecturaux plaident en faveur du « style de l'Ouest ». Ce gothique, tel qu'il a été défini par André Mussat, convenait parfaitement à des murs épais, une nef unique, des fenêtres longues et étroites rythmant des travées carrées³¹⁴. Les arcs-boutants ne se retrouvent pas dans cette architecture et sont également absents à Grandmont. Le chœur-halle, vaste salle dégagée par de grandes colonnes isolées, est une création très originale du gothique de l'Ouest³¹⁵. Les colonnes isolées surmontées d'un chapiteau et d'un tas de charge portant les départs de huit nervures de voûte sont, en effet, l'une des réalisations les plus expressives des chantiers du Mans et d'Angers³¹⁶. Les descriptions du chevet de Grandmont évoquent une disposition du même modèle, adaptée à une église.

Mais il existe un certain nombre de points discordants. La plupart de ces édifices construits de la fin du XII^e au milieu du XIII^e siècle possèdent un chevet plat³¹⁷. Ils présentent souvent des voûtes évoluées et complexes qui articulent des nervures multiples à partir des ogives et des liernes. En outre, le gothique de l'Ouest a multiplié à foison les éléments décoratifs : clefs historiées au sommet des voûtes et aux intersections des nervures, statues sous dais et statues au départ des nervures³¹⁸...

³¹³ J.-R. Gaborit, « L'architecture de l'ordre de Grandmont », *L'ordre de Grandmont, art et histoire, op. cit.* p. 89.

³¹⁴ A. Mussat, *Le style gothique de l'Ouest de la France (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1963.

³¹⁵ Si ces églises sont fréquentes dans la région étudiée par André Mussat, il y a des églises halles, ailleurs et avant.

³¹⁶ André Mussat doit faire référence aux deux grands hôpitaux de Coeffort et de Saint-Jean.

³¹⁷ Mais il existe des chevets circulaires couverts d'ogives angevines, comme Saint-Join de Marnes, église romane dont le voûtement a été construit au XIII^e siècle.

³¹⁸ Les clefs de voûte grandmontaines n'étaient-elles pas déjà fort décorées pour des gens qui prônaient l'usage de la *vouta plana*, c'est-à-dire certainement « à surface lisse » donc sans ressaut de nervures.

III. Le cloître (fig. 64)

1. La galerie nord du cloître

Cette large galerie (3,80 m, **fig. 65**) est soutenue par un épais mur-bahut³¹⁹, qui pourrait comporter deux états successifs avec des ressauts de mortier³²⁰ (**fig. 66**). Ce mur, qui marque un léger changement d'orientation vers le nord dans sa partie ouest, est construit d'une manière composite ce qui dénote des reprises : assises bien réglées par endroits, comblements plus anarchiques de trois fosses, présence de réemplois essentiellement concentrés dans l'assise supérieure, utilisation de mortiers différents, présence d'un ressaut...

A l'est, trois assises régulières de gros blocs rectangulaires de granite (**fig. 67**), implantées à travers l'arène par le biais d'une tranchée droite, permettent d'asseoir beaucoup plus profondément (environ 1 m) la structure à l'angle du cloître. Un abondant mortier gris s'échappe des joints (mortier débordant). Une poutre, enfoncée dans l'angle nord-est d'une fosse quadrangulaire, vient limiter cet ensemble du côté ouest (**fig. 68**)³²¹. Au-dessus, une assise de faible hauteur marque le ressaut sur lequel venait se poser le dallage de la galerie nord, marquant ainsi le niveau de circulation. Cette assise intermédiaire et les assises supérieures, mal réglées avec de nombreux réemplois, viennent aussi sceller la fosse, large de 2,65 m, comblée par des blocs de granite entassés sans ordre avec de nombreuses petites pierres pour le calage et des fragments de TCA. Un mortier très friable assure la cohérence de l'ensemble.

Vers l'ouest, deux assises mal réglées (avec au moins deux réemplois) reposent sur le comblement désorganisé d'une nouvelle fosse, plus petite (largeur : 1,20 m, **fig. 69**). Le mortier reste très friable. Trois assises régulières font suite à la petite fosse, vers l'ouest, et comportent de nombreux réemplois. Le mortier redevient plus résistant. Une nouvelle fosse, de taille moyenne et évasée (largeur : 2,20 m, **fig. 70**), est comblée par des blocs équarris noyés dans un mortier friable recouvert d'une assise régulière, correspondant à l'implantation du contrefort occidental. Enfin, le seuil, permettant l'accès à

³¹⁹ Cette forte épaisseur (1,50 m) est certainement liée à la présence d'un étage au-dessus de la galerie, signalée par les textes.

³²⁰ Un de ces ressauts correspond au niveau de circulation de la galerie nord du cloître et, donc, à la jonction de la fondation et de l'élévation.

³²¹ Sa datation par radiocarbone donne la fourchette suivante : 1447-1634 (Max. 1447-1528 à 55% ; 1553-1634 à 40,4%). Cette pièce de bois étant liée à la construction du mur-bahut, le maximum de probabilités le plus élevé tendrait à confirmer l'existence d'un chantier à la fin du Moyen Age. Dans cette hypothèse, cela supposerait un chantier relativement court dans le temps et le fait que certaines tombes, comme la n° 16, sont installées pendant les phases de travaux. Cette datation est aussi cohérente avec l'installation des sépultures, telles que la n° 31, à l'aplomb du mur-bahut.

la cour depuis la galerie, est composé de blocs bien taillés et bien agencés, directement posés sur le substrat granitique.

Les indices de deux états de construction se trouvent essentiellement dans le léger changement d'orientation et dans les trois assises de fondation supplémentaires de la partie orientale, comportant des blocs taillés, sans réemploi, et bien assisés, ce qui contraste avec le désordre des autres parties. Par ailleurs, un indice plus ténu se trouve au droit du seuil vers la cour de cloître, où la sépulture la plus ancienne (n° 55, recoupée par les sépultures n° 39 et 52) est décalée de 0,40 m par rapport à l'alignement du mur-bahut, contrairement aux autres sépultures. Son ancienneté et sa position pourraient constituer un nouvel indice révélateur d'un aménagement construit légèrement différent de l'existant.

Du côté de la cour de cloître, le mur-bahut est soutenu par trois contreforts, distants de 2,40 m (**fig. 71**). Larges de 1,50 m et saillants de 1,10 m, ces derniers sont harpés au mur et, donc, conçus dès l'origine. Aucun réemploi n'y a été repéré.

Etabli dans une construction excavée antérieure³²², le contrefort oriental (**fig. 72**) est puissamment fondé avec 7 assises en ressauts : les deux assises supérieures sont réglées avec des blocs bien taillés alors que les assises inférieures, qui descendent dans la structure, ne le sont pas. Le contact avec le mur-bahut nord s'effectue par l'intermédiaire d'un dépôt important de mortier très résistant. On peut donc supposer que ce contrefort fonctionne avec le second état du mur-bahut, au moment où le dallage de la cour du cloître est venu recouvrir la construction excavée.

Le contrefort central a été pratiquement détruit par l'implantation d'un mur, au début du XIX^e siècle.

Le contrefort occidental est assis sur une solide structure maçonnée avec un mortier beige foncé, recoupant une fosse antérieure³²³ et sous-jacente au dallage de la cour et à sa couche de nivellement (**fig. 73**). Aucun élément probant ne permet de déterminer si cette structure correspond à un état antérieur au contrefort ou si les deux constructions sont contemporaines, la première n'étant alors qu'une très puissante fondation de la seconde. Cette seconde hypothèse pourrait toutefois correspondre au caractère tardif du comblement recoupé de la fosse, qui contenait un gros de 20 d.t. florette de Charles VI ou de Charles VII dauphin (1417-1422). Les tranchées liées à l'implantation de la structure maçonnée ont été repérées de chaque côté du contrefort sus-jacent et pourraient correspondre à la fosse évasée retrouvée sous le mur bahut nord, dans sa partie occidentale (**fig. 70**).

³²² Voir ci-après.

³²³ Voir ci-après.

Un décrochement en limite ouest de la fouille, le long du contrefort occidental, correspond à un accès vers la cour de cloître. Doté d'un dallage différent de celui de la cour de cloître et s'apparentant à celui de la galerie nord, il se trouve dans le prolongement de la porte ouest de la nef.

Du côté est, le dallage de la galerie et les probables dalles funéraires ont été démontés sur une longueur de 9,30 m depuis le mur de galerie du XVIII^e siècle. Mais, vers l'ouest, le sol est conservé avec des dalles funéraires tardives, la plus récente étant datée de 1733 (**fig. 74**). Ce dallage, large de 3,10 m, a été dégagé sur une longueur de 5,45 m. Épaisses de 0,15 à 0,20 m, les dalles, de dimensions variables (0,33 x 0,42 m ; 0,40 x 0,63 m), sont disposées en bandes horizontales perpendiculaires au mur-bahut. Sont insérées, de préférence sur les côtés, sept dalles funéraires portant des inscriptions. Le dallage repose sur une terre marron meuble placée directement sur le sol géologique, qui scelle plusieurs fosses d'inhumation. Il n'y a pas de mortier entre les dalles ni de réelle préparation de sol ; le seul poids de la plupart de ces dalles devait suffire à maintenir l'ensemble en place sur un granite arénisé, facile à niveler préalablement. Les plates-tombes, qui correspondent en général à une fosse d'inhumation, reposent directement sur le substrat granitique arénisé. Une seule dalle, vierge de toute inscription, ne correspond à aucune fosse d'inhumation ; elle se trouve au niveau du seuil de l'église.

Un alignement composé de 10 blocs de granite taillés vient s'accoler au pied de la paroi externe du mur gouttereau sud de la nef (**fig. 75**). Conservé sur 5,10 m, il a une épaisseur de 0,35 m et une hauteur de 0,30 m. Son parement sud, côté galerie, est bien appareillé et recouvert d'une épaisse couche d'enduit blanc, en partie érodée. Les dalles du sol de la galerie de cloître, quand elles n'ont pas été démontées, viennent s'agencer parfaitement au pied de cet alignement, qui pourrait correspondre à une banquette adossée au mur de l'église.

Les nombreuses sépultures sont plutôt concentrées le long des murs sous la forme de deux alignements latéraux continus, sauf dans les zones de passage où on en trouve également au centre. Ce sont essentiellement des fosses en pleine terre avec cercueil, sauf au droit du seuil de la chapelle Saint-Etienne où on trouve deux tombes bâties.

2. La galerie orientale du cloître

Cette galerie, dont la largeur peut être estimée à 2,50 m, a été utilisée pour placer le mur de galerie du XVIII^e siècle (**fig. 76**) : il n'en subsiste donc rien, en dehors de son mur-bahut.

Ce dernier a été arasé avec une assise en moins par rapport au mur-bahut nord, mais semble de construction identique (**fig. 77**). D'une largeur de 1,30 m, il est bien fondé grâce à une tranchée recoupant le sol géologique. Le niveau supérieur du mur comporte des réemplois et s'appuie, du côté

de la cour du cloître, sur une assise plus large avec un ressaut d'une dizaine de centimètres, qu'on retrouve du côté de la galerie mais moins prononcé³²⁴. Dans la section fouillée, aucun contrefort n'est directement associé au mur-bahut du côté de la cour de cloître, du moins dans sa version la plus récente³²⁵. Mais un mur ouest-est, venant s'y accoler, a pu servir de contrebutement³²⁶.

Le dallage de la cour ne vient pas s'appuyer directement sur le mur-bahut, contrairement à la galerie nord, à cause d'une tranchée parallèle au mur-bahut qui pourrait être liée à la récupération d'une ancienne canalisation.

3. La cour de cloître (fig. 78)

La cour de cloître était recouverte d'une couche de mortier jaune très compacte (fig. 79). La présence de nombreux carreaux de terre cuite, bien que la plupart cassés, peut suggérer l'existence d'un sol, qui correspondrait au dernier état avant la démolition du XVIII^e siècle.

Au-dessous, la cour dallée dispose d'une rigole d'écoulement placée latéralement aux murs-bahuts (fig. 80) ; une série de dalles biseautées relie l'angle nord-est du cloître avec cette rigole, facilitant ainsi l'évacuation des eaux de pluie. La différence d'agencement du dallage entre la partie périphérique (grosses dalles rectangulaires installées régulièrement en fonction des axes des galeries) et la partie centrale (dalles de diverses dimensions installées irrégulièrement et parfois en diagonale) indique deux séquences d'aménagement.

Le dallage, qui comporte quelques réemplois, est équipé d'un encadrement rectangulaire bien appareillé (bordure d'un parterre végétal, recouvert de terre organique noire (fig. 80)³²⁷. Il repose sur un épais sédiment noir établi directement sur le substrat granitique, qui a servi au nivellement préalable du terrain. La présence de tessons de céramique du XIV^e siècle et d'éléments lapidaires du XIII^e siècle permet d'envisager une réfection importante du cloître à la fin du Moyen Age ou au début de l'époque moderne. Il convient aussi de s'interroger sur la provenance de cette terre qui ne se trouve pas naturellement sur le promontoire. Provient-elle du fond de vallée en relation avec un aménagement ou un curage de l'étang des Chambres ?

Le démontage du dallage a révélé deux structures arasées antérieures (fig. 81).

La première est un contrefort recoupé par le mur-bahut oriental et arasé pour placer le dallage (fig. 82). D'une largeur de 1,80 m pour une épaisseur supérieure à 1,45 m, il ne présente aucun réemploi et

³²⁴ Ce ressaut de fondation correspond à la surface de la première assise bien appareillée du mur-bahut nord, ce qui pourrait être un nouvel indice de l'ancien aménagement.

³²⁵ Un contrefort arasé a été retrouvé sous le dallage de la cour de cloître. Voir ci-après.

³²⁶ Voir ci-après.

se trouve assisé sur 0,30 m dans le substrat arénisé. Il pourrait fonctionner avec un premier état du mur-bahut.

La seconde structure (**fig. 83**) est une construction excavée et maçonnée en L, située au sud du mur-bahut nord, sous le dernier dallage de la cour. Peut-être établie sur les bords de l'extension sud d'une ancienne fosse, elle borde celle liée à l'implantation du contrefort est du mur-bahut nord. Cette structure excavée mesure 2,08 m pour une hauteur maximale de 0,90 m. Sa maçonnerie, qui repose directement sur le substrat géologique, est composée de trois assises nord-sud et de deux assises est-ouest. Elle est accolée directement aux deux assises inférieures du mur-bahut nord du cloître, qui ne comportent aucun réemploi et dont l'appareillage, mieux réglé, est différent de celui des assises supérieures. On peut donc supposer que la structure excavée fonctionne avec un premier état du mur-bahut. Il s'agit peut-être d'un pourrissoir.

En partie sous le dallage et sous le comblement du parterre, deux fosses ont été recoupées par un double mur du XIX^e siècle (**fig. 84**).

Du côté est (**fig. 85**), la terre noire du parterre recouvre une fosse qui s'étend également sous le dallage et sa couche de nivellement. Son comblement contenait assez peu de mobilier : tessons médiévaux et modernes, avec quelques tessons alto-médiévaux. Profonde de 0,70 m, sa forme est ovalaire (dimensions estimées : 4,80 x 3,50 m). Elle a été recoupée partiellement par la fosse d'implantation du contrefort épaulant la galerie nord du cloître du côté est. Une rigole d'orientation nord-est/sud-ouest déboucherait dans cette fosse. Toutefois, dans la mesure où cette rigole se situe dans l'alignement de la saignée située plus au sud-ouest³²⁸, on peut se demander si les deux tranchées n'appartiennent pas à un même ensemble, qui serait alors recoupé par la fosse et représenterait un état ancien puisqu'établi directement à travers l'arène granitique en place, d'où peut-être la présence des tessons alto-médiévaux résiduels.

Du côté ouest (**fig. 86**), la terre noire du parterre scelle deux fosses profondes, se recoupant et passant également sous le dallage. On note une empreinte circulaire au fond de la fosse la plus ancienne. La fosse la plus récente possède des bords arrondis et sa largeur est d'environ 2,20 m. Le comblement de terre noire à grise contenait du mobilier médiéval³²⁹ et deux monnaies : un denier de la Marche d'Hugues IX (1180-1208) et un denier tournois de Louis VIII-Louis IX (1224-1250 environ) ou

³²⁷ Considérant l'emprise totale de la cour de cloître, on peut supposer que cet encadrement fait partie d'un ensemble composé de quatre éléments semblables et placés à chaque angle.

³²⁸ Voir ci-après.

³²⁹ Des tessons de céramique et de verre, de nombreux objets métalliques, des fragments de tuile, des ossements animaux ainsi que plusieurs objets remarquables ont été retrouvés : un couteau en fer à lame et pointe effilées qui correspond aux calibres de la fin du XIV^e siècle ; un cure-oreille en alliage cuivreux (XIII^e-XV^e siècle) ; une petite agrafe, dont le type se rencontre couramment entre la fin du XV^e et le XVII^e siècle ; une tôle en alliage cuivreux qui pourrait être un cône clinquant, un ferret de lacet ou un pendant (XI^e-XIV^e siècle).

de Louis IX (1250-1270). En bordure sud, on note la présence d'une saignée à travers le substrat, profonde d'une trentaine de centimètres et de direction nord-est/sud-ouest.

La cour de cloître comporte plusieurs constructions maçonnées (**fig. 87**). Certaines fonctionnent avec le cloître médiéval mais d'autres sont postérieures et seront évoquées plus loin.

Un mur de direction ouest-est (**fig. 88**), large de 2,05 m avec des fondations à léger ressaut, vient volontairement s'appuyer sur le mur-bahut oriental, lequel est fondé sur deux assises supplémentaires avec un appareillage différent. Au niveau de la jonction, le mortier déborde sur l'assise inférieure du côté oriental et sur les trois assises dans la partie occidentale du mur ouest-est. Pour le mur-bahut, le mortier débordant ne s'observe qu'au niveau de l'assise inférieure, laquelle est plus large (2 cm) que le ressaut de fondation ; les pierres du mur ouest-est sont taillées pour épouser la forme de ce ressaut. Le mur ouest-est, construit dans une tranchée droite recoupant l'arène granitique pour aller chercher le rocher en place, présente trois assises séparées par d'épaisses couches de mortier, la dernière reposant directement sur le rocher en vue de son nivellement. Les deux assises inférieures sont légèrement plus larges (mortier gris clair) que l'assise supérieure (mortier plus ocre), d'où la présence du ressaut.

Au sud, un contrefort comporte deux assises harpées aux deux assises inférieures du mur ouest-est ; elles reposent également sur une épaisse couche de mortier directement étalée sur le rocher (**fig. 89**). Cette situation peut faire penser à deux états de construction du mur ouest-est.

Ce grand mur ouest-est recoupe proprement le dallage du côté nord et peut fonctionner avec l'encadrement du parterre végétal. Même si la liaison sud est imparfaite, il semble que ce mur fonctionne bien avec le cloître médiéval.

A 1,70 m à l'ouest du mur-bahut oriental, un massif maçonné, large de 2,80 m, est parementé avec des pierres taillées (**fig. 90**). Comportant au moins trois réemplois, il s'accôle au sud du mur ouest-est au niveau de son assise supérieure, s'appuie sur le ressaut de son assise sous-jacente et vient en partie recouper son contrefort. Les deux structures fonctionnent donc ensemble à un moment. L'une des pierres taillées du dallage de la cour venait caler la seconde assise du massif, confirmant que ce dernier est postérieur au dallage qui a été recoupé puis adapté à cette nouvelle maçonnerie.

Nous ne connaissons pas la fonction de ces deux structures construites mais elles ressortent assurément d'un aménagement volontaire. Si elles recouper le dallage, les pavés sont bien alignés. Dans la mesure où ces structures ont, à la fois, des fondations et une certaine élévation, les tranchées de fondation ont été comblées et les constructeurs ont reconstitué le dallage (**fig. 91**).

En partie sous le massif maçonné, une structure construite (**fig. 92**), de forme apparemment quadrangulaire ou rectangulaire (1,80 x 1,10 m visibles ; 1,90 x 1,60 m estimés), repose directement sur

le rocher grossièrement aménagé³³⁰ et comporte au moins un réemploi³³¹. Son niveau d'arasement est proche de celui du contrefort arasé, témoin d'un espace construit antérieur. Toutefois, son orientation particulière, fortement désaxée vers l'ouest par rapport au cloître actuel, rend difficile une interprétation comme un second contrefort.

IV. L'aile orientale

Il ne subsiste que des lambeaux du bâtiment oriental du monastère médiéval (**fig. 93**), notamment son mur ouest³³². Branché sur ce dernier, un mur de direction ouest-est divise le secteur en deux espaces, qui comportent, chacun, les vestiges d'un dallage et une canalisation d'évacuation.

Voici la description de l'aile orientale du monastère contenu dans le procès-verbal dressé par Naurissart en 1732³³³ : *Le rez-de-chaussée est occupé par un cellier, le chapitre, un bûcher, un escalier au-dessus de la première rampe d'une chambre, chambre assez petite servant à mettre des provisions de bouche, et, au derrière de cette chambre et de l'escalier, d'une prison et, au-dessus, d'un passage au jardin et, enfin, d'une sacristie.* Cela donne dans le sens inverse de la description, à savoir du nord au sud (**fig. 94**) : une sacristie (ancienne chapelle Saint-Etienne), un passage, un escalier, un bûcher, la salle du chapitre et un cellier.

1. Deux espaces séparés par un mur de refend

Les maigres vestiges de l'aile orientale ne permettent pas de retrouver l'agencement complet de ce bâtiment. Il convient de noter que les restes de construction ne comportent pratiquement pas de réemplois, contrairement au lambeau de mur sud de la chapelle latérale. La façade, côté cloître, se résume à une succession discontinue de murs d'orientation et d'appareillage différents. Cette désorganisation est due aux recouvrements engendrés par les travaux du XVIII^e siècle.

Le nettoyage des structures a toutefois permis de déterminer deux espaces séparés par un mur de refend. Ce dernier se trouve dans l'alignement parfait (ouest-est) du mur construit dans la cour de cloître ; il a également la même largeur (2 m) et il est construit dans une tranchée droite à travers l'arène granitique. Associé, au sud, à une maçonnerie décalée vers l'est, il est parfaitement liaisonné au mur ouest de l'aile orientale mais les deux structures ne sont pas fondées de la même manière. Le mur de refend dispose de trois assises de fondation qui s'appuie sur le rocher en place (mur porteur) alors

³³⁰ On voit nettement, dans ce secteur, les cassures vives du rocher le long des lignes de faille pour implanter la maçonnerie.

³³¹ La présence de ce réemploi laisse perplexe sur l'ancienneté de la structure qui pourrait très bien n'être qu'un aménagement du rocher pour l'implantation du massif maçonné.

³³² Recoupé partiellement par le mur de galerie du XVIII^e siècle.

que le mur ouest a des fondations peu profondes (deux assises) reposant sur l'arène légèrement surcreusée.

L'espace nord (**fig. 95**), accolé à la chapelle Saint-Etienne, a une longueur de 7,50 m et semble ouvert sur la galerie orientale du cloître avec une double arcade reposant, au centre, sur un massif de maçonnerie (). Il dispose d'un sol pavé de dalles de granite, établi sur une préparation de sol indurée et accolé au mur ouest. Ce sol recouvre une canalisation, de direction ouest-est, dont on n'a pas le passage à travers le mur-bahut oriental du cloître. Cet état de fait pourrait faire penser que cette canalisation est antérieure à la reconstruction du mur-bahut.

Ce premier espace pourrait correspondre au passage vers l'est mais sa longueur serait bien importante ; ce pourrait être alors l'emplacement de la salle du chapitre mais sa longueur serait bien faible. La description de Naurissart mentionne un passage et un escalier à cet endroit. Ainsi, à Grandmont, l'escalier menant à l'étage de l'aile orientale (normalement là où se trouvait le dortoir) serait intégré au bâtiment et non établi en partie dans la galerie orientale du cloître, comme dans de nombreuses autres celles grandmontaines.

L'espace sud (**fig. 96**), dont on n'a pas la limite méridionale mais dont la longueur dépasse nécessairement les 11,70 m, a possédé deux sols construits successifs : un pavement de terres cuites puis un dallage de granit situé à peu près à la même altitude que celui de l'espace nord. Ces sols, qui ne subsistent qu'en lambeaux, recouvrent deux canalisations ouest-est parallèles : une première dont la poursuite supposée vers la cour du cloître a été détruite par le retour du mur de galerie du XVIII^e siècle et une seconde dont on a bien la continuité à travers le mur-bahut oriental du cloître. Leur niveau d'implantation similaire pourrait faire penser que ces deux structures hydrauliques fonctionnaient ensemble.

Si on suit la description de Naurissart, ce second espace correspondrait à l'emplacement d'un bûcher. La salle du chapitre se situerait alors encore plus au sud, ce qui peut paraître étonnant.

A l'extrémité sud, sous les vestiges de sol, une maçonnerie de direction nord-sud, épaisse de 1,30 m, possède quatre ressauts de fondation visibles du côté ouest, s'appuyant et comblant une cavité naturelle du rocher (**fig. 97**). Sa position stratigraphique indique que cette structure correspond à un état antérieur du mur ouest du bâtiment oriental³³⁴, légèrement décalé vers l'est. Le cœur de la structure est un blocage qui ressemble à ceux retrouvés plus au nord : des blocs de granite de taille moyenne débités dans le substrat et remplacés avec du mortier induré jaune.

³³³ AD Hérault, 49 J 9.

³³⁴ Elle comporte toutefois au moins un réemploi !

2. Sols et aménagements hydrauliques

Du côté sud, on trouve les vestiges de deux sols successifs (**fig. 98**) : des dalles de granite épaisses de 0,11 m, qui marquent le dernier état de fonctionnement de ce bâtiment, reposant sur un carrelage de terre cuite (carreau épais de 2,5 cm pour des dimensions de 23,5 x 22,5 cm), installé sur un niveau de sable granitique jaune servant à niveler le substrat sous-jacent.

Le dernier sol se situe à la même altitude que les deux autres vestiges retrouvés plus au nord. Notons que ces trois vestiges sont proches des trois canalisations repérées. La correspondance des altitudes permet de penser que le dernier sol de fonctionnement du bâtiment oriental se situe autour de 563,30 m.

Le sol sous-jacent en terre cuite pourrait avoir son équivalent au nord, mais il ne s'agit que de deux pavements de terre cuite cassés et posés à plat. Le vestige de sol dallé situé le plus au nord reposait directement sur un remblai d'aménagement du substrat granitique sans trace de sol antérieur.

Les trois canalisations construites (**fig. 99**) sont toutes recoupées par le mur de galerie du XVIII^e siècle et sont compatibles avec les deux niveaux de sol repérés dans l'aile orientale, soit en souterrain soit en affleurement. De direction est-ouest, elles font partie du système hydraulique de la cour du cloître mais ne fonctionnent pas toutes ensemble, puisqu'on ne retrouve pas la poursuite de la canalisation nord à travers le mur-bahut oriental. Quant à la canalisation centrale, il est possible qu'un vestige ait subsisté dans le mur-bahut oriental, juste au niveau de son recoupement par le mur de galerie du XVIII^e siècle. Il s'agit de deux canalisations d'évacuation. Enfin, la canalisation sud, très bien construite, est aménagée dans le mur-bahut oriental, avec des réemplois³³⁵. Bloquée par des blocs de granite à l'emplacement de l'aile orientale, elle repose en partie sur un remblai stérile composé de terre indurée avec de petits cailloux et, en partie, directement sur le substrat granitique. Elle présente une pente, infime, en direction de la cour de cloître. Les deux dernières canalisations peuvent fonctionner ensemble, l'une pour l'évacuation et l'autre pour l'alimentation.

3. Techniques de construction

La structure, située entre la canalisation centrale et le mur de refend, est constituée de plusieurs de blocs de granite directement débités dans le sous-sol naturel et remplacés pour faire blocage. Les plus gros blocs, liés avec un mortier pulvérulent, sont déposés au-dessus et encadrent deux pierres taillées

³³⁵ A l'ouest du mur-bahut, donc dans la cour de cloître, la canalisation était recouverte d'un remblai de démolition contenant un hardi d'argent d'Edouard, prince d'Aquitaine (1368-1373).

et alignées. Au-dessous, les moellons, liés avec un mortier plus dur, sont plus petits et viennent se caler sur le mur de refend.

Ce secteur permet donc de bien appréhender la gestion du terrain naturel par les constructeurs. Par endroits, pour établir une surface plane, ils ont dû composer avec un rocher très irrégulier en utilisant des extraits de roche pour combler les cuvettes, parfois sur plusieurs lits, avant d'implanter leurs murs. Ils ont également pris soin d'établir leurs tranchées en profitant des zones de fracture (**fig. 100**).

V. Les bâtiments sud et ouest du monastère

La parcelle 168 abrite les traces de deux grands bâtiments en retour d'équerre, correspondant aux ailes sud et ouest du monastère. Dans l'angle sud-ouest, un mur en gros appareil, de construction très régulière, dispose d'un ressaut correspondant à l'ancrage d'un plancher séparant le rez-de-chaussée du sous-sol, où se trouve une porte avec un arc en plein cintre (**fig. 101**). Avec un autre mur de direction est-ouest parallèle, il détermine un bâtiment d'une largeur interne de 7,50 m.

Du côté ouest, la parcelle 168 se termine par un mur de terrasse correspondant à l'aile occidentale du monastère.

Du côté nord, une grande butte, à l'emplacement de l'église médiévale, surplombe un mur de direction ouest-est. C'est une construction irrégulière, longue de 16 m et haute de 1,30 m, composée de petits, moyens et gros moellons dont des réemplois, sans trace apparente de mortier. Elle se trouve à l'emplacement supposé du *porticum*.

L'aile sud du monastère correspond à un bâtiment formant terrasse. Son mur sud (**fig. 102**), surplombant un jardin, comporte un glacis maçonné à peu près en son milieu. Deux représentants d'espèces plantées non indigènes sont collés au pied de cette terrasse intermédiaire : un vieux buis et un grand if, qui pourraient témoigner de la présence d'anciens jardins.

La section occidentale du mur mesure 13,50 m de long. Un pan coupé long de 10,80 m et large de 1,40 m en partie basse, adossé audit mur, sert de contrebutement et ses côtés sont harpés par quelques pierres. La section orientale mesure 15,20 m et se termine, en décalé par rapport au reste, par un pan long de 4,44 m. Ce mur-terrasse, repéré sur une longueur totale de 45,50 m, est surtout conçu en grand appareil de granite macro et microgrenu. Il est conservé sur une hauteur moyenne de 4 m, correspondant à 8 ou 9 assises. Dans l'appareillage, on trouve une alternance de deux assises de grande hauteur et d'une assise de faible hauteur. Quelques petites pierres et des fragments de tuile ou de carreau sont utilisés pour le calage et le réglage des assises. De nombreux blocs sont fracturés et éboulés, et un ventre important s'est formé au centre de la section occidentale sur 4,50 m de long environ, d'où probablement la mise en place du glacis maçonné. La poussée des terres a également

provoqué un effondrement au niveau du pan coupé, faisant disparaître son angle ouest. Elle a enfin détruit le mortier entre les blocs sur l'ensemble de la terrasse.

On note d'assez nombreux réemplois, certains retaillés pour être placés dans les assises. Des trous de boulin, de poutre et d'appareil de levage ont également été identifiés. Plusieurs soupiraux, aujourd'hui bouchés, devaient aérer et éclairer les salles du bâtiment sus-jacent. A l'ouest, les traces d'une ouverture avec allège sur deux assises (porte, fenêtre ?) ont été repérées. A l'est une ouverture ébrasée (**fig. 103**), de type fenêtre, a été mise. Du côté extérieur, sa base est signalée par un rebord mouluré en saillie. L'embrasure s'élargit de l'intérieur vers l'extérieur. Les moellons la constituant sont intégrés au parement interne du mur, sur lequel des restes d'enduit peint blanc sont perceptibles. La face latérale interne du bloc de jambage le plus extérieur comporte un trou de scellement d'un barreau. La présence de cette hypothétique fenêtre laisse supposer que le bâtiment sud a conservé son sol de rez-de-chaussée.

VI. La zone orientale : terrasses et cimetière

Au niveau du rebord oriental du promontoire naturel, le rocher a été utilisé et réaménagé par les constructeurs. La partie la plus haute a été aplanie avec des extraits de roche alors que la pente a été purgée de l'arène qui la recouvrait. Vers le nord, le rebord présente un tracé chaotique avec un grand rentrant qui a été l'endroit choisi par les constructeurs pour implanter le chevet de l'église. Le rocher, qui marque une nette déclivité également vers l'est, a été recouvert par une alternance de remblais sableux et de terre noire, en lien avec l'implantation d'une terrasse plus courte et moins haute que la terrasse actuelle.

Le substrat granitique plonge littéralement au droit du chevet et l'état actuel est le résultat d'une série de terrassements, qui commence au XII^e siècle (**fig. 11**). La zone située à l'est du chevet et de sa chapelle latérale sud a, en effet, été remblayée volontairement en trois étapes principales (**fig. 104**) :

- horizon 1 : jusqu'au sommet des fondations du chevet ;
- horizon 2 : sur une hauteur de 2,40 m ;
- horizon 3 : contre l'arasement du chevet avec un mortier de blocage.

Le substrat granitique (**fig. 105**) est recouvert par une épaisse couche de terre sombre assez argileuse, sans mobilier. Ce contexte est antérieur à la construction des fondations du chevet et semble s'être formé de manière naturelle, certainement à la suite de nombreux ruissellements ayant suivi la pente originelle du promontoire. Au-dessus, un cône d'éboulis naturel (ou un apport anthropique de sable granitique) forme une interface avec un remblai très épais de terre noire, contenant un denier au nom de Foulques, comte d'Anjou (1140-1204), qui vient légèrement recouvrir la surface de la semelle

débordante des fondations en marquant une pente vers l'est. Cet horizon 1, sur lequel s'est implantée une zone cémétériale, a subi un ou plusieurs phénomènes de glissement de terrain (présence de cisaillements dans la terre de cimetièrre). La stratigraphie dépliée (**fig. 106**) rend compte de la double pente du premier terrassement, sur lequel a été déposée une couche de nivellement pour l'installation de la zone cémétériale.

Donc, dans un premier temps, le chevet fonctionne avec le niveau de cimetièrre, établi sur une terrasse surélevée de 4 m par rapport aux berges de l'étang. Dans un second temps, tout le secteur est remblayé sur 2,40 m, peut-être à cause d'un événement particulier (tremblement de terre ?) ayant déstabilisé la construction.

L'horizon de remblaiement 2 est particulièrement hétérogène et ne présente pas la même stratigraphie dans les différents sondages où il a été étudié. Ces remblais d'exhaussement contiennent de grosses dalles parallélépipédiques correspondant à des couvertures de sépulture (**fig. 107**). La logique permet de supposer que ces dalles tumulaires pourraient provenir de la zone cémétériale située sous les remblais modernes et que leur emplacement actuel est volontaire. Elles sont, du reste, placées autour du massif de fondation de l'arc-boutant et on peut légitimement penser qu'elles ont servi à stabiliser les remblais lors de sa mise en place. Le mobilier céramique et une monnaie (double sol parisien de Charles IX, 1571) confirment que ces remblais ont bien été déposés à l'époque moderne.

Une construction parallélépipédique, interprétée comme une lanterne des morts³³⁶, a été, au moins en partie, remblayée lors de ces travaux de terrassement de l'époque moderne. Deux murets (**fig. 108**), comportant deux rangées de pierres sur deux assises avec des réemplois, ont été aménagés de part et d'autre et perpendiculairement à cette construction, certainement pour stabiliser les remblais. Le premier, appareillé du côté ouest (L. 4 m et ép. max. 1,20 m), est accolé au sud-ouest et le second au nord-est, d'une longueur inconnue et d'une épaisseur de 1 m avec ses deux faces grossièrement appareillées ; aucun des deux murets n'est jointoyé avec du mortier. Celui établi du côté sud de la construction se trouve à l'extrémité nord d'une tranchée du XVII^e siècle qui recoupe la terre de cimetièrre, et dans son emprise probable. L'autre se trouvant à l'opposé par rapport à la construction, on peut penser que cette dernière a été en partie conservée pour stabiliser les terres du second terrassement.

L'horizon 3 est lié à l'arasement du chevet médiéval et à la construction du grand bâtiment nord-sud du XVIII^e siècle³³⁷.

³³⁶ Voir ci-après.

³³⁷ Voir ci-après.

VII. L'Angleterre, une résidence princière au nord de l'abbaye ?

Henri II voulut-il s'appuyer sur Grandmont au point d'y installer une résidence ? Par tradition, elle est localisée au nord de l'abbaye, en un lieu nommé « l'Angleterre » (fig. 28). Ce toponyme est mentionné à propos de l'inhumation des entrailles d'Henri le Jeune³³⁸.

Le document le plus ancien évoquant cette hypothétique résidence est le terrier de 1496. Le notaire situe, d'abord, les bâtiments dans l'enclos de Grandmont nommé *basse-cour* et évoque, en premier, une *aula*. Maître Jean de Mézières dispose d'une maison ou *aula* aménagée au-dessus d'une étable appelée la « salle sur la Roterie » (atelier du charron, *rotarius* ?), près de la porte *Fortalia*. La salle est entourée de murs (*muris*) avec un appareil est de forme *quadrata*. C'était donc une construction soignée, peut-être liée « à chaux et à sable ». Vincent Guillot, curé de Saint-Sylvestre, et son frère Pierre habitent la maison voisine de la basse-cour : la « Palaterie » qui, avec son « ballet ou galerie », pourrait bien être une partie de bâtiment noble.

Jean Lévesque (XVII^e siècle) apporte des précisions³³⁹. Après la mort du jeune Henri en 1183, « le connétable de France et le duc du Poitou laissèrent l'achèvement du reste de la construction au roi lui-même, affirmant que cela dévorait leur fortune, et se consacrèrent à la construction de deux palais dans l'enclos (*intra metas*) de Grandmont ». Puis le « sénéchal du Poitou et de Gascogne », sans doute Bertin, prend en charge la construction de Grandmont. Outre les deux édifices (*duo palatia*), « dont il ne reste que les vestiges et le nom », « on raconte qu'il fonda aussi les chapelles Saint-Jean-Baptiste, Marie-Madeleine et Saint-Michel ». Saint-Jean-Baptiste et Saint-Michel sont toutes les deux voûtées et superposées, sans doute au nord, dans « l'Angleterre ».

Vers 1636, *ex maceriis trium sacellorum aedium Anglicarum et coemeterii tumulorum* (« avec les pierres des murs de trois chapelles du bâtiment de l'Angleterre et des tombes du cimetière »), l'abbé Barny répare le monastère. En 1638, dit le père Charles Frémon, se termine la démolition d'une « fort belle chapelle double dont la haulte était dédiée à saint Michel et celle de dessouz à saint Jean-Baptiste. Cette chapelle servoit d'oratoire au Roy [Henri II] qui séjournoit quelquefois à Grandmont³⁴⁰ ».

Dans les terriers du XVII^e siècle, Léonard Bandel, marchand, habite la maison de Notre-Dame au faubourg du Parc et possède la maison de « l'Anglois ». L'Angleterre est mentionnée par l'architecte Naurissart en 1732 : c'est alors une terrasse de 15 pieds de large, « et de 4 pies élevée au-dessus du jardin »³⁴¹.

³³⁸ Yeux, cervelle et ventre du fils d'Henri II mort en 1183 sont « ensevelis » dans « l'Angleterre », AD Haute-Vienne, I sem 10 f. 38, d'après Geoffroi, ch. 20.

³³⁹ J. Lévesque, *Annales*, p. 141 et 175.

³⁴⁰ Médiathèque de la Rochelle, fonds Millot, d'après Bibliothèque de Tours, ms n° 999. Chroniques de Charles Frémon, p. 83.

VIII. Le système d'adduction en eau potable de l'abbaye

Deux plans (**fig. 109 et 110**) serviront de base au commentaire qui suit ; les numéros (n°) y renvoient.

Le système d'adduction d'eau peut naître à 860 m au nord de l'abbaye, dans le bois dit « Les Allées » où un puits a été signalé (n° 1). Un second puits a été mentionné à 170 m en aval, avec un cuvelage de pierre sur 10 m de profondeur et un couvercle de pierre (n° 2).

Juste au-dessous est encore visible un bassin de 70 m² où l'eau affleure, entouré de murs sur trois côtés (n° 3 et **fig. 111-1**). Le bord du bassin est composé de dalles de granite inclinées vers l'intérieur. Cette structure, connue comme étant la « Gasne du Plombier », sert peut-être de bassin de décantation³⁴². L'eau se perd ensuite dans un pré où des rigoles permettent l'irrigation estivale.

A 93 m en aval (n° 4), un coffrage en granite (sans canalisation) débouche dans un puits (n° 5 et **fig. 111-2**) au cuvelage en granite ocre, en gros appareil taillé en segments de cercle. La profondeur totale est de 1,05 m, le diamètre extérieur de 1 m à 1,20 m et le diamètre intérieur de 0,88 m. Deux pierres de granite blanc, dont l'une taillée en demi-cercle (**fig. 111-3**), sont peut-être des fragments de la dalle de recouvrement.

L'eau s'évacue ensuite dans une rigole avant d'être rejointe par l'eau d'un autre talweg aménagé avec une digue et un lavoir (n° 6 et **fig. 111-4**), et par l'eau d'un troisième talweg (n° 7) aménagé avec une simple rigole³⁴³.

Les trois affluents alimentent ensuite l'étang de la Gande, créé dans les décennies 1970 et 1980. Des canalisations en bois ont été retrouvées lors de son creusement (n° 8 et **fig. 111-5**). D'autres en terre cuite à pâte rosée à emboîtement ont été relevées 200 m plus bas, dans le Grand Pré (n° 9 et **fig. 111-6**).

135 m au-dessous, un regard (n° 10 et **fig. 112-1**) de 0,90 m de profondeur est formé d'une margelle quadrangulaire de deux rangs de moyen appareil en granite jaune (0,59 x 0,54 m), surmontant un cuvelage circulaire en moellons de 0,61 m de diamètre et de 0,55 m de hauteur. Le fond semble être composé de dalles plates. L'altitude de la première assise circulaire est de 566 m, le fond est à 565,45 m. Par rapport à l'altitude du déversoir du bac de répartition et de filtrage suivant, qui est de 565,30 m, on a une pente d'environ 1,15%.

Ce bac se trouve à 17,35 m en contrebas (n° 11, **fig. 112-2 et 5**). En granite monolithique de 1,70 x 1,05 et de 0,47 m de profondeur (0,80 m³), ses parois sont épaisses de 0,15 m. Le bac devait être alimenté via la pierre creusée en gouttière perçant le mur de la terrasse surplombant le bac. Il est percé de nombreux orifices qui peuvent avoir plusieurs fonctions. Deux trous (t. 1 et t. 2), de 4 cm de

³⁴¹ AD Haute-Vienne, 5 H 125, n° 32 et 5 H 159. AD Hérault, 49 J 9.

³⁴² Le terrier de 1577 mentionne un *chemin allant de la Porte du Parc à la Gasne du Plombyer*.

diamètre, percent le fond (564,97 m) ; deux autres (t. 3 et t. 4) de même diamètre, la base des parois sud et est (même altitude). Deux orifices (t. 5 et t. 6) percent la paroi ouest à deux niveaux différents (565,06 m et 565,32 m). Les deux derniers trous (t. 7 et t. 8), plus petits, percent la paroi sud (565,22 m et 565,38 m). Les six premiers orifices donnaient sans doute accès à des conduites de distribution ; ils ne sont plus branchés, à l'exception du t.6 qui donne accès à la canalisation (n° 12) se dirigeant vers la place du village. Les deux petits orifices (t. 7 et t. 8) sont peut-être des trop-pleins permettant d'orienter l'eau vers telle ou telle canalisation. En débouchant le t. 7 par exemple, le niveau d'eau baisse dans le bac et assèche ainsi la canalisation t. 6 alimentant le bassin du village, privilégiant l'abbaye en cas de sécheresse. Le trop-plein t. 8, en revanche, est percé à un niveau supérieur à toutes les autres canalisations et permet juste de canaliser l'excès d'eau à évacuer. Ce dispositif ressemble à un petit *castellum divisorium* antique, réservoir qui recevait l'eau en provenance d'un aqueduc et qui la répartissait entre les différentes conduites de distribution. Il pouvait aussi avoir un rôle de filtre, si on le garnissait de sable.

Un tronçon de canalisation (n° 12 et **fig. 112-3 et 4**) présente un coffrage en granite visible sur 2 m³⁴⁴. Les dimensions internes du coffrage sont de 0,19 à 0,20 m de large pour une profondeur de 0,25 à 0,32 m ; sa couverture est composée de dalles de granite de 0,09 à 0,15 m d'épaisseur. Le fond est recouvert d'un enduit ocre mais pas les parois : il n'est donc pas étanche. Les parois sont en moyen appareil. Ce coffrage a été ouvert en trois points, respectivement à 0,75 m, 8,91 m et 25,45 m du bac. Un ensemble de tuyaux de céramique (grès avec une glaçure grise et des traces de vernis noirâtre) a été retrouvé en place (diamètre de la partie mâle : 0,085 m et diamètre de la partie femelle : 0,11 m ; leur jointure était étanchéifiée avec un mortier à base d'argile destiné à la forte pression). Excavée sur les dix premiers mètres en partant du bac, la canalisation descend en pente douce du bac jusqu'à la place du village. D'après les anciens habitants, elle alimentait un bassin sur la place centrale (n° 13) puis une pêcherie (bassin) sur le rebord de pente (n° 14).

Le bac de l'Angleterre pouvait alimenter l'abbaye, dont le bassin du cloître se trouvait à environ 90 m au sud, au moyen d'une canalisation dont la trace a été localisée par la prospection géo-radar sur une cinquantaine de mètres, à une profondeur comprise entre 0,90 et 1,20 m (n° 15 et **fig. 112-4**).

Au sein du cloître, trois tronçons de coffrage en granite, de direction ouest-est, sans leur canalisation, ont été mis au jour par la fouille (n° 16 et **fig. 99**). Le plus au nord peut correspondre à l'arrivée d'eau potable alimentant le bassin du cloître, ceux du sud, à des évacuations.

³⁴³ Ce lieu est nommé *Las Fontanas* (1496 : *chemin qui va de la Poret du Parc à las Fontanas* ; 1577 : *terre appelée de las Fontanas, contenant quatre septerées, confrontant... au chemin tirant de la Gasne du Plombier au village de Marzet*).

³⁴⁴ Il mesurait 160 m selon le souvenir des anciens.

Ce bassin circulaire, recouvert de plomb au XVI^e siècle³⁴⁵, distribue certainement l'eau des ablutions, du rasage, de l'infirmierie ou des cuisines, sans oublier l'abreuvoir des communs, alimenté par une autre fontaine et le canal entre la cuisine et l'écurie.

Pour assainir le terrain, des drains sont posés afin d'évacuer l'eau vers les étangs. Ils recueillent l'eau de pluie qui s'écoule des toits des bâtiments. Les latrines sont situées, en principe, à l'extrémité du bâtiment oriental, ce qui les situerait, à Grandmont, en surplomb de l'étang des Chambres. L'eau des drains et les eaux usées s'y déversent. Les effluents servent même d'engrais pour les pêcheries.

Une canalisation souterraine (n° 17), localisée par géo-radar, se dirige vers ce qui peut être un moine de vidange (fig. 12) ou, plutôt, les vestiges du moulin dit de la Jonchère, au vu du bief qui se trouve à quelques mètres au nord. L'usage d'un moine de vidange semble, en effet, plus compliqué que la création d'une bonde haute ou d'un trop-plein, solution utilisée partout dans la franchise de Grandmont. Une autre cavité, aménagée sous la digue de l'étang des Chambres, a également été détectée par géo-radar au sud de ce moine ou moulin. Il peut s'agir de l'évacuation du moine ou de la bonde haute.

L'étude du système hydraulique de l'abbaye de Vauclair (Aisne) du XII^e au XVII^e siècle, par Thérèse Preux³⁴⁶, permet quelques points de comparaison. Comme à Grandmont, les moines ont capté des sources situées à distance pour alimenter l'abbaye bien qu'une petite rivière passe à proximité du site dans les deux cas, servant uniquement au rejet des eaux usées. Ils ont aménagé à proximité de l'abbaye, au XIII^e siècle, un étang pourvu d'une digue dotée de deux bondes, l'une basse, l'autre plus haute de 1 m, ainsi qu'un bief ménageant une chute d'eau de 3 m alimentant un moulin ; ces dispositifs se retrouvent aussi à Grandmont. De même, des éléments de canalisation en terre cuite ont été trouvés à Vauclair. Ces éléments, datés du XIII^e siècle, mesurent 0,53 m de longueur et ont une forme légèrement conique. La largeur maximale constituée par l'extrémité femelle atteint 11,50 cm, laissant à l'eau un passage de 8,50 cm. Tournée vers l'abbaye, l'embout mâle présente une largeur totale de 7 cm et un diamètre intérieur de 5,50 cm. Ici et là, des traces de mortier apparaissent et laissent supposer la gaine maçonnée d'une conduite sous pression, dispositif présent aussi à Grandmont mais non daté jusqu'à présent.

³⁴⁵ Dom J. Becquet, « Le Bullaire de l'Ordre de Grandmont », *Revue Mabillon*, 1956-1962, n° 214 (1528).

³⁴⁶ Th. Preux, *La maîtrise hydraulique des cisterciens, le cas de l'abbaye de Vauclair*, mémoire de maîtrise de l'Université de Lille III, 1989.

IX. Les matériaux de construction

La plupart des pierres ont été façonnées dans un granite dit des monts d'Ambazac. Cette roche se rencontre couramment dans une zone de plusieurs kilomètres autour du site, excepté au sud où le faciès géologique change brutalement et à l'est où on trouve des séries métamorphiques. La dénomination « monts d'Ambazac » regroupe des matériaux d'aspect varié. Leur granulométrie et leurs couleurs peuvent être relativement hétérogènes tout au long du massif car elles sont liées aux conditions thermodynamiques et chimiques de genèse de sa formation et aux processus d'érosion. Or, ces conditions peuvent changer assez fortement entre deux lieux même relativement proches. La science pétrographique ne permet pas, pour l'instant, d'identifier des sites d'extraction précis mais confirme l'usage massif d'un granite local par les religieux.

1. *Éléments de couverture*

Quelques sources modernes viennent en partie pallier le manque de documents iconographiques. Au XVI^e siècle, Pardoux de la Garde énumère les nombreuses parties voûtées du monastère et affirme qu'on y a utilisé de la pierre de « grison ». Une telle dénomination est bien connue dans la région de Doué-la-Fontaine en Maine-et-Loire où l'on extrait, depuis l'époque mérovingienne, un calcaire coquillier grisâtre. Qu'une pierre allochtone soit importée pour la confection des voûtains n'a rien de véritablement surprenant car on les construit, la plupart du temps, avec les matériaux les plus légers possibles. En l'absence de pierres propres à cet emploi à proximité, les religieux ont pu choisir d'importer le matériau adéquat. Toutefois, aucune roche autre que du granite n'a, pour l'instant, été découverte sur le site. Il semble que la masse volumique des leucogranites soit variable en fonction de leur degré d'altération. On peut donc penser que le « grison » désigne un granite local de couleur grise et plus léger que les matériaux utilisés pour les supports ou les arcs³⁴⁷.

Certains claveaux d'ogive (**fig. 113**) disposent d'un profil à trois tores, relativement répandu au début de l'art gothique mais se raréfiant dès le commencement du XIII^e siècle. Les trois tores séparés par des gorges connaissent une pérennité légèrement plus longue. Les éléments considérés ont une largeur relativement faible, généralement 16 cm soit un demi-pied environ, ce qui est peu usuel, les dimensions récurrentes avoisinant le pied. Seules les voûtes dites angevines ont des nervures aussi

³⁴⁷ Arnaud Ybert a retrouvé deux autres exemples de l'emploi du terme : l'un pour un poudingue des environs de Verneuil-sur-Avre, qui est suffisamment médiocre pour que personne n'ait jamais ambitionné de l'exporter sur de grandes distances ; l'autre est un poème de Corneille (*Stance à marquise*) où le terme est utilisé pour désigner un vieillard, sans doute à cause de la couleur des cheveux d'un homme d'âge mur. Les dictionnaires du XVII^e siècle connaissent le terme. Il pense donc que « grison » renvoie, à l'époque de Pardoux, à la couleur grise.

étroites et, compte tenu de la région dans laquelle se situe l'abbaye, il n'est pas incongru de restituer ce type de voûte.

Deux clefs de voûte quadripartite (**fig. 114**) possèdent un décor floral relativement simple marqué par un gros bouton central, assez caractéristique des créations de la fin du XII^e siècle. L'intrados des clefs est courbe, ce qui indique qu'elles appartenaient à une voûte relativement bombée. Le fait que les deux bras se coupent perpendiculairement permet d'affirmer qu'elles couvraient des travées carrées. Deux autres clefs de voûte possèdent huit départs et appartenaient à un couvrement à liernes.

La description de l'église abbatiale de Grandmont au XVI^e siècle nous apprend que l'édifice était couvert d'une voûte sur sa nef et que quatre piles soutenaient, dans le sanctuaire, une voûte en recevant chacun huit départs. Cette disposition des piliers achevant un vaisseau unique n'est pas sans rappeler certaines églises d'Anjou. Il est donc tentant de voir, pour les clefs à huit départs, des éléments du couvrement primitif de l'église abbatiale du XII^e siècle. Plusieurs espaces ont pu recevoir le même profil d'ogives et les clefs quadripartites pourraient ainsi provenir des parties conventuelles du complexe abbatial. Naurisart décrit des voûtes dans le cloître. Les clefs dont les nervures sont régulièrement disposées au tour du point de concours proviennent de travées carrées. Plusieurs espaces des parties conventuelles peuvent être subdivisés ainsi. La présence de nombreux autres types de claveaux (deux tores en amande flanquant une baguette ; deux chanfreins ou quarts de rond encadrant un méplat..., **fig. 115**) témoigne aussi de la diversité de la modénature employée.

Un tas de charge (**fig. 116**) présente huit départs composés de deux quarts de rond encadrant un méplat qui mesurent chacun 23 cm de large, si bien que le périmètre de la partie inférieure vaut exactement une brasse. Cette dimension est indiquée par Pardoux de la Garde pour les piliers du chevet de l'église. On peut douter, pour autant, que cette pièce en provienne car l'usage de pièces simplement chanfreinées est bien rare dans les lieux de culte après la décennie 1150. La salle capitulaire de la celle de Viaye (Haute-Loire)³⁴⁸ possède un tas de charge aux départs relativement semblables et qui, comme à Grandmont, s'amortissent en congés à hauteur des retombées. Les chapiteaux supportant cette pierre et la date de fondation de la celle en 1181 permettent d'attribuer à cette salle une date de construction à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. Cette fourchette peut aussi être retenue pour le tas de charge de Grandmont dont les départs ne fusionnent pas, alors que, rapidement au cours du XIII^e siècle, la somme des largeurs des nervures est bien supérieure au périmètre inférieur du tas de charge, ce qui impose de dissocier la largeur du support des dimensions du couvrement, en faisant fusionner les nervures à l'approche des retombées.

Le tas de charge 345 (**fig. 117**) est composé de cinq départs de nervures toriques de dimension variable. Leur disposition invite à y reconnaître deux arcs formerets, deux ogives et un doubleau. Les profils ne sont pas parfaitement semblables et les boudins circulaires des formerets contrastent avec

ceux des trois autres nervures, légèrement en amande, qui reposent sur un bandeau dont ils sont séparés par une gorge. Les tores constituant la pièce 345 ne se séparent pas parfaitement, ce qui signifie qu'il y avait encore plusieurs blocs superposés pour former le tas de charge. Ce dernier était, par conséquent, de grande dimension. Cela renforce l'hypothèse que le façonnage de la pièce ne peut pas être antérieur au XIII^e siècle, tout comme le fait que doubleau et ogives aient le même profil et la même taille. Les jonctions apparemment malhabiles des tores invitent néanmoins à adopter une date haute dans ce siècle. Aussi, les années 1215-1225, comme semblent l'indiquer les comparaisons stylistiques, constituent une période probable pour la réalisation de la pièce et, donc, de l'espace dont elle provient, certainement une salle des parties conventuelles. Il est à noter que la pièce 345 présente des traces de polychromie comme de nombreuses pierres déjà inventoriées.

L'élément 347 (**fig. 118**) est constitué de trois faces moulurées : deux en contact avec des baies circonscrites par un motif torique et une troisième correspondant au départ d'un arc perpendiculaire au mur avec lequel était appareillé l'élément. Il s'agissait donc d'un doubleau. Bien que scalpé, il était certainement constitué d'un tore séparé par une gorge du reste de la pierre. Ce profil, tout comme les jonctions des moulures entre elles, amènent à penser que cet élément est contemporain de la pièce 345. Ses faces d'attente biaises indiquent, en revanche, qu'il était l'ultime bloc du tas de charge auquel il appartenait. L'absence, par ailleurs, de départ de nervures diagonales, laisse envisager que le couvrement de l'espace dont il provient était un berceau brisé scandé par des arcs parallèles, un voûtement sexpartite dont il aurait constitué la retombée du temps faible, ou encore une nervure isolée pour le couvrement d'une abside. Les mesures des angles des faces les unes avec les autres permettront de trancher.

Un claveau (**fig. 119**), de 47 cm de rayon, provient d'un arc dont la portée ne dépassait pas 95 cm. Deux de ses faces présentent l'amorce d'un décor de chevrons tandis que la troisième, appartenant à l'intrados, est constituée de deux tores en amande flanquant une baguette. Un départ de lierne en amande marque l'un des grands côtés. Ce claveau est donc la clef de l'arc à partir de laquelle courait une lierne horizontale et pouvait se trouver à l'entrée de la salle capitulaire³⁴⁹ ou dans une arcature de cloître. L'usage de la lierne est fort peu probable avant 1130 ou 1140, celui du bâton brisé serait très improbable après 1180. La forme en amande inviterait à ne pas placer ce claveau trop tôt dans le XII^e siècle. Ces différents repères chronologiques amènent à proposer une date vers 1170-1180. Ainsi, avant la fin du XII^e siècle, les parties conventuelles présentaient un décor foisonnant assez comparable à celui rencontré dans les abbayes d'ordres réputés moins austères. L'analyse a, par ailleurs, permis de

³⁴⁸ On peut ajouter aussi le réfectoire de la cellule de Bonnemaison (Oise) fondée vers 1177.

³⁴⁹ Toutefois, ce claveau ne semble pas assez large pour être situé dans le mur d'entrée de la salle capitulaire. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un élément de « microarchitecture », comme un baldaquin au-dessus d'un gisant, fréquent en Angleterre. L'épaisseur de la pièce ne semble pas correspondre avec celle du mur d'un bâtiment.

constater la présence de polychromie réalisée, selon toute évidence, après 1170. Cette découverte remet en cause, si besoin était, l'extrême austérité que l'on prête volontiers aux grandmontains.

2. *Éléments de support*

Le corpus des chapiteaux, qui compte désormais 25 éléments, peut se décomposer en plusieurs groupes.

Un premier groupe (**fig. 120**) est constitué de chapiteaux doubles ou triples recevant de larges feuilles d'eau sur leur corbeille. Leur décor semble indiquer une date de façonnage vers la fin du XII^e siècle ou le début du siècle suivant. Ces chapiteaux sont d'un emploi courant dans les cloîtres, les entrées de salle capitulaire ou les galeries telles que les tribunes des églises.

Un second groupe (**fig. 121**) est constitué de chapiteaux autrefois engagés. Ils étaient reçus par des colonnes et portent des feuilles s'achevant par des crochets ou de larges feuilles d'eau sur leur corbeille, elle-même séparée du tailloir par un ressaut. De tels décors sont compatibles avec un façonnage vers la fin du XII^e ou le début du XIII^e siècle. Ils auraient pu flanquer les baies de l'église quoiqu'on trouve plus généralement, en cet emplacement, des chapiteaux engagés sur deux de leurs faces, tandis qu'ici trois sont libres³⁵⁰. On peut aussi envisager qu'ils proviennent des parties conventuelles dans lesquelles il est cependant relativement rare d'utiliser de chapiteaux reçus par des colonnes le long des murs, où on préfère généralement des culots. Mais ils peuvent très bien provenir d'arcatures aveugles décorant des murs comme ceux entourant le cloître.

La dimension des astragales des chapiteaux du premier groupe est compatible avec celles de tronçons de colonnette d'un diamètre de 13 à 14 cm conservés chez divers particuliers et trouvés en grand nombre dans l'emprise de la fouille (**fig. 122**). Deux d'entre elles possèdent un trou sur l'une de leur face dans lequel devait s'insérer un goujon métallique. Cette technique de liaisonnement est assez courante au début de l'époque gothique. Eu égard aux dimensions de ces éléments, on peut supposer qu'ils étaient employés dans le cloître, dans la salle capitulaire ou dans des baies de l'abbatiale. Leurs dimensions sont compatibles avec celles des astragales des chapiteaux engagés et des chapiteaux doubles déjà mentionnés. Un tronçon de colonnette octogonale de 15 cm de diamètre découverte chez un particulier témoigne certainement de l'existence d'un jeu d'alternance entre les colonnettes du cloître, rondes et polygonales, ou une différenciation des espaces par la forme des supports³⁵¹. Les formes et les dimensions d'autres colonnettes invitent à penser qu'elles se situaient au milieu de salles de type halle comme le réfectoire, la salle des frères ou la salle capitulaire. L'emploi de supports

³⁵⁰ L'usage de colonnettes flanquant des baies est, en outre, rarissime dans les cellules grandmontaines.

³⁵¹ 73 tronçons de colonnes ou de colonnettes ont été découverts ; 23 correspondent au diamètre décrit et deux autres ont des dimensions semblables mais sont octogonales.

polygonaux se rencontre dans quelques fondations grandmontaines, parmi lesquelles on peut citer la salle capitulaire de la celle de Chassay-Grammont (Vendée) ou de Puy-Chevrier (Indre).

L'élément 346 (**fig. 123**) est un piédroit de porte comme l'indique la base circulaire de 9 cm de diamètre qui orne l'une de ses faces et le bord biseauté du parement adjacent correspondant au piédroit. Le profil de la base évoque un flacon, motif très récurrent à la fin du Moyen Age. L'élément a donc été très certainement réalisé après le milieu du XIV^e siècle.

Il est à signaler la découverte d'un modillon figuratif à l'état lacunaire (**fig. 124**). L'objet est orné d'une tête en léger relief. Le visage s'inscrit dans un trapèze ; il présente des traits schématiques marqués par un menton saillant, un nez droit, des yeux légèrement étirés. Les contours sont simplifiés. Le tout est symétrique et inexpressif. Une légère saillie, en-dessous, suggère la figuration de la partie supérieure d'un buste simplifié. Les édifices pourvus de modillons sont très répandus dès le dernier tiers du XI^e siècle et jusqu'aux premières décennies du XIII^e siècle. L'absence totale de naturalisme dans la représentation et l'arrivée des religieux à Grandmont après 1124 inviteraient à réduire cette fourchette aux deux derniers tiers du XII^e siècle. Il s'agit du premier élément figuratif provenant d'une corniche rencontré sur le site.

La présence à Grandmont de chapiteaux identiques à d'autres rencontrés dans diverses celles, montre que l'uniformité de la conception architecturale des diverses maisons, souvent mise en lumière par l'étude de l'organisation de leurs bâtiments, peut être sans conteste étendue à la modénature. Reste à savoir si l'édifice du chef d'ordre a servi de modèle.

Il semble que, dès la fin du XII^e siècle, l'idéal de dénuement originel se soit progressivement mais sûrement perdu avec l'usage de la polychromie architecturale et la multiplication des voûtes d'ogives quand les dominicains et les franciscains en limitent l'emploi à la sacristie ou au chœur ; ajoutons aussi le décor fastueux des vitraux, du mobilier et des émaux. Il faut, à ce titre, souligner l'importance, dans l'histoire du site, du début de l'époque rayonnante durant laquelle l'église est certainement reconstruite, des réseaux complexes sont ajoutés à certaines baies et le grand autel est érigé.

X. Constructions, reconstructions et réparations du monastère aux époques médiévale et moderne

1. Un substrat semi-anthropisé réaménagé

Les premiers constructeurs et les suivants aussi, lors des travaux d'agrandissement, ont dû composer avec un promontoire de taille restreinte possédant un versant oriental abrupt et étagé, avec une plate-forme accidentée (dômes et cuvettes) et avec l'altération fréquente du granite (arène et

délitement en plaquettes). Ils ont dû mettre en place un système de terrasses pour gagner du terrain vers l'est, aplanir la surface du promontoire naturel et régler le problème de l'arène, soit en la purgeant soit en creusant des tranchées pour établir leurs fondations sur une base solide. Mais ce promontoire était-il vierge de toute occupation lors de l'arrivée des frères ? Quelques maigres indices permettent de penser que non.

La sépulture n° 2 recoupe une grande fosse anthropique de forme ovale³⁵², creusée dans le substrat granitique et comblée avec un remblai stratifié quasiment vierge composé de terre noire et de sable granitique (**fig. 125**). Les constructeurs médiévaux ont profité de cette fosse, qui était donc visible, en plaçant des assises de fondation supplémentaires pour le mur gouttereau nord (**fig. 34**). Le mobilier céramique, rare, pourrait être attribué à l'époque carolingienne mais sa datation reste incertaine. Si la typologie incite à dater précocement ce contexte, la présence des tessons en pâte orange micacée ne confirme pas cette chronologie. A Limoges, ce type de production provient de contextes datés des XII^e-XIII^e siècles. Toutefois, l'hypothèse chronologique précoce est cohérente avec la datation par radiocarbone : 993-1155. (Max. 1075-1155 à 49,3% ; 993-1058 à 46,1%). Cette datation confirmerait la présence d'une occupation humaine à l'arrivée des frères (fond de cabane).

Du côté du mur-bahut de la galerie nord du cloître, certaines sépultures (notamment la sépulture n° 31) sont implantées au-dessus de la partie nord d'une fosse quadrangulaire (**fig. 66, 68 et 126**), d'une longueur ouest-est de 2,80 m et d'une profondeur minimum de 0,85 m. Sa forme parfaitement quadrangulaire, ses parois bien verticales et son fond plat excluent une fosse d'extraction. Dans son angle nord-est, elle comporte une poutre enchâssée dans du mortier et, au milieu de sa paroi nord, un petit creusement circulaire qui pourrait être l'empreinte d'un poteau. Son fond est recouvert, sur 0,10 m d'épaisseur, d'un sédiment sableux noir qui contient de la matière organique. La fosse est archéologiquement antérieure aux sépultures, au mur-bahut et à la construction excavée dans laquelle a été implanté le contrefort oriental dudit mur. La forme parfaitement quadrangulaire et les parois bien verticales de cette fosse font penser à un fond de cabane.

Du côté est de la cour de cloître, la terre noire du parterre recouvre une fosse qui s'étend également sous le dallage (**fig. 84 et 85**). Si son comblement supérieur a livré 4 tessons résiduels attribués au haut Moyen Age (VIII^e-IX^e siècle) parmi les 160 tessons postérieurs, le comblement inférieur contient 7 tessons de cette période, qui sont les seuls artefacts en céramique du contexte, ce qui pourrait valider l'hypothèse d'une structure excavée antérieure (**fig. 127**).

Du côté ouest de la cour de cloître, la terre noire du parterre scelle deux fosses profondes, se recoupant et passant sous le dallage (**fig. 84 et 86**). On note une empreinte circulaire au fond de la fosse la plus ancienne. La fosse la plus récente possède des bords arrondis et sa largeur est d'environ

2,20 m. Résiduelle dans le comblement, une lèvre relevée (**fig. 128**), en pâte beige rugueuse micacée, est ornée d'un décor à la molette (losange et triangle) ; son répertoire typologique et décoratif se rapproche du vaisselier de Limoges pour la fin IX^e-début X^e siècle.

Le monastère a été installé sur un promontoire allongé du nord au sud, formé par une vallée sèche à l'ouest et une vallée drainée à l'est, dans laquelle a été aménagée toute une série d'étangs communiquant entre eux. Assez élevé et large au niveau du bourg actuel (au nord), l'éperon se rétrécit et s'abaisse vers sa pointe sud. C'est ce niveau que les frères ont commencé à aménager dès leur arrivée, en 1125.

La surface du rocher granitique en place est très irrégulière (diaclasses) et même dégradée par endroits. Ce substrat naturel s'incline fortement vers l'est : 563,01 m à l'est de la nef et 558,93 m au niveau de la paroi intérieure du chevet, soit une pente de 20 à 30%. La prise systématique d'altitudes du substrat naturel (**fig. 129**) montre que le rebord oriental du promontoire se situait, à l'origine, à une trentaine de mètres à l'ouest de la terrasse orientale actuelle, à l'emplacement de l'aile orientale du monastère médiéval. Toute la partie orientale a donc dû être terrassée sur une hauteur maximale de plus de 4 m.

Les versants originels du promontoire n'étaient pas toujours en pente régulière et présentaient une série de ressauts leur donnant un caractère accidenté, ce qui a pu favoriser l'aménagement en terrasses. Le rebord oriental offre naturellement une très forte pente de direction ouest-est qui, à cause des fractures, peut se doubler d'une pente sud-ouest/nord-est ; c'est le cas au droit du chevet. A l'origine, ce versant abrupt était recouvert d'arène granitique, elle-même surmontée d'une couche organique de terre noire en surface et marron en profondeur, qui formait une sorte de « pelouse » s'épaississant vers le bas. Aucun mobilier n'a été retrouvé dans cette couche (**fig. 130**).

La différence de composition du sol granitique au niveau de la nef (roche dure taillée) et de la galerie nord du cloître (arène) indique un gros travail de nivellement du substrat naturel lors de la mise en place des constructions. En effet, au naturel, le substrat granitique présentait une surface accidentée, globalement recouverte d'arène liée à l'érosion de la roche. Les endroits où nous retrouvons des traces de taille du rocher correspondent à d'anciens monticules arasés par les aménageurs (purge de l'arène), qui ont pu alors implanter directement leurs maçonneries. Les endroits où l'on trouve un niveau plan d'arène correspondent à des zones originelles dégradées par l'érosion : les constructeurs ont dû creuser des tranchées pour atteindre la roche dure et installer leurs fondations³⁵³ mais ils se sont contentés de déposer des remblais de nivellement lorsqu'il s'agissait d'aménager des sols. Par endroits, le substrat granitique paraît doublement dégradé avec l'arène de

³⁵² Elle possède des bords évasés et un fond régulier (L. 6,50 m, l. 4.50 m, prof. 1 m).

³⁵³ Sauf pour une section du mur gouttereau sud de l'église. Voir ci-dessus.

surface et, plus bas, un délitement en plaquettes. Les constructeurs médiévaux et modernes ont aussi tenu compte de ces disparités, notamment dans le creusement de leurs tranchées de fondation. Ils ont suivi les arêtes du substrat géologique et les ont utilisées comme bord de fosse ou comme limite de tranchée. Lorsqu'ils déterminent les arêtes, ils s'arrêtent dessus et remblaient avec du granite qu'ils ont extrait pour mettre à niveau. La présence de quelques plans de taille parfaitement rectilignes (notamment à l'emplacement de la nef) permet de ne pas exclure l'utilisation des bancs de granite les moins dégradés pour tailler des blocs servant aux constructions sur place (**fig. 131**). Tout cela implique que les constructeurs connaissaient parfaitement le sol naturel (**fig. 132**).

Les données recueillies permettent de proposer une hypothèse générale d'aménagements du promontoire (**fig. 133**).

2. Les premières constructions (autour de 1125)

Plusieurs auteurs ont vu, dans la chapelle latérale sud, l'église primitive. Cette hypothèse vient de Pardoux et de l'inventaire de 1666, qui affirment que le corps du fondateur y fut déposé, après son transfert de Muret en 1125. Pardoux nous apprend également que cette chapelle était initialement dédiée à saint Jean-Baptiste, ce qui correspond bien aux origines érémitiques de l'ordre, et à saint Barthélemy, vocable rare en limousin qui se retrouve toutefois à la proche abbaye de Bénévent. Cette dédicace particulière doit être mise en relation avec deux traditions, anciennes mais contradictoires, rappelées successivement par les abbés Nadaud, Legros puis Lecler. Selon une version, Etienne trouva, lors de son installation à Muret en 1076, une chapelle fort ancienne dédiée à cet apôtre. Pardoux y fait probablement référence en écrivant que le fondateur « avait spéciale dévotion à cet apôtre ». Mais, selon l'autre version, ce sont les disciples d'Étienne qui trouvèrent cette chapelle en arrivant à Grandmont en 1124 et, dans ce cas, la dédicace à Barthélemy de la chapelle sud en conserverait le souvenir.

D'un côté, aucune découverte archéologique n'est antérieure au troisième tiers du XII^e siècle ; de l'autre, la simple logique implique l'existence de bâtiments entre l'arrivée des frères (1124) et la fin du XII^e siècle, logique étayée par des textes mentionnant un chantier de construction dans ce laps de temps. Faut-il en conclure que la première installation se trouve à un emplacement différent, au nord par exemple ?

3. « Les » constructions médiévales

Les structures construites fouillées à ce jour donnent l'image d'un ensemble construit cohérent, avec des remaniements souvent ponctuels et sans marqueur net de reconstruction, en dehors de la

présence récurrente des réemplois. Aucune stratigraphie d'ampleur n'a été retrouvée et nous savons que, dans la galerie nord du cloître, la circulation médiévale et la dernière circulation moderne, avant les travaux de 1733-1768, se trouvaient théoriquement à la même altitude. Du reste, l'estimation des niveaux de circulation confirme, par sa cohérence, cette impression de pérennité.

Selon une première analyse, la présence des deux types principaux de mortier dans les mêmes structures (comme le chevet) montre que la composition des mortiers ne peut pas être un élément discriminant. Cela vaut également pour la comparaison entre les structures médiévales et les structures du XVIII^e siècle puisque les deux types se retrouvent dans ces dernières. Il semble logique que, disposant de sable à foison provenant de l'érosion des granites, les religieux se soient servis pendant des siècles dans les gisements locaux. On aurait pu penser que la teneur en chaux serait un peu plus forte dans les mortiers les plus récents mais ce n'est pas vraiment le cas. On est donc en présence de mortiers réalisés avec le sable local et de la chaux de bonne qualité et cela à toutes les époques³⁵⁴. Il est particulièrement étonnant d'avoir les mêmes mélanges à travers les siècles. Mais cette homogénéité, pour tous les échantillons, est finalement rassurante puisqu'elle concerne des structures archéologiquement différentes.

Pourtant, la présence des réemplois dans la plupart des constructions mises au jour et les données historiques indiquent au moins trois grandes phases de travaux durant l'époque médiévale.

- La question des réemplois

Parmi les pierres insérées dans la maçonnerie du chevet, deux possèdent un profil symétrique constitué de cinq tores séparés les uns des autres par des baguettes, deux de chaque côté et un central en amande (**fig. 134**). Les tores étant droits, il conviendrait de les considérer comme des parties de support. La présence d'un tore en amande impose une date postérieure à 1140 et son caractère acéré indiquerait plutôt le XIII^e siècle³⁵⁵. Cette date peut correspondre avec le façonnage des autres pièces qui se terminent par un tore et qui étaient destinées à être assisées dans un mur. Une pierre, apparemment de même type, est également réemployée dans le mur gouttereau nord de la nef (**fig. 135**). Sa présence laisse penser que le chevet et la nef de l'église ont un terminus post quem commun.

Plusieurs pierres en réemploi situées dans les structures de la zone de cloître sont fort différentes de celles présentes dans le chevet. Nous avons, en particulier, deux chapiteaux doubles engagés (**fig. 136**), qui devaient donc se trouver à l'extrémité de l'une des arcatures ouvrant sur l'espace central du cloître. De dimensions comparables, ils se distinguent par leur décor. Le premier est orné de feuillages

³⁵⁴ Il est vraisemblable que la chaux provienne de la vallée de la Creuse (Saint-Gautier, Pont-Chrézien), via Argenton.

³⁵⁵ Cette pierre a été retrouvée hors contexte à Barlette puis en 2019 dans le quai de chargement du XIX^e siècle. On a pu la mettre en rapport avec des bases et une plinthe, et la comparer à du lapidaire de la chapelle Saint-Benoit de Saint-Martial qui date de 1220-1224.

à crochets, dont la forme n'est pas sans évoquer les débuts de l'art gothique en Limousin. Sa réalisation date certainement de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Le second chapiteau est d'aspect beaucoup plus fruste mais les similitudes, dans les dimensions et dans la forme générale de la corbeille, indiquent que les deux objets sont contemporains. Il n'est pas rare en Limousin que des chapiteaux à corbeille nue jouxtent d'autres arborant un riche décor et les différentes parties des abbayes de nombreux ordres, notamment Cîteaux, reçoivent souvent un décor plus ou moins riche selon leur importance liturgique et les personnes invitées à les fréquenter. Il est donc envisageable que le premier chapiteau ait été façonné pour l'aile orientale du cloître, en contact avec le chœur des clercs, quand le second aurait été placé dans l'aile occidentale en regard de celui des convers. Mais il y a des celles où, dans la même fenêtre, des chapiteaux présentent des décors très différents.

Ces éléments invitent donc à associer tout un groupe de pierres avec un cloître construit, certainement, à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle et dont une partie au moins des pierres a été réemployée dans un nouveau cloître. Le mobilier découvert atteste, par ailleurs, l'usage de couleurs chatoyantes et, certainement, d'éléments de différenciation des espaces liturgiques par une modénature plus ou moins complexe. Les réalités concrètes des religieux s'étaient donc bien éloignées de l'idéal primitif.

Le bon état de conservation de certaines pierres autorise, grâce aux croix de marquage qui y sont incisées (**fig. 137**), à préciser les datations des claveaux de type Plantagenêt et à documenter, pour l'église, une campagne de travaux contemporaine de la cléricisation de l'ordre vers 1220³⁵⁶. Or, de nombreuses pièces du cloître datent très certainement de la fin du XII^e siècle. On aimerait donc penser que celui-ci a été érigé corrélativement à la canonisation d'Etienne de Muret, le transfert des reliques du fondateur pouvant constituer une bonne occasion de reconstruction d'une partie de l'abbaye. Dans ces conditions, l'église, reconstruite au cours du XIII^e siècle, ne pouvait être agrandie au sud sans de lourds travaux dans les parties conventuelles dont certaines étaient plus anciennes. Cela pourrait expliquer le possible maintien du plan d'une église antérieure.

- Les données historiques

La *Vita* du fondateur dit que les parties hautes de l'église étaient en construction avant 1163³⁵⁷. Le récit de la consécration du 4 septembre 1166 confirme l'existence d'un chantier en cours à cette date³⁵⁸. La *Gallia Christiana*, qui reprend plusieurs sources, indique aussi, pour cette époque (1160-1170) l'action du prieur Pierre Bernard qui, pendant sept ans, « rendit son éclat à l'ensemble du réfectoire de

³⁵⁶ Pour ces claveaux, on a deux comparaisons régionales bien datées : le cloître de Tulle et la chapelle Saint-Benoit de saint-Martial.

³⁵⁷ La *Gallia Christiana* indique qu'Henri 1^{er} (roi d'Angleterre de 1100 à 1135) a construit l'église à la demande du prieur Pierre de Limoges (1124-1137) !

³⁵⁸ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 120-121, d'après la chronique de Geoffroi de Vigeois.

l'abbaye grâce à un voûtement de pierre ; de la même façon, il acheva l'église depuis le chevet jusqu'à l'entrée du chœur des frères - laquelle église avait été antérieurement commencée et construite dans sa partie basse (ouest ?) »³⁵⁹. En 1175-1176, un transfert de plomb partant d'Angleterre parvient au port de la Rochelle et est acheminé jusqu'à Grandmont, signe que des travaux de couverture se poursuivaient à cette date. Certains événements, comme l'arrivée des reliques des vierges de Cologne en 1181 ou la canonisation du fondateur en 1189, concernent en priorité l'autel majeur, dont les aménagements successifs ont eu pour conséquence une modification des comportements durant les cérémonies³⁶⁰. Plusieurs témoignages historiques permettent donc de situer un chantier vers 1160-1180, ce qui ne correspond pas avec les datations proposées à la suite de l'étude du mobilier lapidaire... à moins de considérer l'existence de deux chantiers successifs sur un temps assez court d'une cinquantaine d'années³⁶¹.

Le choix qui fut fait à Grandmont, des pierres taillées pour les nervures des arcs et des briques pour les voûtains, reste assez rare en Limousin mais se retrouve au cloître de l'abbaye Saint-Martin de Tulle, l'actuelle cathédrale dont les voûtes constituent également le plus manifeste exemple d'influence « Plantagenêt » dans la région. La construction de cet édifice est aujourd'hui envisagée comme une conséquence de l'élection de Bernard de Ventadour et des difficultés qui suivirent. Elles entraînent des destructions (1209-1212) et des reconstructions facilitées par les donations de sa puissante famille, notamment en 1214³⁶². D'autres éléments comme le vitrail d'Hugues de Lusignan viennent confirmer les travaux du XIII^e siècle. Pardoux de la Garde cite la finale du *titulus* du dixième prieur : *obiit anno Domini M° CC° XL V° ydus augusti ibidemque sepultus jacet. Annis consummatione monasterii Grandimontensis M° CC quadragesimo quarto*³⁶³. Hélie n'est pas mort aux ides d'août 1245 mais en 1240, le cinquième jour des ides du même mois, c'est-à-dire le 9 août 1240. Une bulle de Grégoire IX, du 24 août 1240, confirme qu'Hélie était bien mort à cette date³⁶⁴. La fin du chantier pourrait n'avoir concerné que les bâtiments claustraux mais, dans l'église, les grands platines de cuivre doré s'accordent assez bien avec cette date. Une dizaine d'années plus tôt, le prieur Hélie Arnaud commandait les travaux d'émaillage et de mise en valeur de l'autel majeur conclus par la fondation de Guigues de Forez. Les six figures d'apôtres, qui, dit-on, en provenaient, s'accordent bien avec une datation proposée autour de 1230³⁶⁵. A l'exception des voûtes, la portée exacte de cette reprise

³⁵⁹ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 121-122.

³⁶⁰ Le coutumier de l'ordre, dans sa première rédaction connue, impose aux frères de s'incliner seulement devant la croix mais, au XIII^e siècle, une version ultérieure ajoute l'inclination devant l'autel et les reliques.

³⁶¹ Jusqu'à la fin du XII^e siècle, des sources signalent des travaux pour lesquels les rois plantagenêts sont souvent mentionnés comme bienfaiteurs, à tort ou à raison.

³⁶² C. Andrault-Schmitt, *Limousin gothique*, Paris, 1997, p. 392.

³⁶³ AD Haute-Vienne, I Sem 81, f. 103v°.

³⁶⁴ Dom J. Becquet (éd.), « Le bullaire de l'Ordre de Grandmont », *Revue Mabillon*, t. 47, n° 190, 1957, n° 97 c.

³⁶⁵ *L'Œuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Âge*, Paris-New York, 1995-1996, p. 218.

gothique de la première moitié du XIII^e siècle est difficile à déterminer en l'absence de témoins matériels ou figurés³⁶⁶.

La plupart des structures du monastère tel qu'il se présente à l'issue des fouilles comportent des réemplois de la construction antérieure. Ils sont donc a priori mis en place à la même époque. Cela signifie un gros chantier que les textes peinent à mentionner. Après 1453, l'abbé Guillaume de Fumel (1437-1471) engage des travaux dans l'église puis fait construire des bâtiments « magnifiques »³⁶⁷. L'absence de structures complètes antérieures, tant au niveau de la nef qu'au niveau du chevet, indiquerait une destruction radicale avant reconstruction, probablement à cause de l'aspect du promontoire naturel où le rocher affleure pratiquement.

- Les données lapidaires

Parmi l'ensemble des pièces connues à ce jour (372), trois groupes datables paraissent de plus en plus se distinguer³⁶⁸.

Un premier a été réalisé à la toute fin du XII^e siècle. Ses pièces les plus caractéristiques sont des chapiteaux à feuilles lisses, à crochets se terminant en boules ou avec des arêtes abattues. Ils sont comparables à certains éléments moulurés du prieuré de Lartige, distant de 25 km de Grandmont, dont les bois de charpente ont été coupés en 1198, la même année où son église était consacrée. Ils sont aussi comparables à de nombreux chapiteaux encore en place dans la celle de Comberoumal, construite peu après 1192³⁶⁹. La découverte d'un modillon figuratif, qui pourrait appartenir aux deux derniers tiers du XII^e siècle, tend, une nouvelle fois, à atténuer la rigueur supposée de l'architecture du chef d'ordre grandmontain.

Un second groupe est essentiellement constitué de claveaux, tas de charge ou clefs de voûte, étroits et allongés suivant un type plantagenêt. Ils ressemblent fortement à d'autres pierres déposées qui ornaient le cloître de la cathédrale de Tulle vers 1215 ou la chapelle Saint-Benoît de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, construite entre 1220 et 1224.

Un troisième groupe, numériquement très inférieur, comprend deux éléments datables du milieu du XIII^e siècle dont l'un appartenait soit à un tombeau monumental soit à une pièce de mobilier liturgique.

³⁶⁶ La *Gallia* mentionne le fort investissement d'Henri III (roi d'Angleterre de 1216 à 1272) : « (il) a fondé en partie ce monastère, il a fait faire des réparations et il a transféré le cloître (*claustris*) et d'autres bâtiments, de la partie nord appelée 'terre d'Angleterre', vers le sud, avec une magnificence qu'on peut voir aujourd'hui » !

³⁶⁷ *Gallia Christiana*, t. II, col. 356. Les auteurs signalent aussi des « enrichissements » et des restaurations de bâtiments à la fin XV^e-début XVI^e siècle.

³⁶⁸ Pour les analyses et les illustrations, voir ci-avant.

³⁶⁹ Cl. Andrault-Schmitt, « Un mémorial aristocratique : le monastère de Grandmont au comté de la Marche (1177-1317) », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, CESC, 2016, 59 (233), p. 131. Cl. Andrault-Schmitt, « Comberoumal (commune de Saint-Beauzély), maison grandmontaine », *Congrès Archéologique de France de l'Aveyron (2009)*, Paris, 2011, p. 61-70.

Ainsi, à ce jour, aucun élément lapidaire antérieur à la fin du XII^e siècle n'a été découvert. Les pierres retrouvées, en réemploi dans les constructions mises au jour ou dans les remblais modernes, indiquent une forte activité constructrice entre 1195 et 1225. Les édifices issus de ce chantier ont été entièrement démontés et ont fourni une partie des matériaux d'une reconstruction qu'on peine à replacer chronologiquement, du moins par les découvertes lapidaires.

- Les données fournies par le mobilier céramique

Peu d'éléments relatifs au monastère des XII^e-XV^e siècles nous sont parvenus : 9 tessons pour les XII^e-XIII^e siècles, 1 pour les XIII^e-XIV^e siècles, 10 pour les XIV^e-XV^e siècles et 7 tessons pour le XV^e siècle. C'est très peu et on doit songer à une reconstruction d'ampleur (fin du Moyen Age-début XVI^e siècle) accompagnée d'une destruction complète des occupations antérieures. D'autant plus que la zone cémétériale à l'est du chevet, dont plusieurs indices indiquent l'ancienneté, contient des tessons nettement postérieurs à la datation établie, en dehors d'un unique fragment du XIII^e siècle : 86 tessons des XV^e-XVII^e siècle et même début XVIII^e siècle pour les terres associées à ce cimetière ! Doit-on considérer que cette présence, somme toute assez importante, est liée au bouleversement créé par la mise en place de la seconde terrasse ou regretter une mauvaise interprétation de ces couches ?

Les éléments céramiques pouvant témoigner de travaux à la fin du Moyen Age restent peu nombreux (21 tessons) et couvrent une large période du XIV^e au XVI^e siècle.

- Les données archéologiques

Le plan interprétatif et phasé (**fig. 138**) montre plusieurs structures antérieures (courant XII^e siècle) aux édifices encore en place dans la première moitié du XVIII^e siècle, qui, toutefois, ne marquent pas un agencement très différent.

Plusieurs indices permettent d'émettre l'hypothèse que les fondations débordantes appartiennent à une construction antérieure au chevet (**fig. 48**) : une courbure légèrement différente, l'absence de réemplois, une empreinte interprétée comme celle d'un pilier d'échafaudage dans le glacis de terre noire accolé. Ces fondations fonctionnent avec le cimetière oriental mis en place dès le XII^e siècle, hypothèse confirmée par deux monnaies³⁷⁰ et une datation par radiocarbone³⁷¹.

³⁷⁰ Denier au nom de Foulques d'Anjou : ce type apparaît dans les trésors à partir de 1140 et il est moins fréquent dans ceux des décennies 1190 et 1200. Denier barbarein : c'est un monnayage de l'abbaye Saint-Martial, créé au tout début du XII^e siècle. Si les trouvailles indiquent une circulation jusqu'au milieu du XIII^e siècle, sa production est surtout importante dans la première moitié du XII^e siècle (Joël Tixier, « Production et circulation du monnayage de Saint-Martial : l'éclairage des trouvailles monétaires », in Cl. Andraut-Schmitt (dir.), *Saint-Martial de Limoges. Ambition politique et production culturelle (X^e-XIII^e siècles)*, Actes du colloque tenu à Poitiers et à Limoges du 26 au 28 mai 2005, PULIM, Limoges, sd, p. 87-100.).

³⁷¹ Ossement de la sépulture n° 36 : 1026-1162 (sans Max.).

Les trois assises inférieures du mur oriental de la chapelle latérale au chevet indiquent deux étapes de construction pour ce mur (**fig. 56**). De même, les assises inférieures du chaînage à l'entrée de la chapelle Saint-Etienne pourraient appartenir à une première construction (**fig. 60**).

Les relations stratigraphiques entre inhumations et structures construites au niveau du seuil de la chapelle latérale sud indiquent que la sépulture n° 12³⁷² est antérieure au chaînage mais non recoupée car les constructeurs ont tenu compte de sa présence (**fig. 139**).

Le mur gouttereau sud de la nef est implanté dans deux fosses antérieures et parallèles (dont celle de la sépulture n° 33) (**fig. 37**).

Les assises inférieures des murs-bahuts nord et est du cloître pourraient appartenir à une phase antérieure (**fig. 67 et 88**). Certaines sépultures de la galerie nord du cloître pourraient être dans le même cas, selon des datations par radiocarbone³⁷³ et la présence d'une sépulture (n° 55) recoupée par d'autres et décalée par rapport à l'alignement postérieur du mur bahut.

Le contrefort ouest du mur-bahut nord (**fig. 73**) repose sur une puissante structure maçonnée avec un mortier différent, mais cette hypothèse reste incertaine car rien n'empêche stratigraphiquement que ce soit la base du contrefort.

Trois structures arasées sont antérieures aux murs-bahuts nord et est, ainsi qu'à la cour de cloître. La première est un contrefort recoupé par le mur-bahut oriental et arasé pour placer le dallage (**fig. 82**). Ne présentant aucun réemploi, il pourrait fonctionner avec un premier état du mur-bahut. Cette structure témoignerait donc d'un espace claustral antérieur, légèrement décalé (car plus réduit ?) par rapport au cloître encore en élévation. La seconde structure est une construction excavée en L, située au sud du mur-bahut nord, sous le dernier dallage de la cour (**fig. 83**). Sans réemploi, elle est accolée aux deux assises inférieures du mur-bahut, qui ne comportent pas non plus de réemplois et dont l'appareillage, mieux réglé, est différent de celui des assises supérieures. On peut donc supposer que la structure excavée fonctionne avec un premier état du mur-bahut. Au sud de l'emprise fouillée de la cour de cloître, une troisième structure construite de direction sud-est/nord-ouest, qui comporte un réemploi, est recoupée par un mur construit dans cette même cour (**fig. 92**). Etablie dans une fosse creusée dans le granite, elle repose directement sur le substrat granitique et témoigne peut-être d'un état antérieur.

Dans l'aile orientale, la canalisation nord ne passe pas à travers le mur-bahut oriental du cloître, ce qui peut faire penser qu'elle est antérieure à la reconstruction de ce mur (**fig. 99**).

³⁷² Nous avons dit, dans une note précédente, qu'un ossement de cette sépulture avait fait l'objet d'une datation par radiocarbone (1039-1210), qu'il était bien en place et qu'il appartenait au dernier défunt inhumé dans la structure.

³⁷³ Un charbon de bois contenu dans la sépulture n° 16, qui se trouve en position centrale près de l'angle nord-est du cloître, a été daté entre 1315 et 1616 (Max. 1388-1499 à 84,9% et 1315-1356 à 8,3%).

A l'extrémité sud de l'aile orientale, sous ses vestiges de sol, une maçonnerie à ressauts, de direction nord-sud, comble une cavité naturelle du rocher (**fig. 97**). Sa position stratigraphique indique que cette structure correspond à un état antérieur du mur ouest du bâtiment oriental, légèrement décalé vers l'est... mais elle comporte au moins un réemploi !

Donc, à partir du monastère primitif, dont les travaux ont pu se poursuivre jusque dans le second tiers du XII^e siècle, on propose une reconstruction du cloître et peut-être des bâtiments associés, vers la fin du XII^e siècle, et une reconstruction de l'église, dans la première moitié du XIII^e siècle.

La reconstruction presque complète de Grandmont au XV^e siècle paraît une hypothèse plausible au vu des résultats des fouilles. Le fait que l'église, au moins, ait été réédifiée selon son plan ancien n'est pas sans exemple. Ainsi, la chapelle du prieuré de Rouen a été reconstruite sensiblement à la même époque, selon le plan d'origine. La présence d'une fosse comportant des sépultures de la fin du XIV^e siècle située à l'entrée de l'église irait dans le sens de cette reconstruction sur le même plan.

Quelques datations par radiocarbone pourraient asseoir notre hypothèse (**fig. 140**). Un ossement de la sépulture n° 25, décalée par rapport à l'axe médian de la nef, a été daté entre 1416 et 1486 (sans Max.). De même, un ossement de la sépulture n° 30, qui est à la fois stratigraphiquement l'une des plus anciennes d'un groupe de tombes placées au centre de la nef et, à ce jour, l'unique sépulture d'enfant sur le site, a été daté entre 1433 et 1624 (Max. 1433-1522 à 79,1% et 1575-1624 à 16,3%). Un ossement de la sépulture n° 14, recoupée par le mur sud de la chapelle latérale du chevet qui est également la paroi nord de l'aile orientale, a été daté entre 1439 et 1628 (Max. 1439-1523 à 73% et 1573-1626 à 22,4%). Cette sépulture, en partie recoupée par le mur sud de la chapelle latérale au chevet, pourrait donc témoigner d'une implantation des bâtiments monastiques légèrement décalée vers le sud par rapport à la nouvelle construction. La datation de la fin du XV^e siècle pour cette dernière est compatible avec l'un des deux maxima de probabilités proposés.

Une pièce de bois est ancrée dans l'angle nord-est de la fosse quadrangulaire, interprétée comme un possible fond de cabane. La fosse a été utilisée par les constructeurs médiévaux pour asseoir les fondations du mur-bahut de la galerie nord du cloître. Sa datation par radiocarbone donne la fourchette 1447-1634 (Max. 1447-1528 à 55% ; 1553-1634 à 40,4%). Cela semble indiquer que la pièce de bois a été placée dans une fosse antérieure lors de la construction du mur-bahut. Le maximum de probabilités le plus élevé tendrait alors à confirmer l'existence d'un chantier à la fin du Moyen Âge³⁷⁴.

Toutefois, la rareté des découvertes lapidaires pour cette époque suscite l'étonnement. Les constructeurs de la fin du XV^e siècle auraient-ils pastiché des styles plus anciens ainsi qu'on a pu le

³⁷⁴ Dans cette hypothèse, cela supposerait un chantier relativement court dans le temps et sous-entendrait que certaines tombes, comme la sépulture n° 16, sont installées pendant les phases de travaux ou juste après.

constater pour l'abbatiale de Lessay (Manche) ? Les bâtiments bas-médiévaux ont-ils connu un démontage ou une réutilisation ayant laissé peu de traces ?

Placer la reconstruction du monastère à la fin du XV^e siècle est aussi fondée sur quelques a priori logiques et historiques : d'abord, il faut laisser un temps de fonctionnement « raisonnable » pour les bâtiments représentés par les réemplois du début du XIII^e siècle ; ensuite, une reconstruction durant la Grande Dépression (soit 1350-1450) est financièrement difficile à envisager ; enfin, la période postérieure à 1450 est celle de la Reconstruction économique qui s'accompagne souvent de restaurations importantes de bâtiments.

4. Les travaux de l'époque moderne

Le premier remblaiement du chevet (horizon 2) pourrait correspondre à des désordres architecturaux provoqués par le tremblement de terre signalé par Pardoux de la Garde en 1579 (**fig. 104**). Dans ces remblais, la présence d'un double sol parisis de Charles IX (1571) est cohérente avec cette hypothèse chronologique.

La mise en place des organes de stabilité (contreforts nord et arc-boutant) pourrait être l'oeuvre de l'abbé Georges Barny. Entre 1635 et 1643, il « reconstruit » le dortoir, installe des renforts massifs le long des murs extérieurs de l'église au détriment du « cimetière »³⁷⁵, renforce une « colonne » du sanctuaire contre l'autel majeur. Ces travaux ont dû affecter la continuité des murs gouttereaux de l'église et probablement détruire la chapelle nord qui ne servait plus alors que de « revestiaire »³⁷⁶. Avant 1689, des travaux sont signalés dans les parties supérieures de l'église et peu avant 1702, on refait le pavement de l'église, laquelle reçoit aussi une nouvelle couverture.

Les abords de l'église ont donc probablement subi de grandes modifications au cours du XVII^e siècle tandis que l'édifice ne connaissait lui-même que des réparations de peu de prix.

La céramique en liaison avec le fonctionnement et les réparations de l'abbaye à l'époque moderne (**fig. 141**) est assez abondante, ce qui est normal puisque ce sont les contextes et les structures archéologiques qui sont apparus majoritairement lors de la fouille. On en retrouve dans les différents endroits fouillés du monastère : intérieur et abord de la nef, chevet, galerie nord et cour du cloître, et vestiges de l'aile orientale. Leur répartition chronologique témoigne d'une phase d'activité dense au XVII^e siècle :

- (XIV^e) XV^e-XVII^e siècle : 21 tessons ;
- XVI^e-XVII^e siècle : 14 tessons ;

³⁷⁵ Celui situé au nord de l'église d'après Pardoux de la Garde qui y recense 350 emplacements.

³⁷⁶ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 119, d'après Jean Levesque.

- XVII^e-(début) XVIII^e siècle : 538 tessons.

Si les céramiques retrouvées dans les comblements de la seconde terrasse tendent à confirmer une datation XVII^e siècle, on doit constater, d'une part, un débordement possible sur le XVIII^e siècle et, d'autre part, l'absence d'une cohérence chronologique en fonction de la stratigraphie, ce qui indique certainement l'ampleur des bouleversements de cette zone.

- XV^e-XVII^e siècle : 4 tessons ;

- XVII^e-début XVIII^e siècle : 106 tessons ;

- XVII^e-XVIII^e siècle : 118 tessons.

XI. La reconstruction de l'abbaye au XVIII^e siècle

Les religieux réorganisent complètement l'espace monastique en installant leur nouvelle église au nord³⁷⁷ et en construisant leur bâtiment abbatial à travers l'église médiévale et son cloître. Les structures antérieures sont rasées parfois jusqu'au substrat, les sols démontés, les tombes perturbées³⁷⁸. Est-ce une volonté de rompre avec la Tradition ? Est-ce le témoignage d'un esprit tourné vers la « Modernité » à tout prix ? Est-ce tout simplement l'indice d'un esprit pratique ? En tout cas, les deux chantiers, de démolition et de reconstruction, sont très importants.

1. L'expertise de l'ingénieur Naurissart en août 1732

L'expertise³⁷⁹ est commandée par Aubert de Tourny, intendant de la généralité de Limoges, en exécution d'une décision du Conseil d'État, sans doute à la suite d'une réclamation de l'abbé sur l'état désastreux des bâtiments. L'expert désigné est Georges Naurissart, ingénieur ordinaire du roi pour les Ponts et Chaussées de la généralité. L'affaire est entendue avant même le début de l'expertise : l'abbaye est dans un grand délabrement et doit être reconstruite « pour la plus grande partie ». Elle est même si bien entendue que le projet et le devis de reconstruction sont établis aussitôt après. On ne s'étonne donc pas de voir cet expert affirmer, avec une évidente mauvaise foi, que tous les murs « ne sont que des parements de pierre de taille, sans liaison dans l'épaisseur des murs qui ne sont remplis que de pierrailles et moellons, le tout à mortier de terre ». On comprend que l'intendant ait choisi un ingénieur des ponts et chaussées et non un architecte du roi pour s'assurer qu'il dise bien qu'il fallait tout démolir ! Nous sommes à une époque où personne ne veut restaurer les vieux bâtiments

³⁷⁷ Est-ce le souvenir de l'emplacement primitif ?

³⁷⁸ Est-ce pour récupérer des objets précieux ?

³⁷⁹ Ce rapport, dont l'exemplaire subsistant est conservé aux Archives départementales de l'Hérault (49J 9), fonctionnait avec un plan qui n'a jamais été retrouvé à ce jour.

médiévaux mal entretenus depuis plusieurs générations³⁸⁰. Cela dit, il est clair qu'une partie de l'église est en très mauvais état, les murs en fort dévers, la voûte du sanctuaire écroulée et des chéneaux poreux ont été creusés au sommet des murs lors d'une réfection inappropriée. Mais l'expert n'incrimine que les murs, alors que la description des désordres laisse présumer un mauvais drainage des terrains d'assiette.

Les mesures des bâtiments existants faites par l'expert sont approximatives puisque leur conservation n'est pas envisagée. Ainsi, celles des grandes longueurs se limitent le plus souvent aux toises et aux pieds : on n'est donc pas à 30 cm près. Quant aux mesures de hauteur, elles sont manifestement des évaluations visuelles : indiquer une hauteur ou une dénivelée de 2, 4 ou même 9 pieds est très facile, mais n'est qu'une évaluation. Le rapport comporte des erreurs, comme toujours. Certaines sont évidentes, d'autres difficiles à détecter. Celles du devis sont notées à la fin par l'intendant car le coût de la reconstruction est le seul sujet qui l'intéresse. Celles de l'état des lieux n'intéressent personne. Mais l'intendant ajoute avec perfidie : « Comme l'ingénieur a fait sept erreurs dans la supputation de son compte, il est à présumer qu'il en aura fait dans la supputation des toises cubes et quarrées... ». A cette époque, l'expert est normalement accompagné d'un greffier (non mentionné) et d'un dessinateur (mentionné). Il y a donc de multiples occasions d'erreurs : l'approximation du rapport dicté, saisi à la volée par le greffier, interrompu par les mesures que crie le dessinateur et la mise au net du rapport, dont le greffier ne connaît qu'approximativement les termes techniques et que signe l'expert, manifestement sans le corriger.

Après la visite éclair de l'intendant le 1^{er} août, l'ingénieur a commencé son expertise le 2 août et l'a terminée le 12, soit dix jours pour fournir un rapport de quelques pages qui ne prend pas deux jours. Sans doute a-t-il consacré plus de temps à mettre au point le projet avec l'abbé et à estimer le coût de la reconstruction, dont il ne fournira cependant le devis que fin décembre... Il visite et décrit l'ensemble des bâtiments, en commençant par l'église, étroite et tout en longueur, puis les trois côtés du cloître : l'aile ouest (escalier, passage, chambre de domestiques, boulangerie au rez-de-chaussée ; appartement de l'abbé et bibliothèque à l'étage), prolongée par une écurie (surmontée de greniers à farine, à blé et à foin) ; l'aile sud (salles à manger, dépense, réfectoire, cuisine et garde-manger), prolongée par le pavillon de l'infirmerie ; l'aile est (cellier, chapitre, bûcher, escalier, passage, sacristie au rez-de-chaussée ; chambres des religieux, trésor et chapelle à l'étage). Enfin les jardins. Puis il passe à l'état des bâtiments, qu'il visite à nouveau dans le même ordre. Après avoir affirmé que toute l'église menace ruine, l'expert trouve les voûtes de la nef et du chœur³⁸¹ en assez bon

³⁸⁰ A Grandmont, ils sont restés mal rafistolés depuis les Guerres de religion et les contreforts épais adossés aux murs de l'église au début du XVII^e siècle n'ont pas suffi à enrayer l'écartement des murs.

³⁸¹ Les supports des voûtes de l'église reposent sur des corbeaux ou culs-de-lampe, ce qui pourrait s'accorder avec une construction dans les années 1160-1170, mais les voûtains en brique correspondraient mieux à la reconstruction du XIII^e siècle.

état, ce qui paraît bien contradictoire. En fait, seule la voûte du sanctuaire est partiellement tombée. Dans le cloître, il constate que, sur les quatre côtés, les arcades sont différentes, ce qui peut indiquer quatre époques. Côté église, chaque arcade est divisée en trois par de petites colonnes portant deux cintres. Entre les arcades, des piliers encadrés de petites colonnes. La galerie orientale a été voûtée en berceau lors d'une restauration malencontreuse, la voûte s'est fendue sur toute sa longueur et la galerie menace de s'effondrer. Il note que le bâtiment de l'infirmerie est nouveau et en bon état mais qu'il faudra quand même le démolir pour respecter l'alignement.

L'expert décrit ensuite les bâtiments futurs : une église moins longue et plus large mais des bâtiments claustraux reconstruits aux mêmes emplacements. Il prévoit de réutiliser les portes des chambres des religieux, les stalles de l'ancienne église, les armoires de la sacristie, les armoires à reliques, les bancs, tablettes et lambris du réfectoire, et même tous les anciens panneaux de vitraux. Enfin, il est prévu d'employer les matériaux de démolition aux reprises des murs de terrasse, et de reculer le mur de terrasse sud le long du chemin.

2. Le début des grands travaux

A partir de 1733, des travaux commencent mais on ne connaît pas leur ampleur originelle. Nous n'avons, en fait, que peu d'indices sur la construction elle-même. Au travers d'actes notariés, quelques noms ont pu être relevés.

- Des tailleurs de pierre dès 1733 et un maçon en 1738

Le 27 septembre 1733, le notaire Coudert, de Grandmont, enregistre un acte qui a comme témoins Jean et Pierre Papet, *tailleur de pierre travaillant à présent à l'église de Grandmont...*

Le 13 novembre 1733, le même recueille la reconnaissance de dette d'Anthoine Ribourdou, *maître tailleur de pierre, ... de présent travaillant en l'église de Grandmont...*

Le 21 septembre 1736, il établit une quittance en présence de Jean Fauvet, *tailleur de pierre, ... travaillant de présent à l'église de Grandmont...*

Le 28 décembre 1738, un acte est passé en présence de Jean Cuschet, *apareilleur de l'ouvrage de Grandmont...*

Le 16 mars 1741, le notaire enregistre le testament de Michel Périer, *garçon tailleur de pierre travaillant en l'ouvrage de ladite abbaye...*

Le 30 septembre 1742, un afferme est enregistré en présence de Mathieu Collin, *travaillant à l'église de Grandmont...*

Le 2 août 1761, devant notaire, François Texier reconnaît avoir reçu de Michel Jeannaud la somme de 60 l. provenant des deniers particuliers que le dit Jeannaud a pu gagner *dans l'abbaye de Grandmont*

de son mettier de tailleur de pierre... L'acte est passé en présence de Jean Martiallot, hôte de Grandmont, et de Martial Desgorceix, tailleur de pierres aussy du lieu de Grandmont³⁸².

- La mention d'un architecte à partir de 1738

Le 20 juin 1738, le notaire Coudert enregistre l'affirme de la métairie de la Porte de l'abbaye, en présence de maître Pierre de Lathélize, bourgeois, et de Gabriel-Pierre Levé, architecte, tous deux du lieu de Grandmont³⁸³.

Le 26 août 1739, Pierre de Lathélize, fils de maître Pierre, est baptisé et son parrain est sieur Pierre Mairault, écuyer, architecte et ingénieur du Roy. On le retrouve dans la vente d'une métairie en 1740³⁸⁴ et encore comme parrain en 1742, en 1745 (écuyer, architecte et ingénieur du roi), en 1748 et en 1749.

Ainsi, entre 1733 et 1736, les textes mentionnent des tailleurs de pierre travaillant dans l'église de Grandmont : on peut supposer qu'il s'agit de travaux de restauration. La date de 1738 me semble importante pour deux raisons : on mentionne un ou plusieurs architectes à partir de cette date ; par ailleurs, le lieu de travail s'élargit avec *l'ouvrage de Grandmont* (1738) et *l'ouvrage de ladite abbaye* (1741). En l'absence de textes plus explicites, je serais enclin à dater de 1738 le commencement du chantier de la nouvelle abbaye³⁸⁵. Cette date laisse un délai de réflexion de cinq ans et une mise en œuvre d'une trentaine d'années³⁸⁶, ce qui n'est pas surprenant si on considère la question financière³⁸⁷ et aussi le fait qu'il fallait continuer à vivre et à servir Dieu en ce lieu.

Dans la galerie nord du cloître médiéval, les dalles du XVIII^e siècle indiquent des années précédant de peu la construction de la nouvelle abbaye. Elles pourraient avoir été laissées en place par les constructeurs de la nouvelle abbaye, contrairement aux plus anciennes, pour respecter l'interdit religieux sur l'intangibilité des corps. Une chose est de reléguer des éléments du squelette dans des ossuaires anonymes, une autre est d'attenter à des dépouilles encore constituées, qui plus est de personnes que l'on a connues.

³⁸² AD Haute-Vienne, notaire Coudert, cotes 4^E 22/18 et 4^E22/19 ; notaire Desthèves, cote 4^E22/14.

³⁸³ AD Haute-Vienne, notaire Coudert, cote 4^E22/18. Ce Gabriel-Pierre Levé pourrait être le descendant d'une lignée d'architectes du Roi résidant à Paris. Il serait peut-être le petit-fils de Pierre Levé, mort en 1712, qui a dessiné l'hôtel de Toulouse à Paris pour l'intendant du roi Chemillart.

³⁸⁴ AD Haute-Vienne, notaire Delabesse, cote 4^E57/24.

³⁸⁵ A cette date, les fondements de la cuisine du nouveau bâtiment conventuel mettent au jour le cercueil de Guillaume de Treignac, qui se trouvait dans la chapelle Saint-Etienne (AD Haute-Vienne, I Sem 10, f° 40).

³⁸⁶ Un acte des registres du Conseil d'Etat, du 18 mai 1756, concernant le prieuré des Bronzeaux, mentionne un chantier récent sur l'église du chef d'ordre : *nonobstant laquelle il vient d'entreprendre la reconstruction de l'église et de tous lesdits bastiments du chef d'ordre qui étoient tombés en ruine de vétusté, objet de plus de cinq cents mil livres de dépense...* (AD Haute-Vienne, 5H 226).

³⁸⁷ Le 2 juillet 1738 et le 17 août 1740, il a été procédé à la vente de plusieurs parties de bois dans la maîtrise de Fontenay-le-Comte moyennant 41500 livres de principal. Mais cette somme ne suffira pas à beaucoup près pour subvenir aux dépenses qu'exigent les ouvrages de constructions et réparations que le supérieur a entrepris. AD Haute-Vienne 5 HH 23/08.

3. Une nouvelle église au nord

Dans le secteur nord, dit de l'Angleterre, la prospection géophysique a permis d'identifier l'église construite au XVIII^e siècle (**fig. 142 et 143**). Avec des murs très épais (3 à 3,80 m), l'édifice est beaucoup plus complexe que ne le laissait envisager l'ancien cadastre : chevet hémicirculaire, transept saillant, nef unique, avant-nef ou encore clocher³⁸⁸. Ses dimensions ne sont pas négligeables : longueur totale de 50 m, largeur de la nef de 8,50 m, largeur du transept de 26 m. Son plan abouti interroge sur la politique immobilière des derniers grandmontains. Sa construction sur un emplacement différent de l'ancien interroge aussi : les moines auraient-ils voulu réinvestir ce qu'ils croyaient être, à tort ou à raison, le site primitif d'implantation ?

Rattachée à l'est du croisillon sud et au sud du chevet, une petite pièce carrée pourrait correspondre à une sacristie. Par ailleurs, deux ensembles accolés au mur sud du transept sont disposés de part et d'autre de la galerie occidentale du grand bâtiment résidentiel : à l'est, une pièce de 9 x 5 m et, à l'ouest, une pièce de 7,50 x 5,50 m. Si elles sont bien associées au grand bâtiment, cela renforce encore le caractère complexe de l'organisation spatiale du monastère du XVIII^e siècle. Enfin, accolé au sud de l'église et à l'ouest de la galerie du grand bâtiment, un ensemble allongé (11,50 x 4,50 m) se développe (**fig. 144**).

4. Un bâtiment principal nord-sud avec un retour

Ce grand bâtiment (**fig. 145**), large de 11,60 m (hors oeuvre) et aux murs épais (entre 2 et 2,15 m), est équipé de caves et d'une galerie occidentale, large de 3,50 m (dans oeuvre). L'emprise totale est-ouest de cet édifice imposant est de 16,90 m. Son implantation a nécessité le réaménagement de la terrasse orientale. Le bâtiment dispose d'un retour en L vers l'ouest, du côté sud, avec un chaînage entre le retour du mur de galerie et le départ du mur interne de l'aile en retour, donc dans la galerie en retour (**fig. 146**).

Un dessin représentant l'abbaye de Grandmont en 1820 (**fig. 147**), propriété de la *Société archéologique et historique du Limousin*³⁸⁹, montre clairement la présence d'une galerie couverte en avant du corps de logis principal, qu'on ne retrouve pas sur le retour d'angle. Le corps de logis serait couvert de tuiles d'Anjou d'après une mention de 1822.

³⁸⁸ L'église et son clocher sont couverts de plomb, d'après deux mentions en 1789 et en 1791. Est-ce une récupération de la toiture de l'ancienne église ?

³⁸⁹ Ce dessin fait partie de ceux qui auraient dû illustrer l'ouvrage rédigé par Charles-Nicolas Allou, ingénieur au Corps royal des Mines, décrivant les monuments du département de la Haute-Vienne, entrepris en 1819 et publié en 1821.

Du côté oriental, les constructeurs ont sciemment appuyé leur mur sur les constructions existantes (**fig. 148**). Le mur oriental est venu s'appuyer non seulement sur le chevet médiéval et son massif interne recoupés mais également sur la paroi orientale de la chapelle latérale, après démontage de son parement interne (**fig. 149**). Au droit de l'extrémité sud de la chapelle, le mur marque un décrochement à angle droit de 0,50 m vers l'ouest, qui correspond, du côté interne, à un refend (**fig. 150**). Ce décrochement permet, en fait, au mur de retrouver l'alignement qu'il avait plus au nord, juste avant le massif interne³⁹⁰. Ce double décrochement est lié à la volonté de caler la nouvelle construction sur le massif interne du chevet puis sur la paroi orientale de sa chapelle latérale, qui servaient de soutien dans un terrain mal stabilisé.

Le mur oriental est profondément fondé puisque le rocher a été taillé pour placer des assises de fondation : il comprend huit assises de gros blocs parallélépipédiques³⁹¹ à partir du niveau le plus bas de son arasement, dont cinq assises à légers ressauts dans la tranchée de fondation recoupant le rocher du côté ouest (**fig. 151**). L'assise inférieure repose sur une fine couche de mortier avec des fragments de tuile destinés à niveler les imperfections du rocher. Le fait que les constructeurs du XVIII^e siècle aient cherché la roche dure plus bas que ceux du chevet médiéval (558,03 contre 558,94 m) témoigne de précautions certainement dues à un constat : le désordre structurel de la partie orientale de l'église médiévale en limite de terrasse. La qualité de la construction de ces puissantes fondations est remarquable tant dans la taille des grands blocs que dans leur agencement.

Le mur ouest est arasé beaucoup plus haut au sud qu'au nord (564,43 m contre 562,87 m). Dans ce secteur sud, sa tranchée de fondation, de plus d'un mètre de profondeur, est particulièrement évasée (**fig. 152**). Toujours au sud, les traces d'un large escalier ont été mises au jour au droit de la galerie en retour ; il devait permettre d'accéder à l'étage du nouveau bâtiment³⁹².

Le sous-sol, large de 7,50 m (dans oeuvre), s'organise en plusieurs caves.

Celle située au nord de l'emprise de la fouille (probablement la cave centrale de l'ensemble du bâtiment) disposait de parois recouvertes d'enduit blanc avec un ressaut formant une plinthe haute d'une vingtaine de centimètres. Son sol devait être dallé ou pavé, avec une couche d'égalisation constituée d'arène (**fig. 151**).

Celle du sud (10,65 x 5,80 m) est monumentale (**fig. 153**). On ne note aucun départ de voûte ou d'insertion de poutres pour un éventuel plancher du rez-de-chaussée. Toutefois, le mur ouest

³⁹⁰ Là aussi, le décrochement (inverse) correspond, du côté interne, à un refend. Notons que les deux refends déterminent l'emplacement d'une cave d'une largeur d'environ 11 m.

³⁹¹ Parfaitement appareillées et réglées grâce à des cales de terre cuite.

comporte deux types de construction (**fig. 154**) : une assise supérieure grossièrement appareillée et toutes les assises inférieures parfaitement appareillées. Le léger décalage entre ces deux structures peut correspondre à l'articulation entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, les murs de ce dernier pouvant être recouverts de lambris de bois.

Un large escalier, depuis le rez-de-chaussée du bâtiment, est placé contre son mur oriental (**fig. 155**)³⁹³, qui se termine, au sud, par une abside semi-circulaire³⁹⁴ (3,05 x 1,85 m, **fig. 156**) aboutissant à un pilier, disposé au centre de l'espace rectangulaire (**fig. 157**). Ce pilier fait face à un autre pilier encastré dans le mur ouest. L'espace entre les deux piliers (1,70 m) peut correspondre à un couloir permettant d'accéder directement à la cour située sur la terrasse sud.

Le mur ouest, large de 1,90 m, est conservé sur une hauteur de 3,60 m. Il présente un important saillant du côté sud, dont l'extrémité nord n'est pas alignée avec le pilier sud (**fig. 158**). Ce saillant présente un ressaut à la même hauteur que celui du pilier sud, qu'on ne retrouve pas sur la partie nord du mur, ainsi qu'un ressaut moins large, quatre assises sous le précédent, comme pour le pilier sud. L'ensemble du mur dispose de 11 assises régulières composées de blocs granitiques dépassant parfois le mètre de long ; une assise inférieure avec un blocage de pierres a été ajoutée dans la partie sud pour rattraper le dénivelé du rocher. Au nord de la partie droite du mur, un ressaut est présent au niveau de la 3^{ème} assise mais s'interrompt en palier. Plus au sud, on note deux pierres saillantes dans les assises inférieures. A ce niveau, un sondage a permis d'atteindre le substrat granitique sur lequel s'appuie le mur, en épousant sa forme irrégulière.

Le mur nord (**fig. 159**) correspond à un refend, épais de 1,30 m, derrière lequel se trouvait un autre espace de cave. Cette paroi vient s'appuyer sur le mur ouest. Etabli sur le substrat granitique par le biais d'une tranchée, ce mur comprend 11 assises régulières pour une hauteur de 3,45 m. La 4^{ème} assise comporte une pierre saillante.

Aucun réemploi n'a été retrouvé dans les différentes parties de cette cave. Les blocs, généralement de grand module et parfaitement assisés, comportent de nombreux glyphes³⁹⁵. Ce n'est pas le cas pour les autres constructions du XVIII^e siècle, pour lesquelles on n'avait que des fondations. Cette pratique reste rare pour l'époque.

Aucune trace de sol aménagé n'a été retrouvée, sinon un remblai sans mobilier permettant de niveler un rocher toujours aussi irrégulier, sur lequel les constructions du XVIII^e siècle se sont

³⁹² Dans son ouvrage sur les monuments en Haute-Vienne, paru en 1821, Allou décrit ce qui reste de l'abbaye. Le corps de logis se trouvait presque intact en 1820. On y voyait la plus grande partie d'un magnifique escalier, dont les marches d'une seule pierre, avaient un peu plus de 14 pieds de long.

³⁹³ Toutes les marches ont été récupérées lors du démontage du bâtiment au début du XIX^e siècle.

³⁹⁴ L'abside présente un ressaut, formant une petite banquette, au niveau duquel a été aménagé un triangle de maçonnerie (de type « pointe de diamant », dans l'axe. Les blocs, de taille et de formes différentes, sont jointoyés avec un mortier fin et réglés à l'aide de calage (petites pierres et tuiles). On note deux pierres légèrement saillantes, du côté est et du côté ouest mais décalées d'une assise et non alignées.

systématiquement implantées (**fig. 160**). On peut, du reste, penser que des blocs de rocher devaient affleurer çà et là au niveau du sol de cette cave. Quelques zones planes indiquent cependant une volonté d'aménagement. Les ouvriers ont aussi comblé les failles du sol naturel avec de l'arène et des fragments de rocher ; certaines zones sont aplanies par le dépôt grossier de mortier blanc.

La galerie occidentale, tout aussi bien fondée, est un espace d'inhumation. Cinq sépultures sont orientées nord-sud, dans le sens du couloir, et alignées du côté ouest. Ces inhumations ainsi que l'existence d'un retour vers l'ouest de la galerie semblent indiquer une volonté de maintenir l'idée d'un cloître (**fig. 145**).

Si une épaisse couche de remblai constitue le nivellement des structures arasées antérieures, aucun niveau de sol ne subsiste pour cette galerie (**fig. 152**) comme, du reste, pour l'ensemble des occupations du XVIII^e siècle fouillées à ce jour.

Cette galerie est directement branchée sur le croisillon sud de la nouvelle église, ce qui fait que l'église et le grand bâtiment sont rattachés (**fig. 144**).

La gravure de 1820 (**fig. 147**) et le mobilier lapidaire (**fig. 161**) laissent envisager une ordonnance néoclassique, marquée par l'emploi d'un ordre relativement sévère plus ou moins dégagé du mur et par la présence d'une frise à métopes et triglyphes. La qualité de la construction se marque par l'appareillage minutieux des fondations, qui s'appuient directement sur le rocher et non sur l'arène.

Le vaisselier des XVII^e-XVIII^e siècles associe des productions locales et des céramiques d'importation (les rares grès et les premières faïences). Ce vaisselier concerne aussi bien de la vaisselle culinaire, que de la vaisselle de table et vraisemblablement de la vaisselle liturgique (**fig. 162**).

5. Les marques lapidaires

Des marques de tailleurs de pierre ont été repérées sur certains blocs mis en place dans les murs du sous-sol de la partie sud du grand bâtiment du XVIII^e siècle (**fig. 163**). Au total, 41 glyphes ont été identifiés. Mais il est probable que d'autres marques existent sur la face engagée de la pierre, les maçons n'ayant eu aucune préoccupation de placer de façon visible ces marques, qui ne correspondent pas à des repères pour la construction.

Les marques différentes sont donc au nombre de 17, ce qui révèle l'intervention d'au moins autant de tailleurs de pierre dans une partie, somme toute limitée, des nouveaux bâtiments abbatiaux. Mais on constate que trois tailleurs ont réalisé à eux seuls environ la moitié des blocs répertoriés. Deux types de marque sont observables :

³⁹⁵ Voir ci-après.

- 11 sont des lettres : A (4), H (2), L (3), M inversé ou W (1), T (1) ;
- 30 sont des signes plus ou moins élaborés : un triangle sur un pied (8), un H surmonté d'une croix (8), un V souligné d'un trait (2), deux chevrons emboîtés horizontaux (1), un rectangle (2), deux carrés accolés (1), un rectangle et un trait perpendiculaire à la longueur (1), un cercle et un trait horizontal ou vertical par rapport à l'assise de la pierre (2), un demi-cercle prolongé d'un trait horizontal (2), un demi-cercle seul (1), un demi-cercle sur un pied (1), un cube surmonté d'un triangle (1).

La gravure est plus ou moins profonde et fine en fonction de la qualité du granite ; elle varie de 1 ou 2 mm de profondeur et de largeur sur la pierre à grain fin et jusqu'à 1 cm sur le granite à gros grains.

Les marques sont, le plus souvent, placées au centre du parement du bloc ; leur hauteur varie entre 6 cm et 20 cm, avec une moyenne de 12 cm ; leur largeur varie entre 5 et 15 cm, avec une moyenne de 10 cm.

La présence de ces marques amène à se poser deux questions.

- A quoi servaient-elles ? On peut penser que les tailleurs de pierre ont tracé leur marque pour individualiser leur travail et être payés en fonction de la qualité et du nombre des blocs taillés. Mais est-ce toujours une pratique courante au XVIII^e siècle ?
- Pourquoi ces marques sont-elles concentrées sur les blocs mis en œuvre dans cette partie de la construction ? Il semble, en effet, que ce type de marque n'apparaisse pas sur les blocs parfaitement alignés des trois puissants murs de fondation du bâtiment du XVIII^e siècle. Peut-être cette particularité s'explique-t-elle par un fonctionnement différent du chantier : dans cette partie sud de la construction, on aurait fait appel, pour la taille des pierres, à des tâcherons payés à la pièce alors que les gros murs auraient été réalisés par une entreprise qui rémunérerait ses ouvriers à la journée.

6. Le réaménagement de la partie orientale du site

Au niveau de l'arasement parfaitement plan du chevet, une épaisse couche de mortier blanc indurée vient s'accoler sur sa courbure et s'étend vers l'est sur une largeur d'environ 3 m, en arc de cercle et avec une légère pente (**fig. 164**). Elle se présente comme un blocage de plusieurs décimètres, fait de trois lits superposés comportant des fragments de bois et de branchages, qui repose sur une terre grise sans mobilier. Sous cet ensemble, on trouve un lit de mortier beige entrecoupé de deux couches de terre grise, sans mobilier, puis une terre noire très tassée avec des fragments d'ossements humains et de vitrail, plus abondants quand on s'approche du chevet.

Une double tranchée recoupe ces remblais modernes d'exhaussement et s'arrête juste sur le niveau supérieur des fondations débordantes du chevet (**fig. 104**). La plus large est scellée par la terre noire

évoquée ci-dessus (**fig. 164**). On ne la retrouve pas tout autour du chevet mais seulement au niveau de son axe. Il pourrait s'agir d'une tranchée de diagnostic creusée pour vérifier l'état du mur de chevet, à la suite d'un événement perturbateur des structures construites. En revanche, la tranchée la plus étroite se retrouve tout le long du chevet (**fig. 165**). De même largeur que le débord des fondations du chevet, elle est scellée par le mortier blanc. Elle peut donc être associée aux travaux de construction du bâtiment du XVIII^e siècle, qui est venu s'appuyer sur le chevet recoupé et arasé. Ce dernier a pu jouer un rôle de renfort en avant du nouveau bâtiment, dans les terres instables constituant la terrasse orientale, et il a fallu peut-être bûcher les boutisses apparentes pour que les remblais viennent davantage se coller à ce renfort.

Au sud, une grande fosse ovale (2,90 x 1,90 m), peu profonde, est aménagée dans la couche de mortier blanc (**fig. 166**). La présence de six trous de petit poteau perçant son fond pourrait faire penser à une installation d'échafaudage, en liaison avec la construction du bâtiment abbatial du XVIII^e siècle.

Autour de la base de l'arc-boutant (**fig. 167**), sous les remblais récents, une couche de piétinement vient recouvrir une épaisse terre noire, qui pourrait correspondre à l'implantation, au XVIII^e siècle, d'un jardin d'agrément entre le nouveau bâtiment abbatial et la terrasse orientale. Au sud, sous la terre noire, les remblais de terrassement modernes (**fig. 168**), qui contenaient deux monnaies (double tournois de Louis XIII, 1621 et double tournois royal, 1638-1643), sont déposés horizontalement en plusieurs couches hétérogènes avec une alternance de couches meubles noires, de couches compactes rougeâtres et de couches très compactes marron (avec mortier). Outre les deux monnaies, ces remblais contenaient du mobilier des XVI^e-XVIII^e siècles ainsi que des éléments architecturaux et des fragments d'enduit peint.

7. Des vestiges à l'entrée de l'abbaye

Sur la parcelle 83 (**fig. 169**), une cave se trouve sous la partie orientale de la maison reconstruite à cet endroit dans la décennie 1950. Ses murs nord et sud ainsi que sa voûte en berceau plein cintre sont construits en moellons de granite de moyen appareil assez soigneusement équarris. Le mortier n'est pas visible, les joints ayant été « beurrés » au ciment. Il est cependant possible de remarquer sur le mur nord, partiellement épargné par les reprises, que les pierres ont été montées en appareil réglé. La construction de la voûte, de 2,76 m de hauteur, est assez soignée. Celle-ci, qui intègre un chaînage côté nord et un chaînage côté sud, remonterait au XVIII^e siècle. La voûte semble plaquée contre les murs nord et sud, et recoupe l'accès primitif de la cave, dans la partie occidentale du mur sud ; elle pourrait donc lui être postérieure. La partie supérieure de l'escalier d'accès a été remaniée avec du béton mais les quatre premières marches en granite pourraient être d'origine. L'escalier primitif consistait peut-être en une volée droite ouvrant sur ce qui est aujourd'hui le jardin de la propriété. Le sol de la cave,

composé de terre battue, est rehaussé de 0,50 m dans la partie nord de la structure par une petite terrasse aménagée en moellons de granite. Il est possible qu'une partie du sol et des remblais qui s'y trouvaient aient été repoussés dans ce coin de la cave lors d'un nettoyage sommaire, les moellons étant utilisés pour retenir les terres déplacées. Cette cave se trouverait à l'emplacement de la porterie de l'abbaye, ce qui pourrait expliquer le soin apporté à sa construction. Les élévations du bâtiment, reconstruit après la Seconde Guerre Mondiale, ont entièrement disparu mais sont connues par des cartes postales anciennes (**fig. 170A et B**). Au XVIII^e siècle, d'après Naurissart, la partie occidentale du bâtiment abritait le logis du prieur, tandis que la partie orientale était dévolue à l'infirmerie, ce qui peut paraître surprenant.

Le portail de l'abbaye a été démonté et déplacé au Couret entre 1902 et 1909. Louis Guibert, en 1877, évoque la porte d'entrée d'une cour intérieure s'étendant le long des anciens bâtiments. Son croquis (vers 1860), d'anciennes photographies et le cadastre dit napoléonien permettent de proposer un emplacement sur le site de l'abbaye. Une carte postale (**fig. 170A**) indique la maison dite de l'infirmerie, à l'ouest de la chapelle actuelle et en retrait par rapport à sa façade. Elle paraît abandonnée à cette époque. Une photographie (**fig. 170B**) offre une autre vue de cette maison. Elle est plus ancienne que la carte postale car la maison est habitée (porte et volets ouverts, personnages devant) et entretenue (pas de végétation sur la façade nord, toiture en meilleur état). Cette photographie montre une construction accolée à l'angle nord-est de la maison, sur laquelle est adossé un petit bâtiment. Du côté est, la construction semble soutenue par un contrefort à pan coupé. Si l'on regarde le croquis de Louis Guibert (**fig. 170C**), on retrouve ce contrefort et l'aspect général de la construction coïncide avec l'état actuel du portail, même si le couronnement diffère (**fig. 170D**). Je serais assez tenté d'y voir le fameux portail, qui aurait donc été démonté entre la prise de vue de la photographie et celle de la carte postale (**fig. 171**).

Une petite cave a été découverte sous la partie nord de la maison de la parcelle 68 (**fig. 172**). Elle se présente sous la forme d'un petit local de forme parallélépipédique. Les murs de la cave de construction assez soignée sont bâtis à l'aide de moellons d'un granite de granulation fine à moyenne, de moyen appareil, assez soigneusement équarris, montés de manière régulière et liés par des joints assez fins d'un mortier de sable granitique rose. Au vu de la qualité de sa construction, de son emplacement, de son implantation par rapport au bâti ou de la reconstruction récente dont la parcelle a fait l'objet, il est possible que cette cave corresponde à un élément d'une structure antérieure à la maison. Si l'on considère la faible profondeur de ces maçonneries, il n'est pas exclu qu'elles remontent à la dernière phase de fonctionnement de l'abbaye.

8. *Un chantier inachevé*

La construction des nouveaux bâtiments s'est accompagnée d'un exhaussement général des niveaux extérieurs, afin d'aménager une cour côté ouest et des jardins côté est. Le creusement des caves sur toute la surface du nouveau bâtiment a fourni les matériaux de remblai nécessaires.

Dans la cour du cloître médiéval et certainement en liaison avec l'aménagement extérieur du grand bâtiment (**fig. 173**), plusieurs niveaux de préparation de sol recouvrent le dallage : épais niveau blanc très compact scellant une couche de remblais hétérogènes comportant des terres cuites architecturales. Au sud, ce niveau est recouvert d'un ensemble stratifié très tassé sur une vingtaine de centimètres, qui pourrait correspondre à un niveau de circulation. Toutefois, l'absence de tout témoin de pavement semble indiquer le caractère inachevé de cette partie du monastère moderne.

La découverte d'une large portion de dallage avec les dalles funéraires en place dans la galerie nord du cloître pose la question de la persistance de structures antérieures après la construction du nouveau monastère. Des parties d'église et de galerie de cloître ont-elles été laissées en place, en attente de démontage ? Il est fort probable que l'environnement extérieur du bâtiment du XVIII^e siècle était en chantier, avec des déblais liés au démontage encore en cours des constructions médiévales. Le nombre très élevé des pierres provenant de l'abbaye médiévale et retrouvées en réemploi dans des maisons du XIX^e siècle donne aussi une idée de l'état imparfait de la reconstruction du XVIII^e siècle, qui a certainement laissé un certain nombre de bâtiments médiévaux en élévation³⁹⁶. Par ailleurs, la présence majoritaire d'éléments médiévaux de forme complexe, souvent courbe, et de tores arrachés, tant au domicile des habitants de Grandmont que dans les couches de démolition de la zone de fouille, témoigne de choix opérés dans la récupération des blocs pour lesquels les formes parallélépipédiques, directement réutilisables dans des assises de mur, ont été privilégiées.

Les moines de cette époque, peu nombreux et peu argentés, n'ont cependant pas lésiné sur les moyens pour réédifier leur monastère et le meubler, comme le montre le maître-autel de la nouvelle église aujourd'hui conservé dans l'église de Saint-Junien (**fig. 174**). Est-ce une simple mégalomanie ? Y a-t-il un lien entre cette construction prestigieuse et la volonté de prouver que l'ordre était encore capable de mobiliser d'imposants capitaux pour moderniser son cadre de vie ?

XII. La mort de Grandmont : la fin de l'abbaye

Dans sa description de 1821, Allou³⁹⁷ évoque la démolition de l'abbaye : *Ces bâtimens furent vendus, dès le commencement de la Révolution, à des particuliers qui s'empressèrent d'en enlever les meilleurs matériaux. On en transporte encore journellement à Limoges, malgré une distance de plus de six lieues, et c'est avec ces pierres, de la plus belle dimension, que se construisent les nouveaux bâtimens de la maison centrale.*

Le démontage plus complet des murs ouest et est du bâtiment du XVIII^e siècle par rapport au mur de galerie occidentale s'explique par le fait que les ouvriers pouvaient y accéder par les caves. L'entrepreneur Binet, au début du XIX^e siècle, n'a pas acheté le site mais a obtenu la concession de la « carrière ». Il s'est donc servi en fonction de ses besoins, en laissant le surplus, ce qui explique la conservation du grand espace de cave sud. Quelques témoins subsistent de ce chantier.

Un quai de chargement

Dans la cour du cloître médiéval, un puissant massif de maçonnerie, de direction nord-sud et comportant beaucoup de réemplois médiévaux, recoupe plusieurs structures antérieures (**fig. 175**). La construction, solide mais sommaire, est composée de deux structures parallèles et accolées, mises en oeuvre successivement mais qui émergent à peu près à la même hauteur. Il pourrait s'agir d'un quai de chargement pour les pierres démontées de l'abbaye du XVIII^e siècle, lors de son démantèlement organisé par l'entrepreneur Binet au début du XIX^e siècle.

Un mortier orange pulvérulent a été utilisé pour le parement alors que le coeur de la maçonnerie possède un mortier hydraulique très résistant. Les blocs sont généralement de très grande taille et sont, pour la plupart, des réemplois d'éléments architecturaux des édifices « médiévaux ». Les ouvriers du début du XIX^e siècle se sont donc servis, en priorité, sur les tas de démolition qui devaient subsister à la suite de la reconstruction du XVIII^e siècle.

La manipulation des blocs de granite

Un énorme massif de maçonnerie, de 3 m sur 4,70 m et d'une hauteur supérieure à 5 m, a été implanté à l'angle nord-est de l'espace de cave sud, en s'appuyant sur ses parois est et nord, et en recoupant les remblais d'aménagement de cette cave (**fig. 176**). Il comporte des réemplois médiévaux contrairement aux autres murs de la cave. Il pourrait s'agir d'un môle destiné à supporter un puissant engin de levage pour extraire les blocs de granite constituant les murs du XVIII^e siècle, lors de leur démontage au début du siècle suivant.

³⁹⁶ Les cloîtres neufs et vieux sont évoqués en 1791 (**fig. 171**).

³⁹⁷ Allou, *op. cit.*, p. 324.

Le site de Grandmont ayant été exploité comme carrière par l'entrepreneur Binet de Limoges à partir de 1820, il ne serait pas étonnant, en effet, que du matériel de levage en service dans les carrières, comme celui figurant sur cette carte postale ancienne (**fig. 176**), ait été utilisé. Un matériel de ce type, éventuellement plus grand et pivotant, pouvait couvrir une zone assez étendue pour récupérer les blocs les plus lourds et alimenter le quai de chargement.

Le chantier du XVIII^e siècle a procédé à un arasement étal (autour de 563 m, plus ou moins 0,15 m) des structures construites non détruites par le nouveau bâtiment : murs de l'église, murs-bahuts du cloître... Les sols, quant à eux, ont été démontés d'une manière différente suivant les secteurs : démontage quasiment complet dans l'église, partiel dans la galerie nord du cloître et non réalisé dans la cour du cloître. En revanche, le chantier du XIX^e siècle a procédé à une récupération différentielle des blocs constituant les trois murs du grand bâtiment nord-sud et de sa galerie : autour de 561,75 m pour les deux parois du bâtiment du côté nord, autour de 564,40 m du côté sud, entre 563,25 m (au nord) et 563,60 m (au sud) pour le mur de galerie. Quant aux sols, ils ont tous été entièrement démontés : dans le bâtiment proprement dit, dans la galerie et à l'ouest de celle-ci, si du moins il y avait bien un.

Tous les édifices médiévaux n'ayant pas été entièrement démolis lors de la construction du nouveau monastère au XVIII^e siècle, il est fort probable que l'utilisation du site comme carrière par l'entrepreneur de Limoges n'a pas seulement concerné les récents bâtiments monastiques mais également les ruines médiévales qu'on n'avait pas eu le temps de démonter entièrement lors de la précédente campagne de reconstruction.

Après un remblaiement partiel avec les matériaux non conservés issus de la démolition, les caves du bâtiment principal sont devenues une vaste zone dépotoir au XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle.

XIII. La mort à Grandmont : histoire et archéologie funéraires

1. Les espaces d'inhumation *ad sanctos* (fig. 177)

- *L'église*

Au milieu de la largeur de la nef, la sépulture n° 2 (**fig. 178**) correspond à une tombe bâtie à cuve céphalique. Le squelette adulte et supposé masculin est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs se

trouvaient en position 33 ou 44 et les membres inférieurs en position 22 (**fig. 179**³⁹⁸). Outre des traces de tissu et une boucle de ceinture dans la terre de brassage, cette sépulture possède un dépôt funéraire : une tôle de cuivre émaillé au niveau de la hanche droite ; une autre le long de la jambe droite ; un embout de crosse à côté du pied gauche ; une bague³⁹⁹ au niveau des mains. A priori, il pourrait s'agir de la tombe d'un évêque. En effet, nous n'avons pas trouvé mention du port des éléments du costume épiscopal (mitre, anneau, sandales...) ni par les prieurs ni par les abbés de Grandmont. La documentation écrite indique que l'évêque de Cahors Gérard, mort en 1209, est enterré au milieu de l'église mais elle nous dit également que l'abbé Antoine de Chavaroche (mort en 1677) serait dans le tombeau de l'évêque Gérard. Or, il n'y a pas d'inhumation secondaire dans cette sépulture. Pardoux de la Garde signale également, dans le chœur, le tombeau de l'archevêque de Lyon Aimery Guerrut (mort en 1257)⁴⁰⁰, qui faisait face à celui de l'évêque de Cahors. Ce pourrait donc être l'individu de la sépulture fouillée.

Dans l'alignement et plus à l'est, la sépulture n° 15 correspond à une inhumation en pleine terre avec cercueil et linceul mais sans individu⁴⁰¹. En revanche, un lot d'ossements regroupés le long du bord sud (**fig. 180**) correspond à une réduction de deux individus de taille adulte (sépulture n° 5). Le crâne de l'un d'eux a été scié, probablement lors de l'embaumement du corps, afin d'extraire le cerveau. C'est une pratique peu courante et il est intéressant de noter qu'elle est observée sur une réduction, geste qui démontre un soin apporté au déplacement des ossements, là où la majeure partie des os perturbés par la mise en place d'une nouvelle sépulture est simplement mélangée au comblement. Cette sépulture se caractérise par son mobilier métallique non ferreux : deux anneaux en laiton rouge, une feuille métallique en alliage cuivreux, qui enferme une âme en bois, avec traces de dorure et application d'un matériau colorant bleu (émail, pigment, peinture ?). On note également plusieurs fragments de tissus dorés et un tessou d'ouïe à pâte grise.

A l'est et toujours dans le même alignement, la sépulture n° 24 (**fig. 181**), recoupée par le mur de galerie du XVIII^e siècle, correspond à un cercueil cloué avec des os uniquement en position secondaire d'un seul individu adulte. Un fragment de calotte crânienne présente des traces de sciage. Sa forme et l'emplacement des traces de coupe sont incompatibles avec le crâne scié de la sépulture n° 5. Il s'agit donc d'un deuxième exemple de cette pratique et il est intéressant de noter qu'ils ont tous les deux été

³⁹⁸ Pour la position des membres supérieurs et inférieurs, nous utilisons le code proposé par Marc Durand dans *Archéologie du cimetière médiéval au sud-est de l'Oise. Relations avec l'habitat et évolution des rites et des pratiques funéraires du VI^e au XVI^e siècle*, Revue Archéologique de Picardie, numéro spécial, 1988.

³⁹⁹ Le chaton maintient un cabochon en verre, probablement antique (antérieur au IV^e siècle ap. J.-C.) et d'origine syro-palestinienne. Cet élément a pu être prélevé sur un objet d'orfèvrerie plus ancien tel qu'un reliquaire. Il a ensuite été joint à un anneau en laiton. Enfin, l'ensemble a reçu une dorure à l'amalgame, courant durant la période médiévale. Cette bague est d'une forme connue pour les anneaux portés par les évêques aux XII^e-XIII^e siècles.

⁴⁰⁰ AD Haute-Vienne, I sem 81, f° 132.

découverts dans la nef, à quelques mètres l'un de l'autre. Le comblement contenait des petites perles (ambre supposé).

A l'est et toujours dans l'alignement central, la sépulture n° 7 (**fig. 182**) correspond à un sarcophage en granite, protégé par plusieurs dalles, également en granite⁴⁰². Il a été utilisé comme ossuaire dans le courant de la seconde moitié du XIX^e siècle pour conserver les restes d'au moins sept individus adultes⁴⁰³. Son remplissage et l'organisation des os suggèrent que ceux-ci ont été déposés en une fois, certainement à la suite de la récupération d'ossements dispersés sur le site en ruine. 320 os ont été identifiés mais il n'y a pas de sujet en place au fond du sarcophage et aucune liaison ostéologique n'a été observée, ce qui suggère que l'ensemble des os provient de défunts entièrement décomposés. Toutefois, à plusieurs reprises, des fragments de côtes ou des vertèbres anatomiquement proches ont été localisées dans une même zone. Il en va de même pour plusieurs éléments de cuir. Il faut donc envisager qu'au moins une partie des os conservait une cohérence anatomique avant d'être déposée dans l'ossuaire.

Perturbée par la fosse d'installation du sarcophage n° 7, la sépulture n° 30 (**fig. 183**) correspond à une fosse avec cercueil, contenant un squelette d'immature. Plusieurs objets ont été retrouvés dans le comblement, notamment un médaillon en alliage cuivreux⁴⁰⁴.

Enfin, la sépulture n° 25 (**fig. 184**) correspond à un cercueil cloué avec chaussures. Le squelette d'adulte masculin est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 22 ou 33 et les membres inférieurs en position 22. Ce pourrait être l'une des sépultures les plus anciennes de la nef puisqu'elle est recoupée par les fosses d'installation du sarcophage n° 7 et de la tombe n° 24. Elle est décalée vers le sud par rapport à l'axe médian formé par toutes les autres sépultures.

La grande fosse (**fig. 185**), creusée dans le rocher⁴⁰⁵ à l'entrée de l'église depuis la galerie nord du cloître, a révélé deux creusements successifs⁴⁰⁶. Une première fosse (2,20 x 1 m) contenait deux cercueils (sépultures n° 34 et 65, **fig. 186**) déposés successivement ; le plus ancien (sépulture n° 65, **fig. 187**), du côté nord, hébergeait un squelette avec une bulle pontificale de Clément VII (d'Avignon,

⁴⁰¹ L'absence d'ossements suggère soit un aménagement de bois qui n'a pas servi, soit une vidange volontaire de la structure.

⁴⁰² Jacques Roger indique que les exemples datés couvrent une période allant du V^e au IX^e siècle. Un modèle identique, daté du VIII^e siècle, a été retrouvé à Moutiers-Rozeilles ; le sarcophage de Grandmont pourrait donc être un réemploi.

⁴⁰³ La présence de ciment sur les dalles de couverture et le pourtour de la cuve daterait la dernière fermeture du sarcophage du milieu du XIX^e siècle au plus tôt, soit après la destruction de l'édifice le plus récent (XVIII^e siècle).

⁴⁰⁴ Voir ci-après.

⁴⁰⁵ A partir d'une faille naturelle.

⁴⁰⁶ Le comblement supérieur de cet ensemble contenait un petit blanc de Charles VII (1423-1426). Deux éléments de livre ont également pu être identifiés : une applique servant à la fixation et un fermoir. Ces accessoires en alliage cuivreux, datés de la fin du XIV^e siècle, pourraient appartenir au même ouvrage, potentiellement liturgique.

1378-1394) déposée au niveau de sa poitrine. La seconde fosse (1,85 x 0,55 m), éloignée de 1,10 m du seuil de la porte et légèrement décalée vers l'est par rapport à la première, contenait, elle, un seul cercueil (sépulture n° 51).

Par son statut de lieu de passage, cet espace a pu servir de lieu d'inhumation privilégié. Les trois sépultures sont orientées selon un axe ouest-est et disposées la tête à l'ouest, à l'instar des autres inhumations de la nef. Le défunt n° 34 reposait initialement en décubitus latéral et s'est partiellement affaissé vers le nord. Cette position est peu fréquente sur les sites médiévaux ou modernes, elle est unique actuellement à Grandmont. Les deux autres individus étaient en décubitus dorsal, comme le reste des inhumations du site pour lesquelles cela est déterminable.

Les trois sépultures comportaient un aménagement en bois de type cercueil cloué. L'étude taphonomique indique que le défunt n° 51 était aussi entouré d'une enveloppe souple de type linceul et que l'individu n° 34 portait des vêtements et des chaussures ou chaussettes. Pour le sujet n° 65, des éléments souples ont été utilisés mais il n'a pas été possible de déterminer s'il s'agissait d'un linceul, de vêtements ou des deux utilisés simultanément.

Le défunt n° 34 est de taille adulte (grand adolescent ou adulte), le sujet n° 51 est adulte et l'individu n° 65 est adulte, possiblement mature et peut-être âgé du fait de la présence d'indices de sénescence. Leur sexe est indéterminé.

La cohérence de l'ensemble implique une gestion funéraire disposant d'un marquage au sol, certainement sous la forme de dalles, comme dans la galerie nord du cloître. Toutefois, il convient de rappeler que cette fosse « multiple » se trouvait scellée par le dernier sol dallé de la nef, lors de sa mise au jour.

La nef contient un faible nombre de sépultures par rapport au cloître et l'aménagement des tombes ou des pratiques telles que les crânes sciés suggèrent un statut privilégié des défunts. Néanmoins, celui-ci n'empêche pas des ré-interventions régulières sur les inhumations, démontrées par les recoupements et les nombreux os en position secondaire, et favorisées par la petitesse de l'espace laissé libre. La similitude morphologique de la sépulture n° 2 et du sarcophage n° 7 pose la question de l'inspiration du second sur la première et donc de l'ancienneté de la première dont l'aménagement bâti suggère qu'elle n'a pas été déplacée.

- La galerie nord du cloître

Trente structures funéraires y ont été mises au jour. Elles sont localisées le long des murs ou groupées à l'emplacement des lieux de passage entre cloître et nef. De nombreux os surnuméraires ont été retrouvés (jusqu'à sept défunts différents dans une même tombe, en plus du sujet en place), ce qui

indique que de nouvelles inhumations étaient régulièrement installées au même endroit que les précédentes ou avec de légers décalages.

Les datations par radiocarbone indiquent la précocité de ce secteur d'inhumation dans l'histoire de l'abbaye, au plus tard au tout début du XIII^e siècle, mais elles suggèrent aussi que la plupart des défunts en place sont relativement récents. L'essentiel des sépultures fouillées s'échelonne sur une période assez courte (XVII^e-premier tiers du XVIII^e siècle).

Nous décrivons les sépultures dans cet ordre : l'alignement au droit du mur gouttereau sud de l'église, l'alignement au droit du mur-bahut nord du cloître et les deux concentrations devant les portes est et ouest ouvrant sur l'église.

Au pied du gouttereau sud, la sépulture n° 33 (**fig. 37**) correspond à une fosse plus ou moins oblongue, en grande partie détruite par l'installation du mur. Les os sont de taille adulte mais ils sont trop peu nombreux pour pouvoir affirmer qu'ils appartiennent tous à un même individu.

Décalée vers le sud par rapport à la précédente, la sépulture n° 20 (**fig. 188**) correspond à un cercueil cloué avec linceul ou vêtement. Le squelette jeune à mature masculin est orienté est-ouest. Ses membres supérieurs sont en position 66 et les membres inférieurs en position 44. Une grande croix en bois est posée sur le thorax. On note des os en position secondaire.

Recoupant partiellement la précédente, la sépulture n° 3 (**fig. 189**) correspond à une inhumation en pleine terre avec cercueil chevillé, avec linceul ou vêtement et chaussures. Le squelette adulte et plutôt masculin est orienté est-ouest. Ses membres supérieurs sont en position -2 et les membres inférieurs en position 22. Une petite croix en bois était placée en arrière du crâne, presque à son contact. Des ossements bouleversés indiquent la présence d'un premier individu (réduction).

Immédiatement à l'ouest mais légèrement décalée vers le centre de la galerie, la sépulture n° 4 (**fig. 190**), en pleine terre avec cercueil chevillé, est celle d'un individu mature et peut-être âgé, orienté est-ouest. Ses membres supérieurs sont en position 44. On note des os en position secondaire. Cette sépulture a été perturbée par l'installation de la suivante.

La sépulture n° 26 (**fig. 191 et 192**) correspond à une fosse quadrangulaire avec cercueil cloué et vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 66 et les membres inférieurs en position 22. Deux semelles en cuir ont été mises au jour sous les os des pieds. Une monnaie en cuivre ou alliage cuivreux (*nummus* du IV^e siècle ou denier médiéval) a été découverte le long de la paroi sud de la sépulture, au niveau de l'os coxal droit. On note aussi la présence d'os en position secondaire.

La sépulture n° 45 est une fosse de forme indéterminée, avec un cercueil probable. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Elle est presque entièrement recoupée, à l'est par la sépulture n° 26 et à l'ouest par la sépulture n° 27.

La sépulture n° 27 (**fig. 193**) correspond à une fosse rectangulaire, peut-être associée à la dalle marquée « 1724 », avec cercueil. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres inférieurs sont en position 22. On note la présence d'os en position secondaire. Cette sépulture a été perturbée par l'installation de la suivante.

La sépulture n° 46 (**fig. 194**) est une fosse avec cercueil. Le squelette, masculin mature ou âgé, est orienté ouest-est. Outre une perte dentaire et des caries, le défunt avait une pathologie inflammatoire de type goutte. Ses membres supérieurs sont en position 44C et les membres inférieurs en position 44. On note la présence de nombreux os en position secondaire.

La sépulture n° 47 (**fig. 195**) correspond à une fosse oblongue signalée au sol par une plate-tombe portant la date « 1727 », avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté est-ouest⁴⁰⁷ et son crâne a été scié⁴⁰⁸. Les membres supérieurs sont en position 44 et les membres inférieurs en position 22. On note la présence d'os en position secondaire.

Au pied du mur-bahut, la sépulture n° 10 (**fig. 196**) est une inhumation en pleine terre avec cercueil cloué et linceul ou vêtements. Le squelette d'adulte mature, orienté ouest-est, présente des déformations cohérentes avec du rachitisme. Ses membres supérieurs sont en position 34 et les membres inférieurs en position 22. Le comblement comprend des ossements surnuméraires d'un seul individu sous le défunt.

A l'ouest, la sépulture n° 18 (**fig. 197**) correspond à un cercueil. Le squelette adulte, présentant des déformations osseuses d'origine pathologique (possible rachitisme), est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22.

A l'ouest et sans limite différenciable avec la précédente, la sépulture n° 9 (**fig. 198**) correspond à une fosse avec dalles de couverture, contenant un cercueil cloué et chevillé, avec vêtement ou linceul. Le squelette, mature et masculin, est orienté est-ouest⁴⁰⁹. Ses membres supérieurs sont en position 55 et les membres inférieurs en position 22. On note des os en position secondaire. Son creusement a recoupé les complements de la sépulture suivante (n° 31) ainsi que la partie inférieure de l'individu en place qu'elle contenait.

Cette sépulture n° 31 (**fig. 199**) est une fosse quadrangulaire avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte mature ou âgé est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 55. On note la présence d'os en position secondaire. L'absence de la mandibule et des vertèbres cervicales permet

⁴⁰⁷ A noter que le corps est orienté dans le sens opposé de celui de la plate-tombe, suggéré par le sens des chiffres de la date.

⁴⁰⁸ Cette pratique peut être liée à des pratiques d'autopsie ou d'embaumement.

⁴⁰⁹ Le défunt, tout comme celui de la sépulture n° 18, est en partie disposé sur le comblement d'une fosse antérieure au mur-bahut.

d'envisager que cette zone du corps a été perturbée par le creusement de la sépulture n° 28 et que les fossoyeurs ont repositionné le crâne.

Cette sépulture n° 28 (**fig. 200**) est une fosse quadrangulaire avec cercueil cloué et chaussures ou linceul. Le squelette d'adulte masculin est orienté est-ouest. Ses membres supérieurs sont en position 11 et les membres inférieurs en position 22. On note la présence d'os en position secondaire.

Toujours à l'ouest, la sépulture n° 37 (**fig. 201**), signalée au sol par une plate-tombe portant la date « 1733 », est une fosse rectangulaire, avec cercueil cloué et vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte masculin est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 44 et les membres inférieurs en position 22. De très nombreux os en position secondaire appartiennent à au moins six sujets différents.

La sépulture n° 50 (**fig. 202**) est une fosse sub-rectangulaire, avec cercueil cloué et vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté est-ouest. Ses membres supérieurs sont en position 22 et les membres inférieurs en position 22. On note la présence de nombreux os en position secondaire. La sépulture était signalée au sol par une plate-tombe portant la date « 1726 » mais le corps est orienté dans le sens opposé de celui de la plate-tombe, suggéré par le sens des chiffres de la date et du décor.

Au droit du seuil de la chapelle Saint-Etienne, la sépulture n° 12 est une tombe bâtie (**fig. 203**) qui contenait un squelette adulte orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Elle a été transformée en ossuaire pour quatre individus, dont trois matures et un mature à âgé. Le comblement contenait des fragments de coquille Saint-Jacques sur le rebord de la tombe⁴¹⁰. Cette sépulture était fermée par une dalle de granite dont la surface est percée en plusieurs endroits par des tenons cylindriques en alliage cuivreux, scellés au plomb. Les tenons, postérieurement sectionnés, sont les éléments de fixation d'une plaque confectionnée avec le même alliage (laiton rouge au plomb) et figurant vraisemblablement une représentation du défunt au moyen d'une technique d'émaillage.

Immédiatement au nord, la sépulture n° 19 (**fig. 204**) correspond à une tombe bâtie également transformée en ossuaire, contenant des os de quatre individus dont un mature masculin.

Mitoyenne de la précédente du côté nord, la sépulture n° 13 (**fig. 205**) est une inhumation en pleine terre avec cercueil cloué (?), linceul et coussin funéraire. Le squelette d'adulte est orienté est-ouest. Le comblement contenait des ossements surnuméraires (trois individus, grands adolescents ou adultes), localisés au-dessus et à côté de l'individu en place, sur une vingtaine de centimètres de hauteur.

Juste au nord, la sépulture n° 14 (**fig. 206**), recoupée par le mur de la chapelle, correspond à une fosse qui contenait quelques restes d'un squelette d'adulte orienté ouest-est, les membres inférieurs probablement en position 22.

⁴¹⁰ Ce peut être le témoignage d'un pèlerinage à Compostelle.

Juste à l'ouest de cet ensemble, trois sépultures parallèles occupent toute la largeur de la galerie, à un endroit de passage. Au sud, la sépulture n° 11 est une fosse contenant uniquement des os en position secondaire d'au moins deux individus jeunes ou matures. Au centre, la sépulture n° 16 (**fig. 207**)⁴¹¹ correspond à un cercueil chevillé avec chaussures. Le squelette mature ou âgé, présentant une inflammation des tissus osseux (goutte), est orienté est-ouest, membres inférieurs en position 22. Une datation par radiocarbone donne un maximum de probabilités entre 1315 et 1499⁴¹². Au nord, la sépulture n° 17 (**fig. 208**) est un cercueil chevillé avec chaussures. Le squelette adulte est orienté est-ouest, les membres inférieurs en position 22. On note des os en position secondaire.

Au niveau de la porte ouest du mur gouttereau sud, nous avons, de nouveau, des tombes au centre de la galerie.

La sépulture n° 38 (**fig. 209**) correspond à une fosse sub-quadrangulaire, avec cercueil. Le squelette d'adulte est orienté est-ouest. Ses membres inférieurs sont en position 22. On note la présence d'os en position secondaire et le comblement contenait un chapelet.

La sépulture n° 52 (**fig. 210**) correspond à une fosse rectangulaire, avec cercueil et vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté est-ouest. Ses membres supérieurs sont en position 44 et les membres inférieurs en position 22. On note la présence de nombreux os en position secondaire. Cette sépulture est recoupée par les tombes n° 39 et 42.

La purge de cette sépulture a permis de retrouver une autre fosse d'inhumation arasée (sépulture n° 55) contenant quelques ossements en place d'un individu (**fig. 211**). Le cercueil cloué, avec vêtement ou linceul, contenait un squelette d'adulte⁴¹³.

Au droit de l'accès vers la cour de cloître, la sépulture n° 39 (**fig. 212**), signalée au sol par une plate-tombe portant la date « 1708 », est une fosse rectangulaire, avec cercueil et vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte masculin, qui présente plusieurs pathologies, est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 46 et les membres inférieurs en position 23. On note des os en position secondaire.

Juste à l'est de cet ensemble et au centre de la galerie, la sépulture n° 42 (**fig. 213**) est une fosse oblongue, avec cercueil cloué et vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte masculin est orienté est-ouest. Ses membres supérieurs et inférieurs sont en position 22. La sépulture était signalée au sol par une plate-tombe portant la date « 1710 », avec un texte indiquant que le défunt était prêtre d'une celle

⁴¹¹ Elle recoupe une fosse sous-jacente.

⁴¹² Age calibré de 1315 à 1616 (Lyon-13253).

⁴¹³ Des traces d'un fond d'aménagement en bois ont été identifiées immédiatement au nord de cette sépulture, sous l'emplacement de la sépulture n° 52. Mais il n'a pas été possible de déterminer s'il s'agissait d'un vestige du cercueil de la sépulture n° 52 ou si ces traces appartenaient à une autre tombe (enregistrée en sépulture n° 107, par prudence), antérieure à la sépulture n° 55 et presque entièrement détruite par l'installation successive des sépultures n° 55 et 52.

grandmontaine. La position centrale de cette sépulture pourrait être associée à celle du statut du défunt. Toutefois, la structure comprenait des os surnuméraires ; il ne s'agit donc pas du premier individu inhumé à cet endroit. Il est à noter que le corps est orienté dans le sens opposé de celui de la plate-tombe, suggéré par le sens du texte et du décor. La sépulture recoupe l'extrémité orientale de la tombe n° 52.

Les comblements des différentes sépultures contenaient de nombreux os surnuméraires, ce qui indique que les emplacements étaient régulièrement réemployés, soit avec de légers décalages, soit à l'endroit précis des inhumations antérieures. Les fonds de sépulture ne marquent pas de grandes différences de niveau, ce qui dénote une gestion rigoureuse de cet espace funéraire (**fig. 214**). Dans ce sens, on note une bonne correspondance entre les dalles funéraires et les fosses sous-jacentes (**fig. 215**).

Comme dans la nef, les recoupements indiquent au moins deux séquences d'inhumation. La plupart des sépultures comprennent des os en position secondaire et deux ossuaires (sépultures n° 12 et 19) ont été découverts au même endroit. Ces deux sépultures correspondent à des coffrages en pierres granitiques disposées de champ⁴¹⁴. Elles possèdent toutes les deux un système de couverture. La sépulture n° 12 se distingue par une surreprésentation du thorax, du rachis et des membres supérieurs alors que la sépulture n° 19 regroupe surtout de grands os longs des membres inférieurs. Pour les deux ossuaires, le NMI est de quatre individus de taille adulte.

L'ensemble des tombes comporte un contenant en bois de type coffrage ou cercueil, en général cloué. Dans de nombreux cas, cet aménagement est associé à un linceul ou à un vêtement. La plupart des défunts portaient des chaussures.

Certaines sépultures sont orientées selon un axe est-ouest, disposition plutôt rare dans les espaces funéraires médiévaux et modernes⁴¹⁵.

La disposition des corps est assez régulière. Les membres supérieurs varient entre une position fléchie à 45°, les mains en pronation sur le bassin, et une flexion à 90°, les avant-bras croisés sur l'abdomen, les mains en pronation sur les coudes ou en contrebas de ceux-ci. Les membres inférieurs reposent systématiquement en extension ou légèrement fléchis. Le fait qu'une large partie des inhumations soit attribuable au premier tiers du XVIII^e siècle, soit une période assez courte, pourrait expliquer cette relative homogénéité.

Les individus inhumés sont de taille adulte, jeunes à matures, matures ou matures à âgés. L'inhumé de la sépulture n° 18 présente des déformations des membres inférieurs cohérentes avec un

⁴¹⁴ Leur aménagement est proche de celui des sépultures du chevet mais il ne comporte pas de tuiles sur leur partie conservée.

⁴¹⁵ Dans le cas de l'église Saint-Pierre de Thacon, dans le Calvados, six sépultures orientées tête à l'est et pieds à l'ouest ont été mises au jour dans la nef. Pour deux d'entre elles, le mobilier présent, les éléments d'habillement,

rachitisme. Ces déformations sont proches, bien que moins marquées, de celles observées sur l'individu de la sépulture n° 10, également attribuées à de cette maladie intervenant à l'enfance. Les os des pieds du défunt de la sépulture n° 16 montrent des hyperostoses et des ossifications partielles. Enfin, plusieurs plateaux de vertèbres thoraciques et lombales découvertes dans l'ossuaire n° 12 portent des nodules de Schmorl.

Ce secteur permet d'appréhender l'organisation des tombes, en plan et en chronologie relative. Trois groupes semblent apparaître.

- Groupe 1. Les structures recoupées en partie ou entièrement par des maçonneries. Lorsque c'est observable, les défunts sont orientés la tête à l'ouest. Ces tombes pourraient correspondre aux plus anciennes sépultures visibles dans ce secteur.
- Groupe 2. Les tombes de défunts pathologiques, aménagées à l'aplomb du mur-bahut. Plutôt qu'un espace consacré à une période précise, il faut envisager que l'aspect spécifique de cette zone funéraire, sur le long terme, a conduit à une surreprésentation de la population pathologique. La prise en charge de ces défunts peut être liée à leur statut social et économique, qui est aussi un facteur d'intégration à cet espace funéraire privilégié qu'est la galerie de cloître.
- Groupe 3. Les inhumations tête à l'est ne correspondent pas à un critère chronologique. Ces défunts « orientés » sont souvent identifiés comme des personnes possédant une cure et qui seraient dirigées vers leurs ouailles. Mais l'abbaye n'a jamais servi d'église paroissiale. Lesdits individus pourraient, en fait, correspondre à des personnes de haut rang dans l'abbaye ou dans l'ordre, qui marqueraient ainsi de façon symbolique la charge qu'ils ont exercée. Cette hypothèse est cohérente avec l'aspect privilégié de la galerie de cloître comme secteur d'inhumation et avec la plate-tombe de la sépulture n° 42, qui indique que le défunt est un prieur. De même, le sujet de la sépulture n° 47 a le crâne scié. Cet acte pourrait être lié à un embaumement, pratique plutôt réservée à une élite sociale et économique encore dans le premier tiers du XVIII^e siècle, date à laquelle il est inhumé.

Il convient de noter que cet espace funéraire est très utilisé aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme l'indiquent les inscriptions des dalles funéraires⁴¹⁶. Un ossement de la sépulture n° 31, recoupée par deux autres sépultures, a été daté entre 1520 et 1950 (Max. 1619-1670 à 53,1% ; 1520-1593 à 28,3%). Si on suit le maximum de probabilités le plus élevé (1619-1670), le double recouvrement de cette sépulture montrerait la densité des inhumations postérieures.

la position d'inhumation et des atteintes identifiées sur les os ont permis de suggérer que les défunts étaient des membres du clergé séculier.

⁴¹⁶ Au XVIII^e siècle, dans l'abbaye de Saint-Maur, il semble qu'il n'y ait pas de cimetière en tant que tel mais une dispersion des sépultures dans différents lieux du monastère, lieux de vie communautaire, comme l'église ou le chapitre, et lieux de passage, comme les galeries du cloître.

2. Le cimetière oriental (fig. 177)

Le cimetière a été installé sur le premier terrassement (fig. 216). La terre noire associée, parfois épaisse d'une trentaine de centimètres, vient couvrir le ressaut supérieur des fondations du chevet⁴¹⁷. Les tombes, en partie implantées dans la couche de terrassement microstratifiée sous-jacente⁴¹⁸, présentent un agencement sur plusieurs rangées avec plusieurs phases d'inhumation.

- Description raisonnée des sépultures

Cette description est fondée sur une répartition « visuelle » des sépultures en cinq rangées, de l'ouest vers l'est. Les sépultures sont décrites, pour chaque rangée, du nord vers le sud (fig. 177). Ce classement ne présume en rien des analyses archéologique et archéo-anthropologique qui suivent.

Au droit du chevet, trois tombes bâties, parallèles, sont décalées vers le nord par rapport à l'axe de l'église et placées à des hauteurs légèrement différentes (fig. 217). Du nord au sud, la sépulture n° 23, placée dans la berme, n'a pas été fouillée ; la sépulture n° 22 est celle d'un adulte orienté ouest-est avec les membres supérieurs en position -5 et les membres inférieurs en position 22 ; la sépulture n° 21 ne contenait aucun ossement mais sa taille est cohérente avec un défunt grand adolescent ou adulte.

Ces trois sépultures constituent en fait une première rangée qui s'interrompt vers le sud⁴¹⁹ au droit de la chapelle latérale pour reprendre ensuite.

La sépulture n° 68 (fig. 58) correspond à une fosse. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, ses membres inférieurs en position 22. On note une seconde sépulture dessous (non fouillée à ce jour).

La sépulture n° 73 (fig. 218) est une fosse oblongue, avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 72 correspond à une fosse avec un squelette d'adulte, orienté ouest-est.

Pour la seconde rangée, les sépultures sont plus hautes que celles de la première rangée au droit du chevet (d'environ 0,60 m) et donc enfouies moins profondément.

La sépulture n° 60 (fig. 219) est une tombe bâtie avec cercueil. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'hémi-thorax droit. S'appuyant contre la sépulture n° 54, cette tombe est perturbée par la tranchée d'époque moderne.

⁴¹⁷ Il est probable que cette couche se soit constituée à partir d'apports de terre successifs, dus à l'aménagement initial du cimetière puis à son utilisation.

⁴¹⁸ Au sud, quelques sépultures sont directement installées dans le substrat d'arène granitique, du fait de sa remontée.

⁴¹⁹ Alors qu'au droit du chevet, la zone cémétériale commence à 1,25 m des fondations débordantes, au droit de la chapelle latérale, elle débute seulement à 3,50 m de son mur oriental.

La sépulture n° 54 (**fig. 220**) est une tombe bâtie avec cercueil chevillé. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Un fragment de crâne surnuméraire se trouvait à la jonction des sépultures n° 54 et 60. Cette tombe s'appuie sur la sépulture n° 60 ; elle est perturbée par une tranchée moderne.

La sépulture n° 106 (**fig. 221**) est une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'hémi-thorax gauche. On note un humérus surnuméraire. Cette tombe s'appuie sur la sépulture suivante.

La sépulture n° 58 (**fig. 222**) correspond à une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 55 et les membres inférieurs en position 22. Plusieurs grands fragments de tuiles se trouvent en arrière et partiellement sous la tête (calage) ainsi que le long du bord latéral droit. Une réduction (sépulture n° 59) est déposée sur les tibias et les pieds du défunt. Une ampoule en plomb a été déposée sur le thorax du défunt en place et une autre au sud de la réduction.

La sépulture n° 56 (**fig. 223**) est une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Une ampoule en plomb a été disposée au sud du crâne. La tombe semble accolée à la sépulture n° 44.

La sépulture n° 44 (**fig. 224**) est une tombe semi-construite, avec quatre pierres disposées de chant au niveau de la tête et le long du côté gauche du défunt. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée sur le thorax. Cette tombe vient s'appuyer contre l'aménagement similaire de la sépulture n° 36 mais l'absence de délimitation précise du creusement de la structure ne permet pas d'affirmer sa postériorité.

La sépulture n° 36 (**fig. 224**) est une tombe bâtie, composée de trois grandes pierres et de deux plus petites disposées de chant autour de la tête du défunt et de chaque côté de son corps. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, ses membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée sur le thorax. Perturbée à l'est, cette sépulture est probablement associée à la tombe n° 44.

La sépulture n° 43 (**fig. 225**) est une tombe bâtie, dont les bords nord et sud sont aménagés avec des pierres posées de chant. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été disposée au niveau du thorax, une ampoule en verre engagée sous la tête et une petite croix en plomb se trouvait sous la fiole en verre⁴²⁰.

La sépulture n° 35 (**fig. 226**) est une tombe bâtie, dont le bord nord est aménagé avec des pierres posées de chant, commun à la sépulture n° 43⁴²¹. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Une ampoule en verre a été déposée sur son thorax.

⁴²⁰ Pour la sépulture n° 82, seul un crâne a été observé ; aucun creusement de tombe ou aménagement n'a été identifié. Il peut s'agir d'une tombe recoupée par l'installation de la sépulture n° 43 ou d'un os surnuméraire présent dans le comblement de cette dernière.

⁴²¹ La limite sud est commune aux tombes n° 35 et 43 mais il n'a pas été possible de déterminer laquelle était la plus ancienne.

La sépulture n° 57 (**fig. 227**) est une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Une ampoule en plomb a été disposée à côté du crâne (au sud).

La sépulture n° 64 (**fig. 228**) est une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 44 et les membres inférieurs en position 22. Cette tombe est installée au sud de la tombe bâtie n° 57, une quinzaine de centimètres plus haut, avec un hypothétique recoupement.

La sépulture 86 (**fig. 229**) est une fosse avec cercueil chevillé. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 70 (**fig. 230**) est une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Cette tombe est recoupée à l'est par la sépulture n° 87.

Les sépultures de la troisième rangée ont été perturbées par la tranchée moderne.

La sépulture n° 66 est une tombe bâtie, dans laquelle aucun ossement n'a été identifié. On note la présence d'une ampoule en plomb dans le comblement.

La sépulture n° 49 (**fig. 231**) est une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 41 (**fig. 232**) est une fosse avec cercueil, aménagée au-dessus de la sépulture n° 49 mais les deux défunts sont légèrement décalés. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est.

La sépulture n° 40 (**fig. 232**) est une fosse oblongue, avec cercueil et vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, ses membres inférieurs en position 22⁴²².

La sépulture n° 48 (**fig. 233**) est une fosse oblongue avec cercueil cloué. Le squelette de grand adolescent ou d'adulte est orienté ouest-est. Son membre supérieur droit est en flexion de plus de 90° et le membre inférieur gauche en extension. Des os surnuméraires sont présents dans le comblement de la structure, au-dessus du défunt en place⁴²³. Cette tombe a été perturbée par le creusement de la sépulture n° 62.

La sépulture n° 62 (**fig. 234**) correspond à une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 3- et les membres inférieurs en position 22. On note la présence de deux os surnuméraires.

La sépulture n° 74 (**fig. 235**) est une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 4- et les membres inférieurs en position 22. Cette sépulture, qui recoupe la tombe bâtie n° 77, semble établie dans le comblement de la tranchée moderne (?).

⁴²² Les os en place des sépultures n° 40 et 41 reposent à la même profondeur : les deux tombes pourraient donc appartenir à une même phase d'inhumation.

⁴²³ Les défunts n° 48 et 49 ont globalement été inhumés à la même altitude.

Décalée vers l'ouest, la sépulture n° 77 (**fig. 236**) est une tombe bâtie, avec cercueil ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Cette tombe est recoupée par la sépulture n° 74.

La sépulture n° 67 (**fig. 237**) correspond à une fosse avec vêtement ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, ses membres supérieurs en position -4 ou 4C.

La sépulture n° 75 (**fig. 238**) est une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 76 (**fig. 238**) est une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Une ampoule en plomb a été déposée sur le thorax ou l'abdomen. Cette tombe s'appuie contre la sépulture n° 75.

Dans l'alignement des premières tombes du nord, la sépulture n° 63 (**fig. 239**) est une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Cette tombe, en partie installée au-dessus de la sépulture n° 76, paraît implantée dans le comblement de la tranchée moderne mais elle a été perturbée par un autre creusement.

La sépulture n° 92 (**fig. 240**) est une tombe bâtie avec coussin funéraire. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 5- et les membres inférieurs en position -2. Une ampoule en plomb a été déposée sur l'abdomen. Cette tombe vient s'appuyer contre la sépulture n° 76.

La sépulture n° 79 correspond à une fosse complètement détruite, avec quelques restes d'un squelette d'adulte.

La sépulture n° 69 (**fig. 241**) est une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est.

La sépulture n° 87 (**fig. 242**) est une fosse. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Cette tombe recoupe la sépulture n° 70.

Dans la quatrième rangée, la sépulture n° 105 (**fig. 243**) est une tombe bâtie avec cercueil cloué et linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'hémi-thorax droit et quelques tessons de céramique se trouvaient dans le comblement. Cette tombe a été perturbée par l'installation de la sépulture n° 91.

La sépulture n° 101 (**fig. 244**) est une tombe bâtie avec cercueil et coussin funéraire. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 45 et les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée sur le bord droit de l'abdomen. Cette tombe est recoupée par la sépulture n° 91.

La sépulture n° 91 (**fig. 245**) est une fosse. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée probablement sur l'abdomen. Cette tombe est recoupée par la tranchée moderne.

La sépulture n° 99 (**fig. 246**) est une tombe bâtie avec cercueil ou linceul et coussin funéraire. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'hémi-thorax gauche.

La sépulture 84 (**fig. 247**) est une fosse avec cercueil cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 65 et les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 100 (**fig. 248**) est une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'hémi-thorax gauche.

La sépulture n° 96 (**fig. 249**) est une tombe bâtie. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 4- et les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée sur le thorax. Cette tombe se trouve sous la sépulture n° 83.

La sépulture n° 83 (**fig. 249**) est une fosse. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 44C et les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée près du crâne et une autre vraisemblablement sur l'abdomen. Une brique en terre cuite est placée sur le thorax du défunt : l'hypothèse d'un marquage au sol peut être envisagée. Cette sépulture se trouve au-dessus de la tombe bâtie n° 96.

La sépulture 78 (**fig. 250**) est une fosse avec cercueil ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. La tombe est fortement perturbée.

La sépulture 85 (**fig. 251**) est une fosse avec cercueil chevillé. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 54 et les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 80 (**fig. 252**) est une fosse avec cercueil chevillé et linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 45 et les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée sur le bassin.

La sépulture n° 88 (**fig. 253**) est une fosse avec cercueil ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 95 (**fig. 254**) est une fosse avec coussin funéraire. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres inférieurs sont en position 44 et les membres inférieurs en position 22. De nombreux os surnuméraires appartiennent à au moins deux défunts différents. La sépulture a été perturbée.

La sépulture n° 71 correspond à une fosse. Le squelette, orienté ouest-est, se trouve dans la berme sud.

Dans la cinquième rangée, la sépulture n° 94 (**fig. 255**) est une fosse avec cercueil peut-être cloué. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position -2. Une ampoule en

plomb a été déposée sur l'hémi-thorax droit. Cette sépulture a été recoupée par une fosse d'époque moderne.

La sépulture n° 102 (**fig. 256**) est une fosse avec cercueil ou linceul et coussin funéraire. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'abdomen⁴²⁴.

La sépulture n° 97 (**fig. 257**) est une fosse quadrangulaire. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position -5 et les membres inférieurs en position 2-. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau du tiers inférieur de l'hémi-thorax droit.

La sépulture n° 104 (**fig. 258**) est une fosse avec cercueil chevillé. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 5- et les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'abdomen.

La sépulture n° 93 (**fig. 259**) est une fosse avec cercueil ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 55 et les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée sur les mains qui reposaient sur le thorax.

La sépulture n° 103 (**fig. 260**) est une fosse. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 22. Une ampoule en plomb a été déposée au niveau de l'abdomen. Cette tombe recoupe la sépulture n° 93.

La sépulture n° 98 (**fig. 261**) est une fosse avec cercueil ou linceul. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 54 et les membres inférieurs en position 22.

La sépulture n° 89 (**fig. 262**) est une fosse. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est, les membres inférieurs en position 2-. Cette tombe est recoupée par la sépulture n° 81.

La sépulture n° 81 (**fig. 262**) est une fosse avec cercueil chevillé et linceul ou vêtement. Le squelette d'adulte est orienté ouest-est. Ses membres supérieurs sont en position 33 et les membres inférieurs en position 22. Cette tombe, qui contient des os surnuméraires, recoupe la sépulture n° 89.

- Approche archéologique

L'espace funéraire (**fig. 263**) s'étend à l'est de l'église, entre le chevet et le mur de la terrasse orientale. Il est circonscrit vers l'ouest par l'église, sa chapelle latérale sud et certainement l'aile méridionale du monastère⁴²⁵. Sa limite orientale n'est pas connue avec certitude mais doit se placer quelques mètres avant la terrasse actuelle, à l'emplacement probable d'un premier mur d'une terrasse moins longue et moins haute qu'aujourd'hui. Sa limite nord n'est pas connue, faute d'investigations

⁴²⁴ Cette tombe est postérieure à la sépulture n° 91 de la quatrième rangée.

⁴²⁵ La stratigraphie sud-nord accolée au mur de la chapelle (**fig. 58**) montre que le cimetière se poursuivait encore vers l'ouest, le long de sa paroi sud. Un remblai moderne scelle une tranchée liée à la reprise du mur, qui recoupe un autre remblai moderne, lequel scelle la première tranchée de fondation dudit mur. Cette tranchée recoupe la

archéologiques, mais rien n'empêche une extension aussi importante que vers le sud. Du côté sud, enfin, le cimetière s'étend au-delà de l'emprise de la chapelle latérale. La zone fouillée se développe sur une surface de 250 m² et sur une épaisseur maximale de 1,70 m, tous niveaux confondus.

Les sépultures présentent des types d'aménagement variés : tombe bâtie avec ou sans cercueil et fosse en pleine terre avec cercueil (**fig. 264**). De nombreux individus ont été inhumés avec une ampoule en plomb, pratique funéraire peu courante.

Deux niveaux de sépulture ont été repérés. L'horizon inférieur (niveau 1), qui s'étend sur l'ensemble de la surface fouillée, est composé majoritairement de tombes bâties à l'ouest et d'un mélange de tombes bâties et de fosses à cercueil à l'est (**fig. 265**). L'horizon supérieur (niveau 2, **fig. 266**) ne contient que des sépultures en pleine terre avec cercueil, dont certaines sont très bouleversées notamment dans la partie sud-est. Il est surtout présent à l'est de la zone fouillée et certainement largement scalpé à l'ouest et aux abords des constructions par les travaux de terrassement modernes. Nous avons une différence d'environ 0,30 m entre chaque horizon :

- niveau moyen d'inhumation pour l'horizon 1 : 560,80 m au nord et 561 m au sud ;
- niveau moyen d'inhumation pour l'horizon 2 : 561,10 m au nord et 561,30 m au sud.

On peut penser que les inhumations ont excédé les capacités du périmètre prévu au départ, d'où une extension vers l'est puis un second horizon d'inhumations⁴²⁶. A l'angle sud-est de la fouille (**fig. 266**), une zone particulièrement perturbée est marquée par la présence d'ossements épars, dont des crânes, au-dessus des cercueils en place. On ne note aucun dépôt d'ampoule dans ce secteur. Ces perturbations ne sont pas dues aux travaux de terrassement de l'époque moderne mais à une gestion particulière des inhumations dans ce secteur. Les défunts en place correspondent aux inhumations les plus récentes de ce secteur. Les os épars proviennent de sépultures plus anciennes, perturbées lors de l'installation des tombes des défunts en place. Ils ont été jetés pêle-mêle sur ces dernières lorsqu'elles ont été comblées.

Le cimetière, bien organisé, possède en son sein une puissante construction parallélépipédique, située approximativement dans le prolongement de l'église mais légèrement désaxée, qui a pu influencer l'orientation globale des tombes. Réparties sur au moins cinq rangées, les sépultures sont, en effet, alignées sur cette construction (identifiée comme une lanterne des morts)⁴²⁷ et, donc, décalées d'environ 12° vers le sud par rapport à l'axe de l'église. Dans la mesure où cet axe ne paraît pas avoir changé depuis la fin du XIII^e siècle⁴²⁸, ce décalage ne semble pas lié à la présence d'un édifice religieux

terre de cimetière dans laquelle deux sépultures ont été repérées mais non fouillées. Cette terre repose directement sur l'arène granitique en place.

⁴²⁶ En revanche, dans le secteur funéraire primitif (horizon 1), on ne note qu'une seule réduction (n° 59) dans la sépulture n° 58, ce qui suppose une bonne gestion de l'espace funéraire.

⁴²⁷ Voir ci-après.

⁴²⁸ La semelle de fondation débordante, considérée comme le témoignage de l'ancien chevet, présente à peu près la même courbure que le chevet proprement dit.

antérieur. Il ne semble pas non plus que cette disposition ne soit qu'une partie d'un ensemble rayonnant autour du chevet, disposition qu'on retrouve dans d'autres monastères. Il apparaît donc que l'implantation de ladite construction a conditionné l'organisation du cimetière⁴²⁹ et que cette implantation a été dictée par la forme du terrain naturel au moment de la constitution de la terrasse destinée justement à implanter le cimetière. Par ailleurs, l'organisation de l'espace funéraire suggère que, malgré les phases d'inhumation successives, il y a eu une volonté de maintenir l'alignement des tombes préexistantes et peut-être des éléments de circulation.

Autre point important, ce cimetière présente des différences notables dans la typologie des sépultures puisque des tombes bâties côtoient des cercueils déposés dans des fosses, sans que cela ne traduise nécessairement une hiérarchie, bien que les deux rangées les plus proches du chevet et de sa chapelle soient constituées majoritairement de tombes bâties. On note également que certaines tombes bâties utilisent les pierres d'une paroi de la sépulture voisine pour s'installer, ce qui indique une gestion de l'espace funéraire avec, certainement, des repères en surface. D'une manière générale et contrairement à ce qui se passe notamment dans la galerie nord du cloître, les limites de cercueil sont difficiles à repérer. En revanche, certaines fosses sont séparées par des pierres qui semblent délimiter les sépultures.

Les tombes bâties ne sont pas forcément des marques de prestige. On utilise des pierres que l'on trouve sur place, peut-être au moment de la retaille du rocher ou de la construction de l'église et de sa chapelle. Comme les pierres placées sur chant ne sont pas droites sur le dessus, il est peu probable qu'elles servaient à recevoir une dalle funéraire. Mais elles devaient être en partie visibles car les inhumations en cercueil au-dessus des inhumations en tombes bâties reprennent l'emprise des sépultures antérieures. On peut penser que le développement des inhumations en cercueil correspond au moment où les pierres commencent à se faire rares sur place ; il est aussi possible que le marquage au sol se fasse alors avec les lourdes dalles funéraires, retrouvées dans les remblais postérieurs⁴³⁰. Il y a très peu d'indices de la présence de cercueils dans les tombes bâties mais cela est probable et irait dans le sens de l'hypothèse d'une utilisation opportuniste des pierres pour caler les cercueils et matérialiser, davantage et sur un temps plus long, leur présence.

L'ensemble funéraire, qui a pu fonctionner entre le XII^e et le XVI^e siècle, a été perturbé, peu après son abandon, par la mise en place concomitante d'une nouvelle terrasse (XVII^e siècle) : présence de

⁴²⁹ Cela suggère aussi, pour qu'il soit respecté, que l'alignement ait pu être marqué dans le paysage par une délimitation, comme une haie ou un muret.

⁴³⁰ Plusieurs dalles ont été retrouvées dans le remblai moderne surmontant le cimetière. L'une d'elle porte un décor exubérant qui indique qu'il s'agit d'un prêtre et son style rappelle la fin de la période gothique (fin XV^e-début XVI^e siècle). Il est donc possible que ces dalles appartiennent aux derniers temps de fonctionnement du cimetière, ce qui expliquerait leur déplacement lors de la mise en oeuvre de la seconde terrasse. Les remblais modernes contenaient également un fragment de statue certainement le buste d'un saint dont la facture fait aussi penser à la fin du Moyen Age (**fig. 267**).

tranchées et de fosses, dépôts de remblais hétérogènes qui contiennent des ossements humains provenant du surcreusement du cimetière, établissement de murets pour stabiliser les terres, démontage d'une partie de l'hypothétique lanterne des morts⁴³¹...

Notons un point qu'il faudra éclaircir : quelques sépultures semblent établies au-dessus de la tranchée d'époque moderne qui coupe le cimetière du nord au sud.

Deux coupes schématiques, l'une au droit du chevet (**fig. 268**) et l'autre au droit de la chapelle Saint-Etienne (**fig. 269**), s'efforcent de montrer l'ensemble de l'évolution de la partie orientale de l'église.

1. Purge du rebord du promontoire.
2. Mise en place des principales constructions (église et chapelle) qui s'appuient sur le rocher en place.
3. Constitution de la première terrasse qui nécessite la construction d'un mur de soutènement (peut-être repéré par le géoradar, **fig. 142**) et la présence de grands poteaux raidisseurs chargés de maintenir la cohésion des remblais.

*Cette phase voit peut-être la mise en place de l'étang des Chambres et des aménagements hydrauliques associés.

4. Mise en place et fonctionnement du cimetière sur deux ou trois niveaux, avec construction préalable (?) d'une lanterne des morts. Un denier barbarin de Saint-Martial de Limoges⁴³² (circulation de 1110 à 1250) a été retrouvé dans la terre de cimetière ; sa datation est cohérente avec deux autres indices : un denier d'Anjou au nom de Foulques (1140-1204) et la datation par radiocarbone d'un ossement de la sépulture n° 36 (1026-1162)⁴³³.

**La reconstruction de l'église et de la chapelle latérale (à la fin du XV^e siècle ?) n'interrompt pas le fonctionnement du cimetière, qui s'étend alors certainement vers l'est.

5. Lors de la constitution de la seconde terrasse (courant XVII^e siècle), le chevet est partiellement enterré et l'hypothétique lanterne des morts est arasée en liaison avec l'abandon du cimetière mais sa base est conservée pour stabiliser les nouveaux remblais. On ajoute des murets de part et d'autre de la construction noyée dans les remblais.
6. Lors de la grande reconstruction du XVIII^e siècle, le terrain est nivelé et on ajoute un grand renfort au mur de terrasse.

⁴³¹ Aux abords de cette construction, les sépultures sont très perturbées ; certaines sont vides, d'autres recoupées. La terre de cimetière est remplacée, brutalement mais sans limite très nette de négatif, par un épais remblai de terre marron avec très peu de mobilier (denier tournois de Louis XIII, 1615, et double tournois de Louis XIII, 1620-1630). La notion de présence-absence a permis de reconstituer la limite de cette grande fosse qui entoure ladite lanterne, en liaison certainement avec son démontage partiel lors du second terrassement.

⁴³² Cette monnaie a été volontairement pliée en deux, ce qui pourrait être une pratique funéraire relativement mal connue.

⁴³³ Ces datations confirmeraient que la semelle débordante du chevet, qui fonctionne stratigraphiquement avec le cimetière, appartiendrait bien à un chevet antérieur, construit au XII^e siècle.

- *Approche archéo-anthropologique (fig. 270 et 271)*

. Aménagement des sépultures

Vingt-trois sépultures bâties sont regroupées en plusieurs rangées alignées selon un axe globalement nord-sud. Leur largeur intérieure varie entre 0,47 et 0,80 m mais aucune organisation par taille de tombe ne se distingue nettement.

Seize d'entre elles sont constituées de pierres en granite, posées de chant. Dans plusieurs cas, les structures bâties semblent s'appuyer les unes sur les autres, peut-être pour un gain de temps, de matériaux ou pour associer deux défunts. Cela suggère que les aménagements étaient visibles au sol ou, du moins, que les tombes étaient suffisamment bien localisées pour que les fossoyeurs puissent y accoler de nouvelles sépultures. Sept sépultures, dispersées au sein des autres tombes bâties, comportent des pierres, auxquelles sont ajoutés des fragments de tuiles au niveau des extrémités ou sur la face interne de la paroi sud, où ils doublent l'aménagement en pierre.

Les tombes bâties des trois rangées occidentales sont constituées de nombreuses pierres mais, pour la dernière rangée située plus à l'est, l'aménagement ne comprend que trois ou quatre pierres posées le long des parois latérales à proximité de chaque angle. Le fait que cette différence s'observe sur une unique rangée, mais de façon systématique, suggère un changement de pratique. L'apport en pierres et en chutes de taille lié à la phase de construction de l'église a pu favoriser l'utilisation de celles-ci pour les tombes bâties. Les sépultures de la rangée orientale pourraient donc correspondre à des tombes plus tardives, installées alors que l'apport en pierres était plus restreint.

Parmi les tombes bâties, quatre sont complétées par un aménagement en bois, cercueil ou planches servant à maintenir les pierres en place et/ou à délimiter un espace pour déposer le corps. Vingt sépultures non bâties comportent un coffrage ou un cercueil en bois. Pour onze sépultures, dont deux bâties, la présence de clous en fer indique que le coffrage ou le cercueil étaient cloués. Cinq sépultures avec coffrage ou cercueil ne comportent pas de clous, ce qui suggère d'autres systèmes de fixation, comme des chevilles. Mais aucun regroupement de tombes, fondé sur la méthode de mise en œuvre des pièces de bois, n'a été observé.

L'emploi d'un linceul a été envisagé pour six sépultures. Pour la sépulture n° 81, l'étude taphonomique a permis de proposer le port de vêtements ; pour les sépultures n° 40, 80, 84 et 85, des contraintes autour des pieds sont cohérentes avec des effets de chaussures. L'utilisation d'un coussin funéraire a été envisagée pour les tombes bâties n° 99 et 102, ainsi que pour l'inhumation n° 95, sans aménagement connu.

. Position d'inhumation et données individuelles

Les défunts, tous de taille adulte, sont disposés selon un axe ouest-est, la tête disposée à l'ouest. Lorsque c'est déterminable, ils reposent en décubitus dorsal. La position des membres supérieurs a pu être définie pour vingt individus, issus en majorité de sépultures non bâties et attribuables aux

dernières phases d'inhumations observables, donc les plus récentes. Le défunt n° 81 a les membres partiellement fléchis et les mains en pronation sur le bassin (position 33) ; c'est aussi le cas pour celui de la sépulture n° 62, dont seul le membre gauche est observable. A l'inverse, le membre gauche du sujet n° 84 est hyper-fléchi, la main ramenée vers le visage et son membre droit est plié à 135°, la main disposée en pronation sur le thorax (position 65). Pour le reste des inhumations, les membres sont fléchis entre 90° et 135°, les mains en pronation sur l'abdomen, les coudes opposés ou le thorax (position 4 ou 5). La position des membres inférieurs a pu être déterminée pour quarante-quatre défunts et ceux-ci sont systématiquement en extension (position 22).

. Organisation par rangée de l'espace funéraire (**fig. 272**)

Les tombes bâties n° 21, 22 et 23 correspondent à la rangée R1. Il s'agit de l'alignement de sépultures le plus à l'ouest. La localisation des tombes, à l'aplomb du centre du chevet, et le fait qu'elles correspondent aux inhumations les plus profondes du cimetière permettent d'envisager qu'il s'agit des premières sépultures de cet espace funéraire. Dans l'alignement sud et après une longue interruption, apparemment volontaire, on trouve les inhumations n° 68, 72 et 73. Leur profondeur d'enfouissement présente un écart de 18 cm, du nord vers le sud, suivant en cela le pendage naturel du substrat géologique.

La rangée R2 correspond à un alignement de tombes bâties, positionnées légèrement plus à l'est. Elle comprend les sépultures n° 35, 36, 43, 44, 54, 56, 57, 58, 60 et 106. La datation d'un os de la sépulture n° 36 a fourni un âge calibré entre 1026 et 1162, ce qui suggère qu'au moins une partie des inhumations de cette rangée est contemporaine des débuts de l'occupation monastique. Au sein de R2, plusieurs groupes de sépultures apparaissent, selon un rythme presque systématique de trois tombes⁴³⁴. Ces groupes sont entrecoupés de zones vides qui peuvent correspondre à des espaces de circulation. Quelques indices tendent à montrer que tous les défunts de cet alignement ne sont pas contemporains.

La rangée R3 comprend les quatre tombes bâties n° 75, 76, 77 et 92, implantées immédiatement à l'est de la rangée précédente, voire s'appuyant sur plusieurs de ses aménagements bâtis. Cela laisse supposer que les deux rangées sont contemporaines ou peu espacées dans le temps. L'aménagement bâti n° 92 s'appuie sur celui de la sépulture n° 76 qui, lui-même, s'accôle à celui de la sépulture n° 75. Cette disposition indique que cette rangée s'est progressivement développée vers le sud. Les sépultures n° 67, 69 et 79 sont localisées dans l'alignement de R3 mais elles sont situées beaucoup plus haut que les tombes de cette dernière ; il s'agit donc d'inhumations postérieures. De même, les sépultures n° 70 et 87 sont respectivement dans la continuité des alignements de R2 et de R3 mais elles en sont éloignées, reposent plusieurs dizaines de centimètres plus haut et ne comportent pas d'aménagement bâti. Leur disposition laisse supposer une continuité de l'organisation de l'espace

funéraire dans le temps⁴³⁵, imputable à un maintien de la matérialisation des tombes de R2 et R3 au sol.

La rangée R4 comprend les tombes bâties n° 96, 99, 100, 101 et 105. Elles sont éloignées des aménagements bâtis précédents et, si l'on extrapole les parties détruites des tombes de R3, l'espace restant est trop étroit pour permettre l'installation d'une autre rangée d'inhumations. En revanche, il pourrait correspondre à une zone de circulation d'orientation nord-sud. Cette rangée se poursuit vers le sud avec les sépultures n° 71, 78, 80, 83, 84, 85, 88, 91 et 95. Les inhumations n° 83, 84 et 91 ont été aménagées au-dessus de R4 mais les sépultures n° 83 et 96 ont exactement le même alignement, avec un léger décalage vers l'est. Cela pourrait indiquer que la première tombe était encore suffisamment visible au sol pour servir de point de repère et également assez ancienne pour qu'une nouvelle sépulture puisse être aménagée au-dessus. L'extrémité ouest de la sépulture n° 102 (R5) est recouverte par la sépulture n° 91, ce qui indique qu'au moins une partie des tombes est postérieure à R5. Alors que les sépultures n° 78, 80, 85, 88 et 95 sont accolées les unes aux autres, un espace vide les sépare de la sépulture n° 71. Celui-ci pourrait correspondre à l'un des espaces de circulation du cimetière.

Les tombes n° 93, 94, 97, 102, 103 et 104 forment un alignement identifié comme la rangée R5. Elles sont implantées immédiatement à l'est de R4 et les creusements des cinq premières recourent la terre glaise, ce qui montre qu'elles sont postérieures à la rangée précédente. Toutefois, les fosses sépulcrales ne l'incisent que très légèrement, ce qui est cohérent avec l'hypothèse d'une limite initiale du cimetière immédiatement à l'est de R4. Le niveau de sol ne s'étend pas au-delà de la limite de l'espace funéraire et, lors de l'expansion de ce dernier vers l'est, les nouvelles sépultures ne le recourent quasiment pas. Cette rangée se poursuit vers le sud avec les inhumations n° 81, 89 et 98. Elles suivent le même alignement que R5 mais elles sont aménagées moins profondément. Cette différence de hauteur permet d'envisager que les deux rangées se superposent. Le comblement des sépultures n° 80, 81 et 95 comportait de nombreux os surnuméraires. Cette configuration pourrait être due à des ré-inhumations au sein d'une même tombe ou à plusieurs tombes installées successivement plus ou moins au même endroit.

L'organisation très régulière du cimetière est alors fondée sur des rangées dont l'alignement semble perdurer dans le temps. Plusieurs cheminements permettant la circulation au sein du cimetière ont aussi été identifiés. L'espace funéraire s'est progressivement agrandi, à partir des premières tombes installées à l'aplomb du chevet. Il semble qu'il ait, entre autres, profité du rehaussement de son niveau de circulation pour s'étendre sur des espaces où le substrat géologique devait être presque affleurant au départ. Cependant, en parallèle avec cette expansion, l'identification d'au moins quatre niveaux d'inhumation indique que les espaces déjà utilisés étaient régulièrement réinvestis. Malgré

⁴³⁴ S.60-S.53 ; S.106-possible tombe-S.58/59 ; S.56-S.44-S.36 ; S.43-S.35-possible tombe.

⁴³⁵ Comme le suggère la répétition des alignements et de leur orientation.

cela, l'alignement des rangées perdure globalement, avec de faibles décalages ouest-est, tout comme l'orientation des tombes, différente de celle du chevet et de ses chapelles latérales. Cela peut suggérer des contraintes visuelles ou physiques : tombes antérieures et cheminements toujours marqués au sol, possible lanterne des morts pour l'orientation.

3. La galerie du XVIII^e siècle (fig. 177)

Au XVIII^e siècle, dans l'abbaye de Saint-Maur, il semble qu'il n'y ait pas de cimetière en tant que tel mais une dispersion des sépultures dans différents lieux du monastère, lieux de vie communautaire comme l'église ou le chapitre et lieux de passage comme les galeries du cloître⁴³⁶. Il semble en être de même à Grandmont puisque toutes les tombes de cette période ont été retrouvées dans la galerie occidentale du grand bâtiment.

Du nord vers le sud, la sépulture n° 1 (fig. 273) correspond à une inhumation en pleine terre avec cercueil cloué. Le squelette adulte et plutôt masculin, orienté sud-nord, présente des pathologies d'ordre dégénératif (arthrose). Ses membres supérieurs sont en position 54. Quelques petites perles en pâte de verre (chapelet) ont été retrouvées entre les phalanges de la main droite.

A 3,70 m, la sépulture n° 6 (fig. 274) correspond aussi à une inhumation en pleine terre avec cercueil, linceul, chaussures et coussin céphalique en matériau périssable. Le squelette, adulte et plutôt masculin, est orienté sud-nord. Ses membres supérieurs sont en position 44 et les membres inférieurs en position 22.

A 2,80 m, la sépulture n° 8 (fig. 275) correspond à un cercueil cloué avec vêtement et linceul. Le squelette mature est orienté sud-nord. Ses membres supérieurs sont en position 33 et les membres inférieurs en position 32.

A 17,50 m, la sépulture n° 29 (fig. 276) est une fosse quadrangulaire avec cercueil cloué, linceul et chaussures. Le squelette d'adulte ou mature, à tendance masculine, est orienté sud-nord. Ses membres supérieurs sont en position 33 et les membres inférieurs en position 32. Une bague dizainier en alliage cuivreux a été retrouvée autour d'une phalange de la main gauche.

A seulement 0,60 m, la sépulture n° 32 (fig. 277) est une fosse oblongue avec cercueil cloué et linceul ou vêtement. Le squelette d'adulte masculin mature à âge est orienté nord-sud. Ses membres supérieurs sont en position 44 et les membres inférieurs en position 22. On note la présence d'os en position secondaire.

⁴³⁶ D.-O. Hurel, « La communauté de l'abbaye de La Chaise-Dieu à la période moderne. Remarques autour de l'inhumation des religieux », *La Chaise-Dieu. Communauté monastique et congrégation (XI^e siècle-fin de l'Ancien Régime)*, Actes du IX^e Colloque international du CERCOR, La Chaise-Dieu, 6-7 juillet 2016, *Pulim*, Limoges, 2019, p. 215-226.

Toutes les inhumations comportent un cercueil cloué et l'étude taphonomique montre qu'un linceul est aussi systématiquement employé. Pour les sépultures n° 8 et 32, elle suggère également que les défunts étaient habillés. La présence de chaussures a pu être déterminée pour les sépultures n° 29 et 32. En revanche, seule la sépulture n° 6 contenait un coussin funéraire. Les inhumations sont orientées selon le même axe et seul, le défunt de la sépulture n° 32 repose la tête au nord. Les positions des squelettes sont assez proches. L'ensemble des défunts est adulte, mature ou mature à âgé pour la sépulture n° 32. Le sexe des inhumés des sépultures n° 1 et 8 est indéterminé, celui de la sépulture n° 29 à tendance masculine, les défunts des sépultures n° 6 et 32 sont des hommes.

4. Synthèse chiffrée

- Période antérieure de la reconstruction du XVIII^e siècle

Nombre de sépultures :

- . nef : 9 dont 5 avec os secondaires ;
- . cloître : 30 dont 17 avec os secondaires ;
- . chevet : 63 dont 6 avec os secondaires.

Niveaux NGF des fonds de sépulture :

- . nef : entre 562,13 et 562,68 m (écart maximum de 0,55 m) ;
- . cloître : entre 561,40 et 562,48 m (écart maximum de 1,08 m) ;
- . chevet : entre 560,14 et 561,78 m (écart maximum de 1,64 m).

Type de sépulture :

- . tombe construite ou sarcophage : 2 nef ; 2 cloître ; 27 chevet = 31 ;
- . fosse avec ou sans cercueil : 7 nef ; 25 cloître ; 35 chevet = 67.

Orientation du squelette :

- . ouest-est : 5 nef ; 12 cloître ; 56 chevet = 73 ;
- . est-ouest : 1 nef ; 12 cloître ; 1 chevet = 14.

- Période de la reconstruction du XVIII^e siècle

Nombre de sépultures : 5 dont 0 avec os secondaires.

Niveaux NGF des fonds de sépulture : entre 562,63 et 563,24 m (écart maximum de 0,61 m).

Type de sépulture :

- . tombe construite ou sarcophage : 0 ;
- . fosse avec ou sans cercueil : 5.

Orientation du squelette :

- . sud-nord : 4 ;

. nord-sud : 1.

5. Les inhumations à Grandmont d'après les textes

Il s'agit essentiellement de ceux de Pardoux de la Garde⁴³⁷ et de la *Gallia Christiana*. Les numéros entre parenthèses renvoient à la **figure 278**. Nous avons également tenté une première confrontation avec les données de terrain.

Le fondateur, les pionniers et d'autres : la chapelle Saint-Etienne (11)

- Etienne⁴³⁸.
- Son ami, Hugues Lacerta⁴³⁹, et les premiers prieurs⁴⁴⁰.
- Etienne de Liciac, prieur (mort en 1163 ou 1161).
- Guillaume de Treignac, prieur (mort en 1189 ou 1187)⁴⁴¹.
- Guy Archer, prieur, (mort après 1269)⁴⁴².
- Foucher Grimoard, prieur (mort en 1281)⁴⁴³.

NB. L'ensemble de l'intérieur de la chapelle a été détruit par la construction du XVIII^e siècle. En revanche, quatre sépultures ont été trouvées à l'entrée juste sous le chaînage : deux dans des fosses à cercueil (S.13 et S.14), dont l'une (S.14) est recoupée par le mur sud de la chapelle ; deux tombes construites (S.12 et S.19), dont l'une portait des attaches pouvant être liées à une plaque émaillée (S.19).

Dans l'église

- L'évêque de Cahors Gérard (5) (mort à Grandmont en 1209), inhumé au milieu de l'église, dans le chœur régulier.

⁴³⁷ AD Haute-Vienne, I sem 81, f° 127-132.

⁴³⁸ Les déplacements d'Etienne, après sa mort, par l'effet des translations, peuvent être résumés ainsi, à partir des principaux textes hagiographiques. Il meurt à Muret le 8 février 1124 et son corps est transféré à Grandmont, le 25 juin de la même année. La seconde translation a lieu sous le priorat d'Etienne de Liciac (entre 1139 et 1163), de manière non officielle, puisqu'on n'a pas d'autre indication que celle de la *Vita ampliata* où il est dit que le tombeau se trouvait *in claustro* (LIX). Sous le priorat de Pierre de Boschiat, entre 1163 et 1167, le saint est transféré une troisième fois (*a claustro in ecclesiam*, LXVI) puis une quatrième fois, 64 ans après sa mort, en 1188.

⁴³⁹ AD Haute-Vienne, I sem 10, f° 81.

⁴⁴⁰ Henri II Plantagenêt avait envisagé d'être inhumé auprès du fondateur, devant la porte du chapitre, premier pas vers un sanctuaire dynastique. (*Gesta Regis Henrici secundi, Rolls Series*, 49, ed. William Stubbs, Londres 1867, vol. I, p. 7 ; p. 196). Malade, le roi choisit, contre l'avis de ses conseillers, ce lieu indigne de lui mais proche de Saint-Léonard. Mais Etienne ne repose plus dans le cloître après la translation et le roi, mort à Chinon, est inhumé à Fontevraud.

⁴⁴¹ Son cercueil de plomb fut découvert lors de la construction des fondations de la cuisine du nouveau bâtiment, en 1738.

⁴⁴² A. Lecler, « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *BSAHL*, 1907-1911, p. 467.

⁴⁴³ A. Lecler, *ibid.*, p. 464.

- L'archevêque Aymeric Guérot (6) (mort en 1257), au milieu du chœur, un peu en avant du précédent, en direction du grand autel.

- Jean Chabrit (14), abbé (mort en 1355), au milieu du chœur⁴⁴⁴.

- Gérard Hector (15), devant le maître-autel.

- Guillaume (1), vicomte de Rochechouart, et Marguerite, sa femme, au début de la nef, du côté nord, devant l'autel de saint Martial (début XIV^e siècle).

- Pierre (de Limoges) Albert (7), second prieur (mort en 1139), dans le chœur, du côté sud du grand autel, sous l'épître.

- Lancelot de Bourneil (8), chevalier et seigneur de Montcocu, dans le chœur, un peu plus haut que le précédent.

- Mercure de Neufville (9), un enfant inhumé à côté du précédent.

- Daulphine de Neufville (10), abbesse de La Trinité de Poitiers, plus haut que le précédent.

- Frère Germain d'Innocent, dans le chœur.

- Guillaume 1^{er} Pellicier (2), premier abbé (mort en 1336), dans l'entrée du chœur de l'église.

- Pierre Redondeau (2), abbé (mort en 1437), dans le sépulcre du premier abbé Guillaume 1^{er} (n° 2, mort en 1336), à l'entrée du chœur, sous le crucifix et près du siège de l'abbé.

- Pierre I Aubert (16), abbé (mort en 1347) au milieu du chœur dans une tombe de pierre.

- Guillaume de Fumel (3), abbé (mort en 1471), dans le chœur séculier mais à l'entrée du chœur régulier, sous l'image du Crucifix.

- Jacques Gaultier (4), barbier de l'abbé Guillaume Fumel, en vis-à-vis de lui, à la grande porte qui mène au cloître et près du bénitier.

- François de Tautal (17), mort en 1635, dans le chœur des clercs⁴⁴⁵.

- Antoine de Chavaroche (5) (mort en 1677) est dans le tombeau de l'évêque Gérard.

- François de Neufville II (mort en 1596), Rigal de Lavaur (mort en 1631) et Georges Barny (mort en 1654), sous le pupitre de l'épître, dans le tombeau de l'abbé Pierre Aubert (mort en 1347).

- Alexandre Frémont de Tours (21), abbé (mort en 1687), sous le crucifix de l'église.

- Vincent Barny, juge châtelain de l'abbaye, dans le tombeau de son père, Léonard Barny (1683)⁴⁴⁶.

- Pierre Monery, natif de Saint-Laurent-sur-Gorre, marié et cuisinier à l'abbaye (1738)⁴⁴⁷.

NB. Si le sol du sanctuaire a été entièrement détruit par la construction du XVIII^e siècle, plusieurs sépultures ont été retrouvées au centre de la nef : quatre fosses à cercueil (S.15, 24, 25 et 30), dont

⁴⁴⁴ A. Lecler, *ibid.*, p. 29.

⁴⁴⁵ A. Lecler, *ibid.*, p. 90.

⁴⁴⁶ B. Thomas, « Sépultures des Barny dans l'abbaye de Grandmont au XVII^e siècle », *Les cahiers grandmontains*, n° 50, août 2014, p. 26. Le 27 octobre 1683, Vincent Barny révoque par testament une précédente demande d'être « enseveli » dans les tombeaux de ses prédécesseurs au bourg de Saint-Sylvestre, pour élire sa sépulture dans l'église de l'abbaye, dans le tombeau de son père, Léonard Barny (AD Haute-Vienne, 5 H 124).

⁴⁴⁷ AD Haute-Vienne, 3 E 183.

une avec une réduction de corps (S.15) ; une tombe construite (S.2), avec des objets déposés pouvant faire référence à un évêque et un sarcophage (S.7) ayant servi à accueillir les ossements retrouvés lors de la dernière démolition de l'abbaye. Au droit de la porte de communication avec la galerie nord du cloître, une fosse contenait deux individus (S.34 et 65), accostée d'une autre avec un seul individu (S.51)⁴⁴⁸. La présence d'une bulle ponticale a permis d'émettre l'hypothèse que l'individu de la sépulture 65 pouvait être l'abbé Pierre Redondeau ; dans ce cas, celui de la sépulture 34 serait l'abbé Guillaume 1^{er} Pellicier, inhumé « dans l'entrée du choeur de l'église », nous disent les textes. Jacques Gaultier, barbier de l'abbé Guillaume Fumel, inhumé « à la grande porte qui mène au cloître et près du bénitier » pourrait être un bon candidat pour la sépulture n° 51.

Signalons enfin la correspondance entre la seule mention textuelle d'enfant inhumé dans l'abbaye (Mercur de Neufville, 9) et la sépulture n° 30, seule inhumation d'immaturation retrouvée à ce jour sur le site.

*Dans le cloître*⁴⁴⁹

- Guillaume de Prémaurel (18), prieur (mort en 1312), devant l'autel de la Vierge⁴⁵⁰.
- Jean Barny (18), seigneur en partie de Royeras et de Clou, marchand, en 1633⁴⁵¹.
- Robert de Sarran, abbé de Saint-Pons de Thomières (mort en 1211), « au chapitre » à l'extrémité du cloître, devant la porte de la chapelle Saint-Etienne ou, dans une autre version, dans le mur de l'église sous une tombe de pierre⁴⁵².

NB. Nous avons mentionné, plus haut, une série de tombes à l'entrée de la chapelle Saint-Etienne.

Etant donné le rang de l'abbé de Saint-Pons, nous serions assez d'avis de lui attribuer la « tombe de pierre » décorée certainement d'une plaque émaillée. Une dernière remarque : le faible nombre de sépultures décrites dans le cloître alors que la galerie nord a fourni à ce jour 24 sépultures.

Dans le cloître neuf

- François-Xavier de la Maison Rouge (20), dernier abbé (mort en 1787)⁴⁵³.

⁴⁴⁸ Cette sépulture contenait, à l'emplacement du crâne, quelques cheveux pris dans une probable parure en alliage cuivreux (OI 172).

⁴⁴⁹ Pardoux de la Garde ne mentionne pas de sépulture dans le cloître !

⁴⁵⁰ J. Nadaud, AD Haute-Vienne, I Sem 10, f° 59.

⁴⁵¹ B. Thomas, « Sépultures des Barny dans l'abbaye de Grandmont au XVII^e siècle », *Les cahiers grandmontains*, n° 50, août 2014, p. 26.

⁴⁵² AD Haute-Vienne I sem 82, f° 127 r° et I Sem 10, f° 50.

⁴⁵³ « Aujourd'hui, douze avril mil sept cent quatre-vingt-sept, dans le cloître de l'abbaye de Grandmont, a été inhumé par nous, Prieur de ladite abbaye, le corps de Révérendissime Père en Dieu Messire François-Xavier Mondain de La Maison Rouge, abbé général et chef de l'Ordre de Grandmont, conseiller du Roy en ses conseils et son aumônier, décédé en ladite abbaye le onze avril précédent, âgé de quatre-vingt-un ans et un mois. Ont assisté à son inhumation frère Yrier Pichon, syndic de ladite abbaye, Robert Beaubreuil, ancien maître des novices,

NB. Cinq sépultures ont été retrouvées dans la galerie adossée à l'ouest du grand bâtiment du XVIII^e siècle. Il serait hasardeux de choisir l'une d'entre elles pour l'ultime demeure du dernier abbé.

*Dans le cimetière des frères à l'est de l'église (13)*⁴⁵⁴

- Les seigneurs de Razès ont un enfeu au sud contre l'église (Guillaume et Douce de Razès en 1272).

- Les seigneurs de Soumagne.

- Les seigneurs de Montcocu⁴⁵⁵.

- Les seigneurs de Chauveron.

- Hugues Brun, comte de la Marche, du côté sud⁴⁵⁶.

- Hélié Foucaud, chevalier⁴⁵⁷.

- Adémar I de Friac, prieur (mort en 1215), dans une tombe de pierre remarquable.

NB. Aucun élément archéologique ne permet de faire une quelconque identification à ce stade de la l'investigation. Signalons seulement que le chroniqueur Pardoux de la Garde (XVI^e siècle) indique que les nobles avaient coutume d'être enterrés avec des fioles en plomb ou en cuivre. Dieu reconnaîtra les siens, bien avant les archéologues !

*Dans l'Angleterre (12)*⁴⁵⁸

- Les yeux, la cervelle et les entrailles d'Henri le jeune sont déposés dans le premier cloître⁴⁵⁹.

- Les fidèles serviteurs des Plantagenêt : Brandin, sénéchal, son fils et peut-être Robert de Turnham, sénéchal, ou Pierre de Mauley son gendre⁴⁶⁰, et des gouverneurs de Guyenne.

François la Borlhe, économe, et Pierre Fabre, religieux réformé dudit ordre, lesquels ont signé avec nous. Signé : F. Pichon, F. Beaubreuil, F. La Borlhe, F.-P. Fabre, F. Muret, prieur. Le certificat ci-dessus, fait par nous, prieur sus nommé, pour être annexé au registre des actes de sépulture des religieux de ladite abbaye, quand cedit registre sera retrouvé ; sinon, pour servir de minute et d'original aux extraits qui seront requis et délivrés. Fait à Grandmont, le douze avril mil sept cent quatre-vingt-sept. F. Muret, Prieur de l'abbaye de Grandmont » (A. Lecler, « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *BSAHL*, Tome LX, 1907-1911, p. 424).

⁴⁵⁴ Pardoux parle d'un cimetière où sont inhumés des seigneurs du pays, dont Hugues Brun, comte de la Marche, et les membres de la famille de Razès, du côté sud. Il y signale la présence de deux lanternes des morts.

⁴⁵⁵ Gérald de Montcocu donne 4 sols de rente pour la lampe ardente de nuit sur les sépultures des seigneurs de Montcocu dans le cimetière (AD Haute-Vienne, I Sem 81, f° 156r°).

⁴⁵⁶ Bernard Itier. *Chronique*. Texte établi, traduit et commenté par J.-L. Lemaître. Paris, 1998. J. Lévesque, *Annales Ordinis Grandimontis*, Troyes, 1662, p. 202-203. Nadaud, AD Haute-Vienne, I Sem 10, f° 51. *Gallia Christiana nova*, t. II, col. 651. Les textes donnent cette date et parlent de sa tombe dans le cimetière de Grandmont sous son vitrail, en contradiction avec sa mort à Damiette !

⁴⁵⁷ AD Haute-Vienne, I Sem 82.

⁴⁵⁸ Pardoux de la Garde dit que ce cimetière nord est transformé en jardin lorsqu'on implante des contreforts pour renforcer le mur gouttereau de l'église.

⁴⁵⁹ AD Haute-Vienne, I Sem, 10 f° 39. Bnf latin, 13895, Geoffroi de Vigeois, f° 106r°.

⁴⁶⁰ AD Haute-Vienne, I Sem. 81, f° 128r°. Pardoux confond Gauthier de Lacy et Pierre de Mauley, et atteste la présence de Brandin qui, de son vivant, résidait au Dognon (f° 159v°). Les sceaux des deux seigneurs proches de Jean sans Terre et fondateurs des maisons anglaises de Grandmont pourraient laisser croire à leur inhumation dans ce lieu.

NB. Ce cimetière est actuellement hors de notre périmètre de fouille.

Non localisés

- Pierre II de Saint-Christophe, prieur (mort en 1141).
- Gérard Ithier, prieur (mort en 1197).
- Caturcin, prieur (mort en 1237-38).
- Adémar II de la Vergne, prieur (mort en 1245).
- Adémar de Crépi, abbé (mort en 1378/79).

Notons pour finir que la *Gallia* signale 12 prieurs sur 21 (57%) et 13 abbés sur 25 (52%) comme reposant à Grandmont.

6. Mobilier et structure funéraires

- Dépôt d'une poterie contenant des charbons de bois : un contexte funéraire ?

Une poterie, remplie de charbons de bois et couverte par une tuile à crochet, a été déposée dans une petite fosse circulaire creusée à cet effet dans l'arène, en bordure de la galerie nord du cloître et contre le mur gouttereau sud de l'église, au niveau de la communication ouest entre la nef et la cour de cloître (**fig. 279**).

Cet emplacement pourrait correspondre à un enfeu ; une dalle funéraire portant l'inscription « 1727 » est placée dans la galerie, juste devant.

Ce grand pot a été daté des XIII^e-XIV^e siècles, selon une première estimation de Patrice Conte qui n'exclut pas une attribution au XII^e siècle. Il contenait environ deux litres de charbons sans autre sédiment. L'identification taxonomique⁴⁶¹ a mis en évidence une large présence de fragments de chêne à feuillage caduc (75) et d'aulne (61) avec des fragments de hêtre en moins grand nombre (12).

La datation par radiocarbone donne la fourchette suivante : 1033-1204 (Max. 1033-1190 à 94%), résultat étonnant car nous sommes dans un environnement de sépultures du XVIII^e siècle mais qui pourrait correspondre à la datation haute de la céramique. Serait-ce un dépôt de fondation ? Mais il faut rappeler que le pot ne contient que des charbons de bois, sans aucun ossement.

- La bulle de la sépulture n° 65 (fig. 280)

Une bulle en plomb a été trouvée au niveau du haut du thorax du squelette de la sépulture n° 65, située sous le seuil de la porte de l'église. Il s'agit d'une bulle pontificale de Clément VII, pape d'Avignon (1378-1394). Le doute que l'on pouvait avoir sur le nom de Clément VII (repris par un pape

romain au XVI^e siècle, 1523-1534) est levé par le dessin de l'une des faces de cette bulle car on sait qu'à partir du pontificat de Sixte IV (1471-1484), les bustes des apôtres Paul et Pierre ont un dessin moins stylisé et plus soigné⁴⁶².

E. Dabrowska a réalisé une première synthèse en 1993 sur ce genre de dépôt, complétée en 2005⁴⁶³. A cette date, elle avait recensé 19 tombes contenant 21 bulles, sur l'échelle européenne. Elle a également fait quelques remarques utiles.

La présence d'une bulle implique nécessairement l'existence d'un acte vraisemblablement adressé au défunt et on admettra qu'elle doit être contemporaine du personnage inhumé. Les bulles connues ont été retrouvées à l'intérieur d'édifices religieux, cathédrales, abbayes, collégiales, dans des endroits privilégiés. Dans la plupart des cas, la bulle a été placée soit sur la poitrine ou l'épaule, soit dans la main droite. Les découvertes réalisées à ce jour semblent indiquer que cette pratique est relativement ciblée dans le temps avec une fourchette allant de 1334 à 1458.

Même si on ne peut pas écarter une volonté d'identification, ce genre de dépôt n'est ni une marque personnelle, ni un signe de pouvoir tel que crosse ou anneau, ni un élément de reconnaissance sociale comme l'éperon, ni un objet de cérémonie funéraire de type vase à encens ou à eau bénite. Sans écarter la possibilité de bulles d'indulgence, E. Dabrowska pense que ces bulles peuvent être considérées comme des bulles de provision, preuves de la fonction du défunt et de sa légitimité (?). Par ailleurs, comme il est peu probable que la bulle en plomb ait été déposée seule, détachée du texte, tout semble indiquer que ces personnages désiraient être inhumés non seulement avec les symboles de leur pouvoir mais également avec leur preuve écrite, marque du clientélisme et du centralisme pontifical dans l'attribution des bénéfices ecclésiastiques, au cours de la papauté d'Avignon.

En partant de cette hypothèse, on pourrait penser que l'individu de la sépulture n° 65 est un abbé de Grandmont. Trois sont susceptibles d'avoir obtenu une bulle de Clément VII (1378-1394) : Aimeric Fabri (1378-1385) mais il fut inhumé au prieuré de Bois d'Allonne ; Ramnulfe Itier (1385-1388) mais il meurt à Avignon où il est enterré... Le dernier pourrait être un candidat crédible. Il s'agit de Pierre Redondeau (1388-1437), « élu », nous dit la *Gallia Christiana*, abbé par Clément VII le 11 mai 1388 sur les conseils du roi de France. Il est inhumé dans le tombeau de Guillaume 1^{er}, à l'entrée du chœur des frères, laquelle peut très bien correspondre à la porte donnant sur le cloître. Un autre candidat est lié aux vicissitudes des conflits d'intérêt. Il s'agit de frère Jean Rallot, proclamé abbé au cours du consistoire du pape Clément et des cardinaux, après la mort de Ramnulfe Itier en 1388. Après quelques différends avec Pierre Redondeau, il cède sa charge à ce dernier. Mais on ne sait pas où il fut

⁴⁶¹ L'étude anthracologique a été menée par Sandrine Paradis-Grenouillet (Eveha).

⁴⁶² E. Dabrowska-Zamadzka et Fr. Comte, « Un rite funéraire peu connu : le dépôt de bulles pontificales dans les tombes ecclésiastiques (XIV^e-XV^e siècle) », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1993-1995, p. 209-223 et A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, rééd. Genève, 1975, p. 661-704.

inhumé. En tout cas, cet épisode pourrait avoir incité Pierre Redondeau à fournir la preuve de sa nomination pour son passeport pour l'Au-Delà !

- Les dalles funéraires

Les dalles funéraires en place dans la galerie nord du cloître sont au nombre de sept dans la zone fouillée ; elles sont numérotées dans l'ordre chronologique des datations inscrites (**fig. 281**).

- . La dalle n° 1 (« s.d. ») porte, sur un de ses bords, une inscription très effacée d'une écriture gothique tardive (XV^e-XVI^e siècle). Sa grande taille (L. 1,90 m ; l. 0,98 m ; ép. 0,23 m) ne correspond pas à celle des autres tombes en place.
- . La dalle n° 2 (« 1708 »), nettement trapézoïdale (grande base 0,64 m ; petite base 0,53 m), d'une longueur de 1,88 m et d'une épaisseur moyenne de 0,30 m, est partiellement engagée dans la berme ouest de la fouille. Elle porte, en son milieu, une base de croix en forme d'épée⁴⁶⁴. Du côté de la grande base apparaît, gravée sur la tranche, l'inscription : « P DEVPEIRAT »⁴⁶⁵. La différence de facture et d'usure entre la gravure de la date⁴⁶⁶ et cet élément sculpté pourrait indiquer que cette dalle a été réutilisée.
- . La dalle n° 3 (« 1710 » ; L. 1,70 m ; l. 0,50 m ; ép. 0,15 m) est la seule portant le nom et la qualité de la personne inhumée⁴⁶⁷ : « R.P. PAVLVVS / BANESON / PRIOR DE / REV-LLO ». L'inscription sur quatre lignes est traversée verticalement par une croix aux extrémités ornées de fleurs de lys. C'est aussi la seule dalle de cette époque implantée au centre de la galerie, sans doute en raison de la dignité de la personne inhumée. *Revello* désigne la celle de Raveau, située en Charente⁴⁶⁸.
- . La dalle n° 4 (« 1724 » ; L. 0,75 m ; l. 0,38 m ; ép. 0,16 m) n'est en réalité qu'un élément du dallage sur lequel a été gravé, maladroitement et peu profondément, la date de 1724.

⁴⁶³ E. Dabrowska, « Passeport pour l'Au-Delà. Essai sur la mentalité médiévale », *Le Moyen Age*, t. CXI, 2005/2, p. 313-337.

⁴⁶⁴ Ce type de sculpture est absent de l'inventaire dressé par Manon Durier dans son article « Pierre tombales médiévales et modernes du Limousin (XI^e-XVII^e siècle) : quelques réflexions méthodologiques », in *Travaux d'Archéologie Limousine*, t. 29, 2009, p. 109-127 (**fig. 282**).

⁴⁶⁵ En occitan, *deu* correspond à l'article « du » et *peirat* désigne un chemin empierré ou un gué de pierres selon Yves Lavalade, *Dictionnaire toponymique de la Haute-Vienne*, Limoges, 2000 ; ce toponyme n'est pas rare en Haute-Vienne et se rencontre sous la forme « Peyrat » à Flavignac, Roziers-Saint-Georges, Saint-Auvent, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Mathieu et Villefavard.

⁴⁶⁶ Pour Robert Chanaud, qui n'est pas catégorique, le style de l'écriture pourrait se situer aux alentours du XVI^e siècle.

⁴⁶⁷ Chez les mauristes, le principe de base de toute dalle funéraire reste l'anonymat, par humilité. Le religieux, vêtu de son habit, est déposé dans un cercueil de bois, selon la *Regula sancti Patris Benedicti cum declarationibus sancti Mauri*, publiée en 1648 (D.-O. Hurel, « La communauté de l'abbaye de La Chaise-Dieu à la période moderne. Remarques autour de l'inhumation des religieux », *La Chaise-Dieu. Communauté monastique et congrégation (XI^e siècle-fin de l'Ancien Régime)*, Actes du IX^e Colloque international du CERCOR, La Chaise-Dieu, 6-7 juillet 2016, *Pulim*, Limoges, 2019, p. 215-226).

⁴⁶⁸ Paul du Banezon, prêtre et religieux profès, prieur de Ravaud, a la charge de Rauzet en 1693.

- . La dalle n° 5 (« 1726 » ; L. 1,80 m ; ép. 0,31 m), de forme trapézoïdale (grande base 0,61 m et petite base 0,56 m), présente, au-dessus de la date, une croix sculptée au relief très usé, ce qui pourrait indiquer une réutilisation.
- . La dalle n° 6 (« 1727 » ; L. 1,80 m ; l. 0,56 m ; ép. 0,24 m) possède, comme les dalles n° 2, 5 et 7, un cordon sculpté sur toute sa périphérie.
- . Pour la dalle n° 7 (« 1733 » ; L. 1,90 m ; l. 0,62 m ; ép. 0,16 m), certaines traces de relief très effacées font penser à une réutilisation.

Tout à fait à l'ouest, le dallage se compose de deux larges (0,90 m) et épaisses (0,20 m) dalles funéraires engagées dans la berme et jouxtant, l'une la galerie du cloître, l'autre la nef, et séparées par quatre éléments de dallage rectangulaire observables sur deux rangs. La première présente la base arrondie d'une croix. La seconde porte la base triangulaire d'une croix. Du côté droit, des lettres gravées, presque effacées, semblent former l'inscription « BELIOS » avec, du côté gauche, une lettre isolée qui pourrait être un « P ». De part et d'autre de la croix supposée, la date « 1726 » a été finement gravée. La fraîcheur de cette sculpture par rapport à l'usure des autres éléments décrits montre que cette dalle a été réemployée, comme presque toutes les dalles funéraires de cette galerie.

L'adéquation entre les plates-tombes et les sépultures sous-jacentes est presque parfaite (**fig. 215**) ; seule une grande dalle, au niveau du passage entre nef et cour du cloître, était directement posée sur le sol naturel. Il est également à noter que l'ensemble des plates-tombes est orienté dans le même sens, d'après le texte et les décors qu'elles portent, alors que ce n'est pas le cas des défunts qu'elles recouvrent. Cette disposition peut être liée à une volonté d'harmonisation ou pour indiquer un sens de circulation dans le cloître. Cela suppose aussi que les différences d'orientation des défunts ne sont pas visibles en surface et, donc, que leur portée symbolique, proposée précédemment, ne l'est pas non plus.

Lors du déblaiement des remblais des XVII^e-XVIII^e siècles situés aux abords du chevet et au-dessus de l'espace cémétériel, cinq pierres tombales ont été découvertes (**fig. 283**).

1. Une dalle (cassée en deux) de 1,95 m de longueur, 0,60 m de largeur et 0,19 m d'épaisseur, en granite à très gros grains. L'arête supérieure des deux grands côtés est biseautée sur une largeur de 11 cm.
2. Une dalle de 1,97 m de longueur, 0,54 m de largeur et 0,19 m d'épaisseur, également en granite à gros grains. L'arête supérieure, sur toute la périphérie de la pierre, a été taillée pour former un épais cordon d'environ 7 cm de diamètre.
3. Une dalle (**fig. 284**) présentant une assise débordante de 1,92 m de longueur sur 0,78 m de largeur et une partie supérieure de 1,85 m de longueur sur 0,68 m de largeur, entourée sur toute sa périphérie

d'un cordon sculpté de 4 cm de diamètre environ. L'épaisseur totale de cette pierre est de 23 cm. Sa face supérieure présente plusieurs éléments en relief :

- une croix au bout d'une hampe de 1,66 m de longueur, très ornée, fleurdelisée, inscrite dans un quadrilobe d'environ 0,53 m de diamètre ;
- du côté gauche de la hampe, les attributs du prêtre avec, de haut en bas, une patène, un ciboire et un bréviaire ;
- du côté droit de cette même hampe, un cartouche de 1,13 m sur 0,17 m qui contient, sur deux lignes lisibles, en étant positionné latéralement à la pierre, le texte suivant (chacun des mots étant séparés par trois points alignés verticalement) : *HIC IACET RALERDUS (?) DE PULCRA ARBORE*⁴⁶⁹ *SACERDOS*⁴⁷⁰.

4. Une dalle, près de la base de l'arc-boutant, à environ 1 m au-dessus du niveau de cimetière⁴⁷¹. Ornée d'un tore périphérique, elle comporte, en son centre, une croix latine pattée, pouvant être confondue avec une épée avec sa pointe vers le bas (1,97 x 0,55 m ; ép. 0,315 m).

5. Une dernière dalle, retrouvée au même endroit, ne contient aucune gravure en dehors du tore périphérique (2,26 x 0,71 m ; ép. 0,28 m).

Par ailleurs, nous avons pu extraire l'une des dalles constituant la base de l'arc-boutant (**fig. 285**)⁴⁷². Ornée d'un tore périphérique, elle comporte une croix pattée entourée d'une mandorle, surmontant un triangle isocèle inversé (1,76 x 0,50 m ; ép. 0,325 m).

- Présence de charbons de bois dans le cimetière oriental

Le fond de la tombe n° 21 (**fig. 217**) était recouvert d'une couche charbonneuse d'environ 2 cm. A ce jour, c'est le seul cas mais cette configuration rappelle les sépultures sur « lit de charbons » découvertes sur le site de La Courtine à Limoges (XI^e-milieu XII^e siècle) ou de la collégiale Saint-Junien (IX^e-XII^e siècle)⁴⁷³. Pour ces deux gisements, les auteurs ont proposé de voir les vestiges d'un plancher de fond, brûlé. Cette hypothèse permet d'envisager que certains aménagements de

⁴⁶⁹ *Pulcra Arbore*, Bel Arbre, renvoie à la celle de l'Espau (sur l'actuelle commune de Belârbre, Indre) fondée avant 1189 et réunie en 1317 à la celle de Puy-Chevrier (*Cahiers Grandmontains* n° 4, notice de M. Fougerat, p. 32).

⁴⁷⁰ Cela peut se traduire par « *Ralerdus* de Bel Arbre, prêtre » et aussi par « *Ralerdus*, prêtre de Bel Arbre » ! Le style de l'écriture et les éléments sculptés inclinent à ne pas dater cette pierre tombale antérieurement au XV^e siècle.

⁴⁷¹ Il est donc logique de penser qu'elle provient de ce cimetière et qu'elle a été placée là pour stabiliser ladite base.

⁴⁷² On constate la présence de nombreux fragments de dalles utilisés en réemploi dans les constructions, notamment pour le mur-bahut nord du cloître.

⁴⁷³ G.-A. Verliac, « Les contenants en terre cuite architecturale et les coffrages mixtes », in X. Lhermite, *Limoges, 1 rue de la Courtine, Rapport final d'opération archéologique*, Service Régional de l'Archéologie du Limousin, Limoges, 2015, vol. 2, p. 30-59 et A.-S. Martineau, « Résultats de l'étude anthropologique », in B. Zélie, *Saint-Junien (87), Place Lénine, Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive*, Service Régional de l'Archéologie du Limousin, Limoges, 2014, vol. 1, p. 437-479.

Grandmont aient pu avoir un fond, sans qu'il soit possible de l'affirmer. D'une façon générale, en Limousin, ce type de dépôt fournirait des exemples entre le X^e et le XIV^e siècle.

La pratique de déposer des charbons auprès des défunts, dans la sépulture ou dans la terre du cimetière, est connue et servirait à indiquer que cet espace ne peut pas être consacré à des usages profanes⁴⁷⁴.

- *Les ampoules en plomb retrouvées dans le cimetière oriental*

La communion des morts est un vieux rite plus ou moins toléré et réservé, semble-t-il, aux prêtres à partir du X^e siècle. E. Dabrowska cite la description des funérailles, en 1290, de Nicolas Gellent, évêque d'Angers, où sont déposés près de son corps un calice et une patène en plomb, avec du pain et du vin. Les premières attestations du dépôt de l'Eucharistie dans une tombe en tant qu'attribut du sacerdoce proviennent des commentaires de Balsamon, rédigés au XII^e siècle, ainsi que d'un texte de 1242 relatif à l'abbaye du Neufmoustier, concernant la translation de Pierre l'Ermitte, décédé en 1115. On déposa auprès de son corps un calice rempli de vin, attribut de sa fonction.

Les sites provençaux ont livré de nombreux exemplaires d'ampoules de pèlerinage, dans des contextes de la fin du Moyen Age⁴⁷⁵. Toutes ont été confectionnées par soudure de deux moitiés moulées séparément. Les lèvres du col ont été pincées afin d'assurer leur fermeture. Les exemplaires les plus fréquemment retrouvés sont en forme de gourde et présentent deux courtes anses de part et d'autre du goulot. La plupart sont ornés sur au moins l'une des faces d'un blason et/ou d'un décor floral ou géométrique. Certaines ampoules ont leur col cassé, probablement pour en récupérer le contenu.

A Grandmont, le chapitre XXIII du *Revelatione beati Stephani* relate une guérison par Etienne, tenant « à la main une fiole (*fialam*) pleine d'eau salvatrice (*salutifera*) ». Le miraculé raconta « comment son corps ressentit une grande sensation de froid quand l'eau salutaire fut répandue, au point qu'il lui semblait être au paradis de Dieu ». Le chroniqueur monastique Pardoux de la Garde (XVI^e siècle) mentionne des « fioles » en plomb ou en cuivre placées sur les corps des nobles pour chasser les démons.

35 exemplaires d'ampoules en plomb ont été retrouvés, exclusivement dans le cimetière oriental. Huit n'étaient pas en place : trois dans les remblais du second terrassement (époque moderne), quatre dans la terre de cimetière et un avec une réduction de sépulture. Vingt-sept ampoules ont été trouvées en place : dix-sept dans des tombes bâties et dix dans des fosses à cercueil. La sépulture n° 54

⁴⁷⁴ M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005, p. 161.

⁴⁷⁵ O. Thuaudet, « La pratique du pèlerinage en Provence à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne d'après les enseignes et les ampoules », *Archéologie Médiévale*, t. 47, 2017, p. 89-129.

contenait, outre l'ampoule, quatre fragments de verre creux pouvant appartenir à une ampoule en verre ainsi que quelques artefacts en alliage cuivreux.

On les trouve donc aussi bien dans des tombes bâties que dans des sépultures en pleine terre avec cercueil ; elles sont présentes tant dans des tombes situées au plus près de l'église et de sa chapelle que dans celles placées dans la dernière rangée mise au jour vers l'est. Au moins deux sépultures attribuées au second horizon contiennent des ampoules. Ce type de dépôt semble donc être une pratique sur le temps long et non pas en lien avec un événement particulier.

Les ampoules sont placées soit à côté de la tête, soit sur le buste, soit à côté ou sur le bassin (**fig. 286**). L'un des individus inhumés en cercueil en avait deux (S. 83). Il semble que ces ampoules fassent partie de la gestion du cimetière et que l'on suit de près l'évolution éventuelle de leur dépôt. Ainsi, la sépulture n° 59 se présente comme une réduction lors de la mise en place de la sépulture n° 58 : les ossements de l'individu le plus ancien ont été placés aux pieds de l'individu n° 58 et la fiole replacée au niveau de sa tête.

L'étude conduite par LandArc a permis d'identifier ces objets comme des ampoules de pèlerinage (**fig. 287**). En permettant de renfermer de l'eau bénite ou de l'huile ayant été en contact ou à proximité des reliques, les ampoules apparaissent d'abord sur les lieux religieux orientaux, avant être reprises en Occident où elles vont rapidement connaître une grande popularité parmi les objets de piété diffusés. S'il existe des ampoules en terre cuite et en verre, celles en plomb ou en alliage plomb-étain deviennent fréquentes à partir du XII^e siècle⁴⁷⁶. Le matériau bénéficie, en effet, d'un coût moins élevé et d'une mise en œuvre assez peu contraignante permettant une production à la chaîne et en grande quantité. Il n'est donc pas étonnant qu'avec son importance, l'abbaye de Grandmont en ait livré des exemplaires. Avec 35 ampoules, le site offre même un ensemble conséquent qu'il est bien souvent peu courant d'observer, surtout en contexte archéologique, d'où son grand intérêt. En outre, il convient de signaler que plusieurs ampoules apparaissent comme étant encore scellées avec la présence de liquide à l'intérieur.

Toutes les ampoules mises au jour présentent un décor. Ce dernier est très sobre puisqu'il se limite à une simple croix grecque. Ces croix se dégagent en faible relief de la surface de la panse. Elles sont, dans la plupart des cas, centrées mais certaines ampoules montrent de légers décalages dans le centrage comme dans l'orientation pas toujours verticale.

Les deux types d'ampoules de l'abbaye de Grandmont correspondent à un modèle simple à forme en bouteille ou en sac (bien que, pour ce type, l'embouchure soit souvent plus large). Cette forme

⁴⁷⁶ Une ampoule en plomb (voir **fig. 287**) a été découverte dans une tombe située à l'extérieur du prieuré Saint-Laurent de Grenoble, au sud-ouest du clocher, et datée du X^e-première moitié du XI^e siècle par son contexte stratigraphique (R. Colardelle, *La ville et la mort. Saint-Laurent de Grenoble, 2000 ans de tradition funéraire*, Brepols Publishers, 2008, p. 238-240).

coexiste avec des types à panse rectangulaire qui imitent, eux aussi, les gourdes médiévales. Les collections accessibles ou publiées ne livrent pas d'exemplaires similaires.

L'article de P. Conte et J. Roger⁴⁷⁷ n'évoque pas de cas d'ampoule en plomb pour le Limousin. Cependant, il est intéressant de noter que la position des ampoules de Grandmont (globalement sur le thorax) ne se retrouve pas dans les positions majoritairement observées pour les dépôts de céramiques dans les tombes limousines. De même, les formes céramiques correspondent en grande partie à de petites bouteilles, rondes ou ovalaires, qui ne sont pas exactement comparables aux ampoules grandmontaines. En revanche, les datations des plus récentes tombes avec bouteilles sont cohérentes avec celle de l'inhumation de Grandmont datée par radiocarbone (XI^e-XII^e siècle).

La sépulture n° 43 (**fig. 288**), outre l'ampoule sur le thorax, contenait aussi un objet en verre sous la tête, qui pourrait être une lampe, comme celle déposée à côté du corps d'un abbé de Marmoutier mort en 1389⁴⁷⁸. L'étude réalisée par LandArc montre en fait qu'il ne s'agit pas d'une « ampoule » mais d'un encrier⁴⁷⁹. Ce genre de petit récipient en verre est fait dans un matériau très étanche qui se prête parfaitement au stockage et à la conservation de l'encre d'écriture. Pour la période médiévale, les découvertes de ce type de contenant sont rares. Ici, la forme de petit cylindre est plus proche de l'encrier illustré sur la scène du scribe au travail du manuscrit de *l'Histoire du Saint Grall* daté du XIV^e siècle. De plus, une croix pattée pectorale en plomb se trouvait sous une pierre placée sous l'encrier, qui ne semble pas avoir porté d'inscription. E. Dabrowska mentionne quelques dizaines de croix, provenant de sépultures du X^e au XIII^e siècle⁴⁸⁰, déposées sur la poitrine du mort et portant la formule de l'absolution, pour mettre en valeur l'acte de confession fait par le défunt. Ces croix prennent la forme de la croix pattée ou grecque, découpée dans des lames de plomb d'épaisseur et de dimensions différentes. Il pourrait s'agir d'une enseigne de pèlerinage.

- Autres objets de piété découverts en contexte funéraire

Quatre perles de chapelet (**fig. 289**) ont été retrouvées : deux en bois reliées par un fil en alliage cuivreux dans le comblement de la sépulture n° 38 ; deux en jais dans celui de la sépulture n° 50. Ces exemplaires peuvent être datés des XVII^e-XVIII^e siècles.

⁴⁷⁷ P. Conte et J. Roger, « Ecuilles des morts et autres dépôts céramiques en contexte funéraire en Limousin (Moyen Age-XX^e s.), in *Des pots dans la tombe (IX^e-XVIII^e s.)*, publication du CRAHAM, 2017, p. 163-184.

⁴⁷⁸ Fr. Comte, « Le luminaire, la lampe et son usage funéraire (XII^e-XV^e siècle) », dans *A travers le verre*, Rouen, 1989-1990, p. 349-350. Nicole Raynaud a mis au jour, il y a une trentaine d'années, plus d'une dizaine de fioles à eau bénite en verre, dans des tombes installées à proximité de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, ancienne commune de Bussière-Boffy, à l'ouest de Blond (Haute-Vienne).

⁴⁷⁹ Un second encrier en verre, de forme complète, a été retrouvé isolé dans la sépulture n° 35.

Un crucifix en bois (**fig. 189**) a été retrouvé en dépôt dans la sépulture n° 3. Aucune garniture métallique ne vient recouvrir le bois. Ce type, de facture simple, est difficile à dater mais peut appartenir à la période moderne.

Un dizainier en plomb (**fig. 276**), déposé dans la sépulture n° 29, est fait d'un anneau fermé muni de dix « grains » disposés sur le contour externe. En partie sommitale, on retrouve une petite croix potencée incomplète. Le dizainier est un outil d'aide à la prière et à la méditation, couramment utilisé depuis le XVII^e siècle.

Un médaillon ovale (**fig. 290**), retrouvé dans le comblement de la sépulture n° 30, est composé de deux plaques en pâte de verre munies d'un décor gravé et peint, avec la mention « MARIA » ; un reste de papier était enfermé entre les deux plaques. Un objet similaire, interprété comme un médaillon de pèlerin, a été mis au jour à Norwich dans un contexte de la fin XV^e-XVI^e siècle.

Signalons également un fragment de coquille Saint-Jacques en alliage cuivreux dans le comblement de la sépulture n° 12.

Enfin, dans le comblement de la sépulture n° 27, il faut évoquer une tôle ornementale (**fig. 291**) pouvant tout à fait appartenir à un placage orné de reliquaire, comme on le voit sur la châsse de Saint-Thomas Becket en émail de Limoges ou sur le reliquaire de Saint-Saturnin de Toulouse, tous deux datés des XII^e-XIII^e siècles. Deux autres tôles décorées ont été retrouvées dans le comblement de la sépulture n° 39.

- Accessoires vestimentaires découverts en contexte funéraire (**fig. 292**)

Il s'agit, tout d'abord, de deux boucles de ceinture ou de lanière en alliage cuivre : une boucle en D dans le comblement de la sépulture n° 38 (XIII^e-XIV^e siècle) ; une boucle circulaire à double fenêtre dans le comblement de la sépulture n° 52 (XIV^e-XVII^e siècle).

Un petit ferret de lacet en alliage cuivreux provient du comblement de la sépulture n° 52. Cet accessoire, qui emprisonnait l'extrémité du lacet servant à maintenir les pièces du costume, est très courant entre le XIII^e et le XVI^e siècle.

Une applique en alliage cuivreux doré provient du comblement de la sépulture n° 5 ; son décor en creux était serti d'émaux bleus et rouges. Elle est fixée par des rivets à une fine tôle qui vient enfermer un fragment de cuir de lanière ou de ceinture. Cet accessoire se rencontre fréquemment dans des contextes des XIII^e-XV^e siècles.

Une bague en alliage cuivreux, dans le comblement de la sépulture n° 5, est faite d'un anneau circulaire et ouvert de section semi-circulaire à intérieur plat. On retrouve des exemplaires similaires au château de Rougiers (Var), datés de la fin XIV^e-début XV^e siècle.

⁴⁸⁰ Mais, selon l'étude de LandArc, ces rares exemplaires similaires ont été découverts dans des contextes de la fin du Moyen Age.

Enfin, plusieurs sépultures (n° 2, 5, 24, 26, 27 et 42) contenaient des fragments de tissu, des galons et de la passementerie, dont certains avec des fils d'or, qui sont en cours d'analyse (fig. 293).

- Une lanterne des morts associée au cimetière du chevet ?

Une structure parallélépipédique (5,20 x 2,45 m) est placée à 6 m du chevet, légèrement désaxée vers le sud par rapport à l'axe de l'église (fig. 294). Sa construction puissante, sans réemploi, est parfaitement appareillée et fondée en fonction de la pente assez raide du rebord primitif, comme la semelle débordante du chevet. La structure est pleine, avec un blocage résistant de petites et de moyennes pierres. Haute de 4,70 m, elle comporte 14 assises, séparées en deux parties par un léger ressaut (fig. 295). La construction semble parfaitement homogène, malgré la présence de quelques blocs affaissés, et rien ne permet d'affirmer qu'il y a eu une quelconque reprise.

On ne sait pas si cette construction est strictement contemporaine de la mise en place du cimetière ou légèrement plus tardive. En effet, la terre de cimetière est absente aux abords de la construction car elle a été recoupée par une fosse moderne (fig. 296).

La position de cet édifice, son type de construction et son association évidente avec l'espace funéraire font penser à une lanterne des morts. Le chroniqueur monastique Pardoux de la Garde (XVI^e siècle) mentionne deux lanternes dans le cimetière.

Au Moyen Age, ces édifices étaient tous au milieu du cimetière et servaient à protéger, dit-on, les morts du diable et les vivants des revenants⁴⁸¹. Le seul témoignage écrit qui évoque une telle structure dans le contexte du XII^e siècle est un passage du *De miraculis* de Pierre le Vénérable : « Il y a, au centre du cimetière, une construction (*structura*) en pierre, au sommet de laquelle se trouve une place qui peut recevoir une lampe (*lampas*), dont le lumière (*fulgor*) éclaire toutes les nuits ce lieu sacré, en signe de respect (*ob reverentiam*) pour les fidèles qui y reposent. Il y a aussi quelques degrés (*gradus*) par lesquels on accède à une plate-forme (*spatium*) dont l'espace est suffisant pour deux ou trois hommes debout ».

Archéologiquement, on sait peu de choses sur ces structures verticales, qui se caractérisent souvent par un important emmarchement formant plate-forme (fig. 297). La datation reste vague en l'absence de fouille mais la plupart des spécialistes s'accordent pour une fourchette comprise entre le XII^e et le XIII^e siècle. On trouve ces monuments indistinctement en milieu paroissial, monastique ou canonial. L'absence de caractère systématique montre qu'on est vraisemblablement face à un phénomène de mode, dans une région assez bien circonscrite (entre Poitiers, Saintes et Limoges).

⁴⁸¹ C. Treffort, « Les lanternes des morts : une lumière protectrice ? », *Cahiers de recherches médiévales*, 8/2001, p. 143-163.

La lanterne des morts installe la lumière dans le cimetière, ce qui peut préfigurer le royaume céleste, et promet béatitude et salut aux défunts qui y reposent comme aux vivants qui y passent. Cette lumière peut ainsi manifester la présence du Christ veillant sur ses fidèles, promesse de vie quand la croix rappelle sa victoire sur la mort. Dans plusieurs passages du Nouveau Testament, la lampe allumée signifie aussi l'attente. Par ailleurs, la flamme du cierge protège le fidèle et fait fuir les esprits mauvais ; la nuit est le royaume du diable et des démons. A l'époque romane, le cimetière semble devenir un lieu dangereux. Espace des défunts où les corps se décomposent, il concentre l'angoisse de la mort et celle de l'inconnu. C'est là que se manifestent les revenants et Jean-Claude Schmitt de dire que « le cimetière compte parmi les lieux les plus propices aux apparitions »⁴⁸². Enfin, dans la perspective monastique, la lanterne des morts pourrait bien être la lumière matérielle qui protège, corporellement et spirituellement, les « fils de la lumière divine » (les moines) reposant dans le cimetière.

- *Un mobilier céramique peu abondant (fig. 298)*

La terre de cimetière, qui comportait très peu de mobilier, a cependant livré un possible couvercle d'encensoir.

Quinze tessons d'un vase d'autel de la fin du XVII^e siècle ont aussi été retrouvés dans le comblement d'une tranchée liée aux travaux de reconstruction du XVIII^e siècle, mais en dehors de tout contexte funéraire.

Trente-six tessons d'un bol du XVIII^e siècle se trouvaient dans le comblement de la tranchée de récupération du mur de la galerie du bâtiment du XVIII^e siècle. En pâte rouge à émail au manganèse, ce bol est muni de petites anses plaquées sur l'épaule, souligné par un décor de billettes. Il peut s'agir d'une « écuelle des morts ». Cette pratique funéraire de dépôt de coupe ou de bol sur la sépulture ou sur le cercueil est caractéristique du Limousin et perdure encore dans certains cimetières. Ce bol pourrait être associé aux sépultures n° 6 ou 8.

XIV. En guise de conclusion, un phasage provisoire

Ce site se caractérise par une faible épaisseur stratigraphique⁴⁸³, par des recoupements limités de structures et par un mobilier à la fois peu abondant et tardif. Mais les divers éléments fournis par

⁴⁸² J.-Cl. Schmitt, *Les revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, 1994, p. 209.

⁴⁸³ Les circulations médiévale et moderne (avant les travaux de 1738-1768) se trouvent à des altitudes équivalentes.

l'archéologie, la recherche historique et l'étude du mobilier permettent de proposer un phasage général (fig. 299) que les prochaines campagnes s'emploieront à confirmer ou à infirmer.

Phase 1 (fig. 300). Avant l'arrivée des frères : un promontoire non aménagé avec une possible installation humaine alto-médiévale (VIII^e-X^e siècle), de type rural, de faible envergure.

Phase 2A (fig. 301). Aménagement du promontoire : même s'il fut progressif, des travaux importants de nivellement et de terrassement ont été rapidement nécessaires.

Phase 2B (fig. 301). Construction du premier monastère : peut-être au nord du site actuel pour les bâtiments claustraux ; les travaux dans l'église commencés dès l'arrivée des frères, peut-être à l'emplacement actuel, ont pu se poursuivre jusque dans le troisième quart du XII^e siècle et être interrompus lors de la première grande crise de l'abbaye, qui débute en fait sous le priorat de Guillaume de Treignac (1168-1187). L'installation du cimetière oriental est contemporaine de la construction.

Phase 2C (fig. 301). Reconstruction (ou achèvement) de l'église : dans le dernier tiers du XII^e siècle.

Phase 2D (fig. 301). Reconstruction du cloître et des bâtiments claustraux avec transfert nord-sud : dans le premier tiers du XIII^e siècle.

Phase 3A (fig. 302). Reconstruction de l'église et des bâtiments abbatiaux sensiblement sur le même plan : dans le troisième quart du XV^e siècle.

Phase 3B (fig. 302). Des travaux de réparation et de consolidation aux XVI^e et XVII^e siècles.

Phase 4A (fig. 303). Reconstruction totale du monastère : à partir de 1738 et sur un plan totalement différent qui dénote une volonté de rompre avec le passé ; le chantier n'est pas terminé en 1770 et tous les anciens édifices ne sont pas démontés.

Phase 4B (fig. 303). Abandon du monastère : les bâtiments sont désossés mais non encore démontés : de 1787 à 1817.

Phase 4C (fig. 303). Démolition du monastère : à partir de 1817, avec une exploitation de type carrière qui concerne non seulement les bâtiments du XVIII^e siècle mais également les anciens édifices qui étaient restés debout.